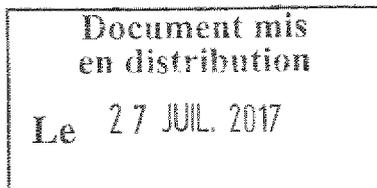


ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de la santé, de la solidarité,
du travail et de l'emploi

Papeete, le 27 JUIL. 2017

N° 77-2017



RAPPORT

relatif à un projet de délibération relative à une demande de reconnaissance par l'État des certificat et brevet polynésiens des métiers d'art préparés en Polynésie française et délivrés par les ministres en charge de la formation professionnelle et de l'éducation,

présenté au nom de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi,

par les représentants Madame Sylvana PUHETINI et Monsieur Philip SCHYLE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 3985/PR du 26 juin 2017, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération relative à une demande de reconnaissance par l'État des certificat et brevet polynésiens des métiers d'art préparés en Polynésie française et délivrés par les ministres en charge de la formation professionnelle et de l'éducation.

En effet, dans la perspective de la mise en œuvre d'un parcours de formation dans les domaines des disciplines artistiques et spécialités artistiques, étape importante vers la qualification des artisans et maîtres artisans de la Polynésie française et donc la reconnaissance de leurs savoirs et savoir-faire, le conseil des ministres a examiné et approuvé la création du certificat polynésien des métiers d'art de niveau V et du brevet polynésien des métiers d'art de niveau IV, lors de sa séance du 17 mai 2017.

Répondant à la nécessité d'organiser et de redynamiser le secteur de l'artisanat, des métiers d'art et plus largement des arts visuels de la Polynésie française, les professionnels du secteur en question ont été associés à chaque étape de l'écriture des référentiels, prenant ainsi en compte les besoins concrets de leur secteur d'activité.

Aboutissement des travaux menés par le Centre des métiers d'art de la Polynésie française (CMA) et l'Inspection générale de l'Éducation nationale Design et Métiers d'art, grâce au soutien constant de la Direction générale de l'enseignement scolaire et du Vice-rectorat de la Polynésie française, les formations correspondantes peuvent être dispensées tant par le CMA que par les établissements publics territoriaux d'enseignement public ou privé.

Le portage de ce dossier par les ministres respectivement en charge de l'éducation et de la formation professionnelle permet, d'une part, la mise en place de passerelles entre la formation initiale et la formation professionnelle continue, et favorise, d'autre part, la qualification des professionnels actuels et futurs par le biais d'un parcours de formation dans le domaine de l'artisanat et de l'artisanat d'art en Polynésie française.

Par ailleurs, afin de garantir la qualité de la formation et des diplômes délivrés, les phases relatives aux examens seront organisées conformément au protocole relatif à l'organisation des examens pris en application de l'article 4 de la convention relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État.

Il convient dès lors de rappeler qu'aux termes de l'article 4 de la convention précitée : « *La Polynésie française est en charge de l'organisation matérielle des examens conduisant à la délivrance des titres et diplômes nationaux* ». Le protocole pris pour son application, signé par le vice-recteur et le ministre de l'éducation de la Polynésie française, vient préciser l'organisation et le fonctionnement des sessions d'examens.

Brève présentation de l'environnement économique des artisans en métiers d'art polynésiens

La majorité des entreprises du secteur de la gravure, de la sculpture, de la vannerie et du tatouage est artisanale. On rencontre des ateliers de type familiaux dans tous les archipels du pays.

Les artisans en métiers d'art polynésiens sont regroupés en associations et en fédérations.

Les ateliers de sculpture sont implantés majoritairement dans l'archipel des Marquises. La commercialisation de leurs réalisations s'organise essentiellement autour de deux expositions annuelles délocalisées à Tahiti.

La vannerie est très répandue sur l'ensemble de la Polynésie. Elle est notablement présente dans les archipels des Tuamotu et des Marquises (*tapa*).

Les salons de tatouages se tiennent quant à eux généralement dans l'archipel des Marquises ou à Tahiti.

La clientèle des entreprises d'arts polynésiens est locale et étrangère à la Polynésie (*France, Asie ou Amérique du nord*). Elle est composée de particuliers et de galeristes. Les productions peuvent toutefois également répondre à des commandes d'institutions, d'administrations, d'entreprises ou d'associations (*restauration, réalisation de produits dérivés, de décors, d'accessoires, de maquettes...*).

Présentation succincte des diplômes polynésiens de métiers d'art

I. Le certificat polynésien des métiers d'art (C.P.M.A.)

Le certificat polynésien des métiers d'art comprend quatre options, à savoir la sculpture, la gravure, la vannerie et le tatouage. L'appellation la plus courante de l'emploi et du niveau de qualification est artisan.

Le titulaire du C.P.M.A. sera un professionnel d'art qualifié en gravure (*sur os, bois, nacre, coquillage...*), en sculpture (*sur pierre, corail, bois et matériaux connexes*), en vannerie (*tissage, tressage, fabrication du tapa, fibre de coco...*) ou en tatouage, suivant l'option choisie.

Il exercera son activité dans des ateliers de fabrication artisanale ou industrielle, de création de bijoux, de sculpture, ou à l'occasion de salons ou conventions de tatouage.

L'activité d'un individu titulaire de ce diplôme consistera, en atelier et/ou sur site, à prendre en compte un cahier des charges ou une demande, préparer sa réalisation technique, fabriquer et/ou restaurer l'ouvrage, respecter les normes d'hygiène et de sécurité et s'intégrer dans le travail d'équipe en collaboration avec différents intervenants.

Enfin, une poursuite d'études dans la filière vers un brevet polynésien des métiers d'art est possible.

II. Le brevet polynésien des métiers d'art (B.P.M.A.)

Le brevet polynésien des métiers d'art comprend deux options, à savoir la sculpture et la gravure. L'appellation la plus courante de l'emploi et du niveau de qualification est maître artisan.

Le titulaire du brevet polynésien des métiers d'art sera un technicien d'art qualifié en gravure (*sur os, bois, nacre*) ou en sculpture (*sur pierre, corail, bois et matériaux connexes*), suivant l'option choisie.

Il sera en mesure d'effectuer les mêmes activités qu'un artisan titulaire du certificat polynésien des métiers d'art, auxquelles s'ajouteront l'analyse d'un cahier des charges ou d'une demande et la participation à l'élaboration et à la définition d'un ouvrage.

Enfin, il pourra poursuivre des études pour préparer un diplôme national de niveau III.

Rappel de la procédure de demande de reconnaissance par l'État

Afin que ces diplômes attestent des mêmes compétences, aptitudes, connaissances et conditions de délivrance que ceux délivrés par l'État, il est nécessaire de les soumettre à la procédure de reconnaissance auprès de l'État.

En effet, l'article 19 de la loi n° 2003-660 du 21 juillet 2003 de programme pour l'outre-mer, précise que, sur proposition des autorités compétentes de la Polynésie française et lorsqu'ils satisfont à des conditions fixées par décret en Conseil d'État¹, les diplômes et titres à finalité professionnelle préparés et délivrés en Polynésie française sont reconnus par l'État par un arrêté, au même titre que ceux qu'il délivre pour son compte.

Les diplômes en question porteront ainsi la mention « Reconnu par l'État » et seront inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

En application des articles R. 373-4 et suivants du code de l'éducation, les étapes de la procédure de reconnaissance des diplômes se déclinent comme suit :

- Étape 1 : après examen par le conseil des ministres et par l'assemblée de la Polynésie française, le Président de la Polynésie française adresse au haut-commissaire de la République en Polynésie française, une demande de reconnaissance accompagnée d'un dossier contenant, entre autres, la délibération de l'assemblée de la Polynésie française relative à la demande de reconnaissance des diplômes concernés ;
- Étape 2 : le haut-commissaire de la République en Polynésie française transmet ledit dossier avec son avis aux ministres de l'emploi et de l'éducation de l'État dans un délai de 15 jours ;
- Étape 3 : les ministres de l'emploi et de l'éducation de l'État disposent d'un délai de quatre mois pour prendre leur décision.

Aussi, le présent projet de délibération relatif à la demande de reconnaissance par l'État formule ladite demande (*article 2*), précise les diplômes concernés (*article 3*) et l'autorité ministérielle habilitée à les délivrer (*article 1^{er}*), comprend en annexe les référentiels de formation et de certification et enfin énonce l'engagement du Président de la Polynésie française au signalement de toute modification intervenant avant ou après la reconnaissance et au respect des conditions de délivrance et à l'exercice de missions de contrôle (*articles 4 et 5*).

Il est rappelé que cette procédure de reconnaissance par l'État s'applique déjà aux titres professionnels et diplômes préparés en Polynésie française, au Centre de formation professionnelle pour adultes (CFPA)² et dans certains établissements d'enseignement professionnel du 2^d degré (CETAD)³.

La particularité de la présente demande de reconnaissance réside dans le fait qu'elle concerne pour la première fois les métiers d'art polynésiens.

Travaux en commission

Lors de l'examen du présent projet de délibération en commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi le 25 juillet 2017, les membres de la commission ont été informés du fait que la reconnaissance des certificats et brevets polynésiens des métiers d'art préparés en Polynésie française pourra permettre aux titulaires de faire valoir leur diplôme en dehors de la Polynésie française et de faire connaître la culture polynésienne au niveau national.

¹ Art. R. 373-3 du code de l'éducation : « Conformément à l'article 19 de la loi n° 2003-660 du 21 juillet 2003 de programme pour l'outre-mer, les diplômes ou titres à finalité professionnelle préparés en Polynésie française et délivrés par cette collectivité sont, à la demande de leurs autorités, reconnus par un arrêté des ministres intéressés.

Les diplômes ou titres ainsi reconnus attestent des mêmes compétences, aptitudes, connaissances et conditions de délivrance que ceux délivrés au nom de l'État. Ils produisent les mêmes effets que les diplômes ou titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'État qui leur servent de référence.

Les diplômes ou titres qui ont fait l'objet de cette reconnaissance portent la mention des termes : " reconnu par l'État ". Ils sont inscrits au répertoire national des certifications professionnelles. »

² Délibérations n°s 2012-52 APF du 22 novembre 2012, 2015-40 APF du 6 août 2015 et 2017-39 APF du 23 mai 2017 relatives aux demandes de reconnaissance par l'État de titres professionnels préparés en Polynésie française et délivrés par le ministre en charge de la formation professionnelle

³ Délibération n° 2015-86 APF du 12 novembre 2015 relative à la demande de reconnaissance par l'État du diplôme du CAP des quatre spécialités, petite et moyenne hôtellerie (PMH), polyvalent du bâtiment (PB), gestion et exploitation en milieu marin (GEMM), exploitation polynésienne horticole et rurale (EPHR)

En outre, il sera plus simple d'ouvrir ces formations au sein des autres établissements d'enseignements présents notamment dans l'ensemble des archipels. En effet, ces formations sont importantes notamment pour préserver les techniques utilisées par les artisans qui sont propres à chaque archipel.

*

* *

À l'issue des débats, le projet de délibération relative à une demande de reconnaissance par l'État des certificat et brevet polynésien des métiers d'art préparés en Polynésie française et délivrés par les ministres en charge de la formation professionnelle et de l'éducation, a recueilli un vote favorable des membres de la commission.

En conséquence, la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURS

Sylvana PUHETINI

Philip SCHYLE

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : CMA 100451 DL

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

relative à une demande de reconnaissance par l'État des certificats et brevets polynésiens des métiers d'art préparés en Polynésie française et délivrés par les Ministres en charge de la formation professionnelle et de l'Éducation

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 2003-660 du 21 juillet 2003 de programme pour l'outre-mer, notamment son article 19 ;

Vu le décret n° 2006-583 du 23 mai 2006 relatif aux dispositions réglementaires du livre III du code de l'éducation ;

Vu le code du travail et notamment les articles Lp. 6312-1, Lp. 6312-8 à Lp. 6312-16, Lp. 6411-1 et Lp. 6412-1 à Lp. 6412-7 ;

Vu l'arrêté n° 670 CM du 24 mai 2017 portant création du certificat polynésien des métiers d'art ;

Vu l'arrêté n° 671 CM du 24 mai 2017 portant création du brevet polynésien des métiers d'art ;

Vu l'arrêté n° 982 CM du 26 juin 2017 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2017/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- La présente délibération a pour objet la demande de reconnaissance par l'État des certificat et brevet polynésien des métiers d'art préparés en Polynésie française et délivrés par les Ministres en charge de la formation professionnelle et de l'Éducation.

Article 2.- La demande de reconnaissance concerne les diplômes qui ont une correspondance étroite avec ceux des ministères en charge de l'emploi et de l'éducation en France et qui servent de référence aux diplômes délivrés en Polynésie française.

Article 3.- Les diplômes entrant dans le champ d'application de cette demande de reconnaissance sont les suivants :

Intitulé du diplôme	Sigle	Référence de l'arrêté de création du titre professionnel
Certificat polynésien des métiers d'art	C.P.M.A.	N° 670 CM du 24 mai 2017
Brevet polynésien des métiers d'art	B.P.M.A.	N° 671 CM du 24 mai 2017

Les informations relatives aux connaissances et aux compétences à acquérir, aux modalités d'examen ainsi qu'aux conditions de délivrance du diplôme figurent en annexe à la présente délibération.

Article 4.- Le Président de la Polynésie française signalera toute modification qui interviendrait antérieurement ou postérieurement à la reconnaissance du titre.

Article 5.- Le Président de la Polynésie française s'engage à :

- respecter les conditions de délivrance des certificat et brevet polynésien des métiers d'art, une fois intervenue la reconnaissance par l'État ;
- permettre l'exercice de missions de contrôle diligentées par le ou les ministères. Ces missions s'apprécient par un contrôle sur pièces et sur place des conditions dans lesquelles la préparation aux diplômes et la délivrance de ceux-ci sont organisées.

Article 6.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Le président,

Loïs SALMON-AMARU

Marcel TUIHANI



REFERENTIEL

CERTIFICAT POLYNÉSIEEN DES MÉTIERS D'ART

Option A : **SCULPTURE**
Option B : **GRAVURE**
Option C : **VANNERIE**
Option D : **TATOUAGE**

Sommaire

Annexe 1	Référentiel du diplôme	page 3
	1-a Référentiel des activités professionnelles	page 5
	1-b Référentiel de certification	page 21
Annexe 2	Période de formation en milieu professionnel	page 59
Annexe 3	Modalités de certification	Page 61
	Option Sculpture	
	3-a Unités constitutives du diplôme	Page 64
	3-b Règlement d'examen	Page 65
	Option Gravure	
	3-a Unités constitutives du diplôme	Page 68
	3-b Règlement d'examen	Page 69
	Option Vannerie	
	3-a Unités constitutives du diplôme	Page 72
	3-b Règlement d'examen	Page 73
	Option Tatouage	
	3-a Unités constitutives du diplôme	Page 76
	3-b Règlement d'examen	Page 77
Annexe 4	Définition des épreuves	Page 79
	Option Sculpture	Page 81
	Option Gravure	Page 95
	Option Vannerie	Page 109
	Option Tatouage	Page 123

ANNEXE 1
RÉFÉRENTIEL DU DIPLOME

ANNEXE 1 a
Référentiel des activités professionnelles

1 - Le contexte professionnel

1-1 Environnement économique et technique des emplois

La majorité des entreprises du secteur de la gravure, de la sculpture, de la vannerie et du tatouage est artisanale. On rencontre des ateliers de type familiaux dans l'archipel des Marquises, l'archipel des Australes, l'archipel de la Société et dans l'archipel des Tuamotu.

Les artisans en métiers d'art polynésiens sont regroupés en associations et en fédérations. Les ateliers de sculpture sont implantés majoritairement dans l'archipel des Marquises. La commercialisation de leurs réalisations s'organise essentiellement autour de deux expositions annuelles délocalisées à Tahiti. La vannerie est très répandue sur l'ensemble de la Polynésie. Elle est notablement présente dans les archipels des Tuamotu (vannerie) et aux Marquises (tapa). Les salons de tatouages sont également répartis sur de nombreux archipels, notamment dans celui des Marquises et à Tahiti.

La clientèle des entreprises d'arts polynésiens est locale et étrangère à la Polynésie (métropole, Asie ou Amérique du nord). Elle est composée de particuliers et de galeristes. Mais les productions peuvent également répondre à des commandes d'institutions, d'administrations, d'entreprises ou d'associations (restauration, réalisation de produits dérivés, de décors, d'accessoires, de maquettes...)

Les spécificités des arts polynésiens peuvent s'enrichir de conceptions et de technologies nouvelles.

1-2 Emplois et types d'entreprises

Le titulaire du C.P.M.A. est un professionnel d'art qualifié en gravure (sur os, bois, nacre, coquillage...), en sculpture (sur pierre, corail, bois et matériaux connexes), en vannerie (tissage, tressage, fabrication du tapa, fibre de coco...), et en tatouage, suivant l'option choisie.

Il exerce son activité dans :

- un atelier de fabrication artisanale ;
- un atelier de fabrication industrielle ;
- un atelier de création de bijoux ;
- un atelier de sculpture ;
- un salon de tatouage ;
- en convention de tatouage.

Les ateliers sont généralement des très petites entreprises (TPE) et des petites entreprises (PME), maximum 10 personnes.

La majorité des entreprises est spécialisée dans une de ces catégories, mais certaines interviennent sur plusieurs domaines.

Les entreprises d'arts polynésiens sont amenées à :

- concevoir ;
- tracer ;
- fabriquer ;
- restaurer.

Les productions sont des petites séries, des pièces uniques ou répondent à des demandes ponctuelles de grandes séries (exemple : concours annuels de danse). Face à certaines commandes importantes, les ateliers peuvent se regrouper.

2 – Champ d'activité

2-1 Niveau de qualification

Le C.P.M.A. atteste d'un premier niveau de qualification professionnelle.

L'appellation la plus courante de l'emploi et du niveau de qualification est artisan.

2-2 Définition de l'emploi et place dans l'organisation de l'entreprise

Le titulaire du C.P.M.A. exerce son activité sous la responsabilité du chef d'entreprise, du responsable de fabrication, du responsable du bureau d'étude ou du créateur.

Il procède à la fabrication. Il veille à la conformité et la qualité des produits finis et au respect des délais.

Outre la pratique des techniques traditionnelles, le titulaire du C.P.M.A. peut contribuer à la modernisation des équipements.

Son activité consiste, en atelier et/ou sur site, à :

- prendre en compte un cahier ou une demande ;
- préparer sa réalisation technique ;
- fabriquer et/ou restaurer l'ouvrage ;
- respecter les normes d'hygiène et de sécurité ;
- s'intégrer dans le travail d'équipe en collaboration avec différents intervenants.

2-3 Perspectives d'évolution

Le titulaire du C.P.M.A. doit rapidement s'intégrer dans une équipe de travail.

Il peut poursuivre des études dans la filière, notamment vers le Brevet Polynésien des Métiers d'Arts.

Après quelques années d'expérience, il pourra évoluer vers la qualification de chef d'atelier.

Ayant acquis la maîtrise du métier, il pourra envisager de reprendre ou de créer une entreprise.

LES MATÉRIAUX, PRODUITS ET COMPOSANTS UTILISÉS

Matériaux communs à la sculpture et la gravure	Nature
Bois et Dérivés	Massif : Mahagonimacrophila (acajou), Santaluminisulare (ahi), Casuarina equisetifolia (aito), Thespesiapopulnea (miro), Calophyllum inophyllum (tamanu), TerminallaGlabrata (autera'a), HibicusTiliaceus (purau), Falcatariamoluccana (falcata), Cocos nucifera (ha'ari), Guettardaspeciosa (kahaia), Agathislanceolata (kaori), Pometiapinnata (kava), Intsiabijuga (kohu), Artocarpus altilis (uru), Samaneasaman (marumaru), Pemphis acidula (mikimiki), FagraeaBerteriana (pua), Cordiasubcoordata (tou), Mangiferaindica (vi).
Matériaux et produits de fixation, d'assemblage, de mobilité	Adhésifs et colles réversibles ou non.
	Quincailleries d'assemblage et de positionnement.
	Organes de mobilité, coulissage, rotation...
	Éléments de réglages et de fixation.
Matériaux métalliques	Acier, inox.
Matériaux connexes	Corail.
	Pierre.
	Résine.
	Os.
	Noix de coco, fibres naturelles (pandanus, raffia ...)
Produits de préservation et de finition	Fibres synthétiques.
	Teintes, patines.
Équipements techniques intégrés	Produits de finition, laques, vernis, huiles, cires...
	Éclairage.
Matériaux spécifiques à la sculpture	Mécanisme.
	Nature
Bois et Dérivés	Lamellé.
	Contre-plaqué.
Matériaux métalliques	Aluminium.
Produits de préservation et de finition	Peintures.
	Produits fongicides et insecticides.
Matériaux spécifiques à la gravure	Nature
Matériaux naturels	Corne de bœuf.
	Nacre.
	Coquillage.

Matériaux spécifiques à la Vannerie	Nature	
(Tapa) Écorce de bois et teinture naturelle	Arbre à pain (uru), Aute, banian (ora). Bancoulier (tia'iri) pour le noir, re'ama'ohi (gingembre).	
Tressage Feuilles, lianes, nervures, écorces	Pandanus tectorius (fara) : racines du fara (ure). Pae'ore pour les paniers. Cocos nucifera (tumu ha'ari) : palmes de cocotier, bourre de coco (nape), fibres et nervure centrale (ni'au). Frycinetia impavida ('le'le) : rotin. Manira (fibres des feuilles) : 'e (taravahuruhuru des pe'ue). Hibiscus tiliaceus (Purau) : cordage, costumes (more). Pipturus argenteus (Ro'a) : filets de pêche. 'A'eho, kaka'e : roseau, matière typique de rapa, liane de vannerie solide (nasses à poissons, casiers...) Schizostachyum glaucifolium ('Ofe) : Bambou : chapeau, cloison, nasse...	
	Liane de potiron : couronnes.	
	Matières naturelles importées	Rafia, osier, fibres synthétiques...
	Produits spécifiques au tatouage	Nature
Consommables	Encre, sérum physiologique.	

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Pour chacune des tâches, le degré d'autonomie de l'opérateur est indiqué selon trois niveaux associant son autonomie réelle de savoir-faire et sa responsabilité concernant l'exécution et le résultat attendu de la tâche.

Sous contrôle SC	Le titulaire du C.P.M.A. exécute la tâche sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique et selon une méthode imposée (<i>autonomie partielle</i>).
Autonomie A	Le titulaire du C.P.M.A. maîtrise l'exécution de la tâche (<i>autonomie totale</i>).
Responsabilité R	Le titulaire du C.P.M.A. exerce durant la tâche la responsabilité partielle ou totale : - A : des personnels (gestion d'une petite équipe et de la sécurité). - B : des moyens (utilisation rationnelle des matériaux). - C : des produits réalisés (conformité, qualité).

Activités	A1 – Préparation technique et esthétique.
	A2 – Préparation de la réalisation.
	A3 – Réalisation de l'ouvrage.
	A4 – Gestion.
	A5 – Communication.

ACTIVITÉS	TÂCHES	SC	A	R
A1 Préparation technique et esthétique	T1 - Prendre connaissance des informations du cahier des charges et/ ou de la demande du client.		X	
	T2 - Identifier des informations esthétiques (style, époque, inspiration...) et techniques.	X		
	T3 - Traduire plastiquement le projet (dessins, schémas, croquis perspectifs, maquettes...)	X		

ACTIVITÉS	TÂCHES	SC	A	R	
A2 Préparation de la réalisation	T1 - Appréhender une méthode en fonction de solutions esthétiques et techniques données.		X		
	T2 - Prendre connaissance des moyens et procédés, et des temps de réalisation.	X			
	T3 - S'informer des approvisionnements.		X		
	T4 - Adapter l'outillage en adéquation avec le travail à réaliser.		X	B	
	Spécifiques à la sculpture				
	T5A - Interpréter une fiche de fabrication.			X	
	T6A - Connaître l'ordre de réalisation des opérations, du débit à la sculpture, jusqu'aux opérations de finition.	X			
	T7A - Utiliser des dessins techniques et gabarits donnés.			X	
	Spécifiques à la gravure				
	T5B - Estimer l'état des matières premières (nacres, os bois, coco, coquillages, bois, nylon, fibre synthétique...) et leur quantité.	X			
	T6B - Connaître l'ordre de réalisation des opérations, du décapage à la gravure, jusqu'aux opérations de finition.	X			
	T7B - Utiliser des dessins techniques et gabarits donnés.			X	
	Spécifiques à la vannerie				
	T5C - Estimer l'état des matières premières (pandanus, paeore, fibre de coco, écorces de bois...) et leur quantité.	X			
	T6C - Connaître l'ordre de réalisation des opérations de préparation : récolte, séchage, assouplissage, teinture.			X	
	Spécifiques au tatouage				
	T5D - Appréhender le projet du client.		X		
T6D - Prévoir les différentes phases de traçage.		X			
T7D - Mettre en forme les dessins préparatoires.		X			

ACTIVITÉS	TÂCHES	SC	A	R	
A3 Réalisation de l'ouvrage	T1 - Assurer la finition et le nettoyage de la pièce.		X	C	
	T2 - Vérifier la conformité de la réalisation.		X		
	Spécifiques à la sculpture				
	T3A - Fabriquer les éléments demandés pour la sculpture ornementale et statuaire.	X		C	
	T4A - Assembler des matériaux.	X			
	Spécifiques à la gravure				
	T3B - Fabriquer les éléments demandés pour la gravure ornementale ou pour les accessoires.	X		C	
	T4B - Incruster et assembler les éléments fournis sur la pièce.	X			
	Spécifiques à la vannerie				
	T3C : Fabriquer les éléments demandés pour la vannerie (effilochage, séparation des brins, tressage / battage...)	X		C	
Spécifiques au tatouage					
T3D : Tracer les dessins et procéder aux dégradés, ombrages et/ou mises en couleurs.	X		C		
A4 Gestion	T1 - Respecter les coûts de production.	X		C	
	T2 - Respecter les flux de matières et de matériels.		X		
	T3 - Respecter les coûts de fonctionnement.	X			
A5 Communication	T1 - Rendre compte de son travail.		X	C	
	Spécifiques au tatouage				
	T2D - Communiquer avec le client.	X			

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

ACTIVITE	A1 PREPARATION TECHNIQUE ET ESTHETIQUE		
TÂCHES			
T1 - Prendre connaissance des informations du cahier des charges et/ ou de la demande du client. T2 - Identifier des informations esthétiques (style, époque, inspiration...) et techniques. T3 - Traduire plastiquement le projet (dessins, schémas, croquis perspectifs, maquettes...)			
CONDITIONS D'EXERCICE			
Situation de travail			
- bureau et bibliothèque, - atelier, - chantier (vallée, musées, marae...)			
Données techniques / ressources			
- directives, cahier des charges et/ ou demande du client ; - informations écrites et orales ; - nomenclatures ; - références documentaires, iconographiques et échantillons ; - expositions, musées, bibliothèques, moyens multimédias.			
Moyens matériels			
- outils graphiques ; - parc machine, outillage et équipement ; - équipements informatiques ; - matériaux et produits.			
Sous contrôle : T2 T3		Autonomie Totale : T1	
Responsabilité sur :	A – Personnes <input type="checkbox"/>	B – Moyens <input type="checkbox"/>	C – Produit <input type="checkbox"/>
RÉSULTATS ATTENDUS			
T1 – Prendre connaissance des informations du cahier des charges et/ ou de la demande du client. R1 : La prise de connaissances des documents et des consignes permet de comprendre le projet.			
T2 – Identifier des informations esthétiques (style, époque, inspiration...) et techniques. R2 : Connaître l'existence des informations esthétiques et techniques.			
T3 – Traduire plastiquement le projet (dessins, schémas, croquis perspectifs, maquettes...) R3 : Le rendu visuel du projet est adéquat.			

ACTIVITE	A2 – PRÉPARATION DE LA RÉALISATION
TÂCHES	
<p>T1 - Appréhender une méthode en fonction de solutions esthétiques et techniques données. T2 - Prendre connaissance des moyens et procédés, et des temps de réalisation. T3 - S'informer des approvisionnements. T4 - Adapter l'outillage en adéquation avec le travail à réaliser.</p>	
Spécifiques à l'option sculpture	
<p>T5A - Interpréter une fiche de fabrication. T6A - Connaître l'ordre de réalisation des opérations, du débit à la sculpture, jusqu'aux opérations de finition. T7A - Utiliser des dessins techniques et gabarits donnés.</p>	
Spécifiques à l'option gravure	
<p>T5B - Estimer l'état du support, l'état des matières premières (nacres, os bois, coco, coquillages, bois, nylon, fibre synthétique...) et leur quantité. T6B - Connaître l'ordre de réalisation des opérations, du décapage à la gravure, jusqu'aux opérations de finition. T7B - Utiliser des dessins techniques et gabarits donnés.</p>	
Spécifiques à l'option vannerie	
<p>T5C - Estimer l'état des matières premières (pandanus, paore, fibre de coco, écorces de bois...) et leur quantité. T6C - Connaître l'ordre de réalisation des opérations de préparation : récolte, séchage, assouplissage, teinture.</p>	
Spécifiques à l'option tatouage	
<p>T5D - Appréhender le projet du client. T6D - Prévoir les différentes phases de traçage. T7D - Mettre en forme les dessins préparatoires.</p>	
CONDITIONS D'EXERCICE	
Situation de travail	
<ul style="list-style-type: none"> - bureau d'étude (étude et analyse) ; - atelier ; - chantier (valée, musées, marae...). 	
Données techniques / ressources	
<ul style="list-style-type: none"> - cahier des charges, demande client ; - croquis, documentation ; - fiches techniques ; - nomenclatures des matières d'œuvre, propriétés des matériaux (technologie des matériaux, propriétés physiques et mécaniques, durabilité et imprégnabilité, caractéristique de mise en œuvre), utilisation des matériaux en Polynésie française ; - archives artistiques, patrimoniales et techniques propres aux réalisations antérieures (support papier et/ou numérique) ; - conditions d'hygiène et de sécurité relatives à la profession ; - réglementation du travail. 	
Moyens matériels	
<ul style="list-style-type: none"> - outils graphiques traditionnels ; - équipements informatiques et multimédia ; - parc machine, outillage et équipement ; - matériaux et produits. 	

Sous contrôle : T2 T6A T5B T6B T5C		Autonomie Totale : T1 T3 T4 T5A T7A T7B	
Responsabilité sur :	A – Personnes <input type="checkbox"/>	B – Moyens <input checked="" type="checkbox"/>	C – Produit <input type="checkbox"/>
RÉSULTATS ATTENDUS			
<p>T1 - Appréhender une méthode en fonction de solutions esthétiques et techniques données. R1 : La méthode est comprise et permet la réalisation.</p>			
<p>T2 - Prendre connaissance des moyens et procédés, et des temps de réalisation. R2 : Les interventions nécessaires sont correctement identifiées.</p>			
<p>T3 - S'informer des approvisionnements. R3 : Les matières d'œuvre et les quantités approvisionnées sont identifiées.</p>			
<p>T4 - Adapter l'outillage en adéquation avec le travail à réaliser. R4 : Les postes, les outillages, les matières d'œuvre et les produits sont installés de façon rationnelle et sécurisée.</p>			
Spécifiques à l'option sculpture			
<p>T5A - Interpréter une fiche de fabrication. R5B : Les caractéristiques de l'ouvrage sont connues.</p>			
<p>T6A - Connaître l'ordre de réalisation des opérations, du débit à la sculpture, jusqu'aux opérations de finition. R6B : Le déroulement est logique et correctement appréhendé.</p>			
<p>T7A - Utiliser des dessins techniques et gabarits donnés. R7B : La phase de réalisation peut s'engager.</p>			
Spécifiques à l'option gravure			
<p>T5B - Estimer l'état du support, l'état des matières premières (nacres, os bois, coco, coquillages, bois, nylon, fibre synthétique...) et leur quantité. R5B : La prise en compte quantitative et qualitative des matières premières peut se faire.</p>			
<p>T6B - Connaître l'ordre de réalisation des opérations, du décapage à la gravure, jusqu'aux opérations de finition. R6B : Le déroulement est logique et correctement appréhendé.</p>			
<p>T7B - Utiliser des dessins techniques et gabarits donnés. R7B : La phase de réalisation peut s'engager.</p>			
Spécifiques à l'option vannerie			
<p>T5C - Estimer l'état des matières premières (pandanus, paore, fibre de coco, écorces de bois...) et leur quantité. R5C : La prise en compte quantitative et qualitatives des matières premières peut se faire.</p>			
<p>T6C - Connaître l'ordre de réalisation des opérations de préparation : récolte, séchage, assouplissage, teinture. R6C : Le déroulement est logique.</p>			
Spécifiques à l'option tatouage			
<p>T5D - Appréhender le projet du client. R5D : Les caractéristiques du projet sont comprises et réalisable.</p>			
<p>T6D - Prévoir les différentes phases de traçage. R6D : Le déroulement peut s'effectuer dans des conditions optimales (sécurité sanitaire, douleur...)</p>			
<p>T7D - Mettre en forme les dessins préparatoires. R7D : La phase de réalisation peut s'engager.</p>			

ACTIVITE	A3 – RÉALISATION DE L'OUVRAGE		
TACHES			
T1 - Assurer la finition et le nettoyage de la pièce. T2 - Vérifier la conformité de la réalisation.			
Spécifique à l'option sculpture			
T3A - Fabriquer les éléments demandés pour la sculpture ornementale et statuaire. T4A - Assembler des matériaux.			
Spécifiques à l'option gravure			
T3B - Fabriquer les éléments demandés pour la gravure ornementale ou pour les accessoires. T4B - Incruster et assembler les éléments fournis sur la pièce.			
Spécifiques à l'option vannerie			
T3C - Fabriquer les éléments demandés pour la vannerie (effilochage, séparation des brins, tressage / battage...)			
Spécifiques à l'option tatouage			
T3D - Tracer les dessins et procéder aux dégradés, ombrages et/ou mises en couleurs.			
CONDITIONS D'EXERCICE			
Situation de travail			
- atelier, salons et/ou conventions ; - chantier (vallée, musées, marae...)			
Données techniques / ressources			
- cahier des charges, demande client ; - fiches techniques ; - nomenclatures des matières d'œuvre ; - poste de travail, matières d'œuvre, matériels et outillages spécifiques ; - technologies traditionnelles et nouvelles technologies ; - archives artistiques, patrimoniales et techniques propres aux réalisations antérieures ; - support papier et/ou numérique ; - informations relatives aux risques divers - produits, machines, situation du poste de travail ; - conditions d'hygiène et de sécurité relatives à la profession.			
Moyens matériels			
- équipements informatiques et multimédia ; - parc machine, outillage et équipement ; - matériaux et produits.			
Sous contrôle : T3A T4A T3B T4B T3C T3D			Autonomie Totale : T1 T2
Responsabilité sur :	A – Personnes <input type="checkbox"/>	B – Moyens <input type="checkbox"/>	C – Produit <input checked="" type="checkbox"/>

RÉSULTATS ATTENDUS
T1 - Assurer la finition et le nettoyage de la pièce. R1 : La pièce est prête à être présentée.
T2 - Vérifier la conformité de la réalisation. R2 : Le contrôle permet de déceler d'éventuels défauts.
Spécifique à l'option sculpture
T3A - Fabriquer les éléments demandés pour la sculpture ornementale et statuaire. T4A - Assembler des matériaux. R3A et R4A : Le rendu de l'exécution est conforme aux usages professionnels.
Spécifiques à l'option gravure
T3B - Fabriquer les éléments demandés pour la gravure ornementale ou pour les accessoires. T4B - Incruster et assembler les éléments fournis sur la pièce. R3B et R4B : Le rendu de l'exécution est conforme aux usages professionnels.
Spécifiques à l'option vannerie
T3C - Fabriquer les éléments demandés pour la vannerie (effilochage, séparation des brins, tressage / battage...) R3C : Le rendu de l'exécution est conforme aux usages professionnels.
Spécifiques à l'option tatouage
T3D - Tracer les dessins et procéder aux dégradés, ombrages et/ou mises en couleurs. R3D : Le projet est conforme aux attentes du client.

ACTIVITE	A4 – GESTION		
TACHES			
T1 – Respecter les coûts de production. T2 – Respecter les flux de matières et de matériels. T3 – Respecter les coûts de fonctionnement.			
CONDITIONS D'EXERCICE			
Situation de travail			
- entreprise ; - atelier / salons et conventions (spécifiques tatouage) ; - chantier (vallée, musées, marae...)			
Données techniques / ressources			
- cahier des charges, demande client ; - documentation iconographique et technique ; - support papier et numérique ; - documents simples de comptabilité et de gestion ;			
Moyens matériels			
- équipements informatiques et multimédia.			
Sous contrôle : T1 T3		Autonomie Totale : T2	
Responsabilité sur :	A – Personnes <input type="checkbox"/>	B – Moyens <input type="checkbox"/>	C – Produit <input checked="" type="checkbox"/>
RÉSULTATS ATTENDUS			
T1 – Respecter les coûts de production. R1 : Les coûts de productions sont conformes au projet.			
T2 – Respecter les flux de matières et de matériels. R2 : Les matières et matériels utilisés l'ont été dans les temps et sont conformes au projet.			
T3 – Respecter les coûts de fonctionnement. R3 : Les coûts de fonctionnement sont conformes au projet.			

ACTIVITE	A5 – COMMUNICATION		
TACHES			
T1 - Rendre compte de son travail.			
Spécifiques à l'option tatouage			
T2D : Communiquer avec le client.			
CONDITIONS D'EXERCICE			
Situation de travail			
- atelier, salons et/ou conventions. - chantier (vallée, musées, marae...)			
Données techniques / ressources			
- dossier technique du projet ; - planning de réalisation.			
Moyens matériels			
- moyens de communication : écrit (courrier papier, courriel), iconographique (photos...), oral (téléphone).			
Sous contrôle : T2D		Autonomie Totale : T1	
Responsabilité sur :	A – Personnes <input type="checkbox"/>	B – Moyens <input type="checkbox"/>	C – Produit <input checked="" type="checkbox"/>
RÉSULTATS ATTENDUS			
T1 - Rendre compte de son travail. R1 : Le vocabulaire professionnel est acquis.			
Spécifiques à l'option tatouage			
T2D - Communiquer avec le client. R2 : L'argumentation justifiée permet la mise en confiance du client.			

MISE EN RELATION DES TÂCHES DU REFERENTIEL D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES et des COMPETENCES DU REFERENTIEL DE CERTIFICATION		C1			C2			C3			C4	C5	C6						
		C1.1 - Identifier ...	C1.2 - Identifier ...	C1.3 - Interpréter ...	C1.4 - Identifier ...	C1.5 - Traduire ...	C1.6 - Traduire ...	C2.1 - Appliquer ...	C2.2 - Etablir ...	C2.3 - Sélectionner ...	C2.4 - Sélectionner ...	C3.1A - Réaliser ...	C3.1B - Réaliser ...	C3.2C - Réaliser sur léga.	C3.1D - Réaliser ...	C4.1 - Vérifier les détails	C5.1 - Maintenir ...	C6.1 - Communiquer ...	C6.2 - Rendre compte ...
A1 Préparation technique esthétique	1 - Prendre connaissance des...	X	X	X	X	X	X										X		
	2 - Identifier des informations...		X	X	X	X	X	X	X										
	3 - Traduire plastiquement le projet	X	X	X	X	X													
A2 Préparation de la réalisation	1 - Appréhender une méthode en fonction ...	X					X	X	X	X				X					
	2 - Prendre connaissance des moyens...	X						X	X					X				X	
	3 - S'informer des approvisionnements							X	X					X				X	
	4 - Adapter l'outillage en adéquation avec...							X	X					X					
	Spécifiques à l'option sculpture																		
	5A - Interpréter une fiche de fabrication	X																	
	6A - Connaître l'ordre de réalisation des ...								X										
	7A - Utiliser des dessins techniques...										X								
	Spécifiques à l'option gravure									X									
	5B - Estimer l'état des matières ...								X										
	6B - Connaître l'ordre de réalisation des ...								X	X									
	7B - Utiliser des dessins techniques...							X				X							
	Spécifiques à l'option vannerie									X									
	5C - Estimer l'état des matières...								X										
	6C - Connaître l'ordre de réalisation des...								X										
	Spécifiques à l'option tatouage										X								
	5D - Appréhender le projet du client.									X									
6D - Prévoir les différentes phases....									X										
7D - Mettre en forme les dessins...									X						X				
A3 Réalisation de l'ouvrage	1 - Assurer la finition et le nettoyage.									X	X	X		X					
	2 - Vérifier la conformité de la réalisation.									X	X	X		X				X	
	Spécifiques à l'option sculpture																		
	3A - Fabriquer les éléments demandés ...							X	X	X	X						X		
	4A - Assembler des matériaux...							X	X		X								
	Spécifiques à l'option gravure											X							
	3B - Fabriquer les éléments demandés...							X	X	X		X					X		
4B - Incruster et assembler des éléments											X								
Spécifiques à l'option vannerie																			
3C : fabriquer les éléments demandés...							X	X	X		X	X				X			
Spécifiques à l'option tatouage										X				X	X		X		
3D : tracer les dessins et procéder aux ...									X				X	X		X			
A4 Gestion	1 - Respecter les coûts de production.																X	X	
	2 - Respecter les flux de matières...																X	X	
	3 - Respecter les coûts de fonctionnement.																X	X	
A5 Communi- -cation	1 - Rendre compte de son travail.	X	X																
	Spécifiques à l'option tatouage																		
2D - Communiquer avec le client.																	X		

ANNEXE 1 b.

Référentiel de certification

- Compétences
- Savoirs associés

PRÉSENTATION DES CAPACITÉS GÉNÉRALES ET DES COMPÉTENCES

CAPACITÉS	COMPÉTENCES
S'INFORMER	<p>C1</p> <p>1 – Identifier, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques.</p> <p>2 – Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations techniques.</p> <p>3 – Interpréter les éléments d'une demande, d'un cahier des charges.</p> <p>4 – Identifier les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un ouvrage existant ou en projet.</p> <p>5 – Traduire graphiquement et/ou plastiquement une proposition.</p> <p>6 – Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques.</p>
	<p>1 – Appliquer une méthodologie de projet.</p> <p>Spécifiques aux options sculpture, gravure, vannerie</p> <p>2T – Établir une gamme de fabrication et d'assemblage en sculpture, gravure ou vannerie.</p> <p>3T – Sélectionner et organiser les moyens et procédés en sculpture, gravure ou vannerie.</p> <p>Spécifiques à l'option tatouage</p> <p>2D – Sélectionner et organiser les moyens et procédés en tatouage.</p>
PRÉPARER ORGANISER	<p>C2</p> <p>Spécifiques à l'option sculpture</p> <p>1A – Réaliser les opérations de fabrication, de transformation et de réparation en sculpture.</p> <p>Spécifiques à l'option gravure</p> <p>1B – Réaliser les opérations de fabrication en gravure.</p> <p>Spécifiques à l'option vannerie</p> <p>1C – Réaliser les opérations de fabrication en vannerie.</p> <p>2C – Dessiner sur tapa.</p> <p>Spécifiques à l'option tatouage</p> <p>1D – Réaliser les opérations de tatouage.</p>
RÉALISER METTRE EN ŒUVRE	<p>C3</p> <p>1 – Vérifier les délais.</p>
CONTRÔLER	<p>C4</p> <p>1 – Vérifier les délais.</p>
MAINTENIR, ENTRETENIR	<p>C5</p> <p>1 – Maintenir en état les outillages (maintenance de 1er niveau).</p>
COMMUNIQUER	<p>C6</p> <p>1 – Communiquer avec les différents interlocuteurs.</p> <p>2 – Rendre compte d'une activité.</p>

CAPACITÉ 1 : S'INFORMER

C1.1 Identifier, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques			
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C1.1.1	Identifier et classer différents documents.	Cahier des charges : données esthétiques, techniques et économiques. Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques. Moyens de production.	Le classement des documents correspond à la demande.
C1.1.2	Rechercher et/ou compléter les informations nécessaires à la résolution d'un problème simple posé.		Les informations sont en adéquation avec la demande.
C1.1.3	Hiérarchiser les informations en fonction de critères donnés : - périodes, styles, tendances... ; - typologies ; - matériaux...		Les informations sont prises en compte en fonction des caractéristiques et des contraintes du problème posé.
Savoirs technologiques associés : S2			

C1.2 Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations techniques			
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C1.2.1	Identifier et classer différents documents du dossier de travail.	Cahier des charges : données esthétiques, techniques et économiques. Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques. Moyens de production.	Le classement des documents permet de mener à bien le sujet à traiter.
C1.2.2	Rechercher et/ou compléter les informations nécessaires.		Les informations sont en adéquation avec la demande.
C1.2.3	Hiérarchiser les informations en fonction de critères définis : - réglementation, normes ; - domaines, sources ; - technique, esthétique, coût...		Les informations sont classées en fonction des contraintes spécifiques du problème posé.
Savoirs technologiques associés : S4			

C1.3 Interpréter les éléments d'une demande, d'un cahier des charges			
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C1.3.1	Interpréter et mettre en relation les éléments formulés dans une demande ou un cahier des charges.	Concepts, directives. Cahier des charges : données esthétiques, techniques et économiques Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques. Tarifs, valeurs de référence. Moyens de production.	La demande est comprise.
C1.3.2	Identifier des contraintes : - techniques ; - fonctionnelles ; - formelles et esthétiques ; - budgétaire.		Les contraintes sont répertoriées et hiérarchisées.
C1.3.3	Appréhender des évolutions possibles de matériaux et de produits dans le temps.		La vie des matériaux et des produits est prise en compte.
Savoirs technologiques associés : S4			

C1.4 Identifier les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un ouvrage existant ou en projet			
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C1.4.1	Interpréter des données écrites et figurées.	Cahier des charges : données esthétiques, techniques et économiques. Cahiers de tendances. Corpus de documents écrits et figurés proposant des informations d'ordre esthétique et/ou stylistique : - croquis, dessins ; - plans (vues frontales, coupes...) ; - photographies ; - vidéos ; - maquettes. Visites in situ. Bases documentaires (centre de documentation, catalogues, Internet...) Musées, galeries, salles des ventes... Outils traditionnels ou numériques permettant une prise de notes, un relevé, ou la réalisation d'une maquette de principes.	La lecture et la compréhension des documents sont exactes.
C1.4.2	Identifier un style ou une tendance selon les caractéristiques esthétiques, stylistiques d'un ouvrage.		Les caractéristiques esthétiques ou stylistiques sont correctement appréhendées en réponse à une demande.
C1.4.3	Situer un ouvrage dans son environnement artistique, culturel et social.		Les comparaisons et les classements sont justes en fonction des critères donnés.
C1.4.4	Comparer et classer des ouvrages au regard de leurs caractéristiques, esthétiques, stylistiques, fonctionnelles.		Les informations observées et relevées répondent à la demande. Elles sont traduites avec exactitude. Les codes et les techniques de représentation sont connus.
C1.4.5	Relever des informations d'ordre esthétique, stylistique ou contextuel sous forme de : - textes ; - croquis perspectifs ; - schémas ; - dessins ; - photographies ; - vidéos ; - maquettes de principes...		
Savoirs technologiques associés : S2 S3			

C1.5 Traduire graphiquement et/ou plastiquement une proposition.			
Compétences détaillées	Conditions	Résultats attendus	
C1.5.1	Identifier des techniques de communication graphique.	Cahier des charges : données esthétiques, techniques et économiques. Corpus de documents écrits et figurés proposant des informations d'ordre esthétique et/ou stylistique : - croquis, dessins ; - plans (vues frontales, coupes...) ; - photographies ; - vidéos ; - maquettes... Cahiers de tendances. Outils traditionnels ou numériques permettant une prise de notes, un relevé, ou la réalisation d'une maquette de principes.	Les techniques sont expressives. Le choix des outils et des techniques est adapté.
C1.5.2	Traduire graphiquement et/ou plastiquement le projet à réaliser - croquis annotés ; - dessins ; - croquis perspectifs ; - schémas, photomontages ; - maquettes d'étude. En prenant en considération les contraintes : - esthétiques ; - stylistiques ; - fonctionnelles ; - de durée.	La traduction est explicite. Les solutions présentées sont adaptées et respectent le cahier des charges et/ou la demande du client. La prise en compte des contraintes esthétiques, stylistiques, contextuelles, fonctionnelles et techniques, est effective.	
Savoirs technologiques associés : S2 S3			

C1.6 Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques.			
Compétences détaillées	Conditions	Résultats attendus	
C1.6.1	Présenter graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques : - dessins de définition ; - dessins de détails... ; - plans de fabrication.	Cahier des charges : données esthétiques, techniques et économiques. Bases documentaires (centre de documentation, catalogues, Internet...) Les documents graphiques sont exploitables.	Les techniques manuelles de représentation graphique sont acquises. Le type de représentation et de l'outil d'exécution graphique est adapté (vues, échelles, cotation, projection...) Les documents graphiques sont exploitables.
Savoirs technologiques associés : S3 S4			

CAPACITÉ 2 : PRÉPARER, ORGANISER

C2.1 Appliquer une méthodologie de projet			
Compétences détaillées	Conditions	Résultats attendus	
C2.1.1	Respecter les différentes phases d'une méthodologie de projet donnée en réponse à une demande simple : - prise en compte du cahier des charges ; - sélection d'informations et de références (contextuelles, fonctionnelles, esthétiques, techniques...) - élaboration de propositions esthétiques et techniques ; - définition d'une proposition.	Cahier des charges et planning. Maquettes de présentation du projet. Représentations graphiques. Outils, matériels, parc machine. Outils et moyens informatiques. Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques.	Les différentes phases du projet sont respectées.
C2.1.2	Respecter une chronologie dans les phases successives d'élaboration d'un projet simple.		La succession des phases est cohérente.
Savoirs technologiques associés : S2 S3 S4			

C2.2T Établir une gamme de fabrication et d'assemblage en sculpture, gravure ou vannerie			
Compétences détaillées	Conditions	Résultats attendus	
C2.2T.1	Identifier les assemblages, les procédés (de fabrication et de finition) et la chronologie, nécessaires au projet.	Matière d'œuvre. Fiches techniques. Fiches produit. Cahier des charges. Outils, matériels, parc machine. Outils et moyens informatiques. Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques. Règles et consignes d'hygiène et de sécurité.	L'identification des procédés d'assemblages, de fabrication et de finition est adaptée. L'ordonnement des étapes de fabrication est cohérent.
Savoirs technologiques associés : S4			

C2.3T		Sélectionner et organiser les moyens et procédés en sculpture, gravure et vannerie	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C2.3T.1	Identifier et prévenir les risques d'accident et les risques d'atteinte à la santé liés au poste de travail	Matière d'œuvre. Fiches techniques. Fiches produit. Cahier des charges. Outils, matériels, parc machine. Outils et moyens informatiques. Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques. Règles et consignes d'hygiène et de sécurité.	Les risques sont identifiés (pièces en mouvement, outils tranchants, bruit, poussières, produits chimiques...) Les mesures de prévention adaptées sont proposées et/ou mises en place.
C2.3T.2	Lister, classer et quantifier les matériaux d'un ouvrage.		L'ensemble des éléments est identifié, classé et quantifié.
C2.3T.3	Identifier les produits nécessaires à la réalisation, au regard : - des conditions d'utilisation ; - des conditions de stockage ; - des conditionnements ; - de la dangerosité - ...		Les règles d'hygiène, de sécurité et de préservation de l'environnement sont respectées. Les connaissances réglementaires sont acquises.
C2.3T.4	Préparer les outillages et/ou machines nécessaires aux postes de travail : - préparation ; - débit (sculpture) ou décapage (gravure) ; - calibrage ; - mise en forme ; - montage ; - finition ; - conditionnement.		Les outillages et machines préparés sont conformes aux données opératoires.
C2.2T.5	Disposer rationnellement le poste de travail dans le cadre de son environnement.		Les règles d'ergonomie, de prévention, d'hygiène et de sécurité sont respectées. L'installation est fonctionnelle.
Savoirs technologiques associés : S4 S5			

C2.2D		Sélectionner et organiser les moyens et procédés en tatouage	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C2.2D.1	Identifier et prévenir les risques d'accident et les risques d'atteinte à la santé liés aux espaces de travail.	Demande du client. Matière d'œuvre et produits (encre, vaseline, papier, film plastique, pommade cicatrisante...) Fiches techniques. Fiches produit. Réseau de fournisseurs. Analyse préalable des contraintes du projet. Dermographe électrique (machines à bobines, machines rotatives...) et outillages (peignes, aiguilles...) Outils et moyens informatiques. Postes de travail. Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques. Règles et consignes d'hygiène et de sécurité. Protection individuelle (E.P.I.)	Les risques sont identifiés de manière exhaustive (poussières, bactéries, produits chimiques...) Les mesures de prévention adaptées sont mises en place.
C2.2D.2	Lister et quantifier les matériels nécessaires à un ouvrage.		L'ensemble des éléments est identifié et quantifié par sous-ensembles, avec exactitude.
C2.2D.3	Lister, classer et quantifier les produits et consommables nécessaires à la réalisation au regard : - des conditions d'utilisation ; - des conditions de stockage ; - des conditionnements ; - de l'équivalence fonctionnelle - de la dangerosité ; - ...		Le choix est fonctionnel et respecte les règles d'hygiène, de sécurité et de préservation de l'environnement. Les connaissances réglementaires sont actualisées.
C2.2D.4	Choisir et préparer les machines ou outillages nécessaires à la réalisation : - du dessin. - du tatouage ; - de la protection de la zone de peau tatouée.		Les outillages et machines préparés sont conformes aux données opératoires.
C2.2D.6	Disposer rationnellement le poste de travail dans le cadre de son environnement .		Les règles d'ergonomie et d'hygiène et de sécurité liés aux salons de tatouages sont respectées. L'installation est fonctionnelle.
C2.2D.7	Proposer des solutions d'amélioration le poste de travail.		Les solutions proposées sont pertinentes.
Savoirs technologiques associés : S4 S5			

CAPACITÉ 3 : RÉALISER METTRE EN ŒUVRE

C3.1A Réaliser les opérations de fabrication, de transformation et de réparation en sculpture

Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C3.1A.1	Réaliser un modelage.		Le modelage définit précisément le projet. Il permet d'appréhender le volume.
C3.1A.2	Débiter.		La perte, le coût et le stock sont pris en compte.
C3.1A.3	Sélectionner et positionner les matériaux.	Plan d'ensemble, de définition de l'ouvrage. Postes de travail. Outillages.	Le sens des fils du bois est correctement pris en compte. Les essences de bois, sélectionnées sont adaptées à une réalisation simple. La qualité des matériaux (os, pierre, corail...) sélectionnées est adaptée à une réalisation simple.
C3.1A.4	Tracer les gabarits.	Matière d'œuvre et produits. Protection individuelle (E.P.I.) Fiches techniques. Fiches produit. Cahier des charges. Outillage (électrique, tronçonneuse thermique...), matériels, parc machine.	Les tracés sont conformes aux données techniques (dimensions, matériaux) et esthétiques. Ils sont adaptés à la matière d'œuvre. Ils permettent de préparer efficacement la réalisation.
C3.1A.5	Calibrer les éléments.	Outils et moyens informatiques. Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques.	La conduite du calibrage est acquise dans les règles de sécurité.
C3.1A.6	Réaliser des éléments pour l'assemblage.	Règles et consignes d'hygiène et de sécurité.	Les assemblages sont efficaces.
C3.1A.7	Mettre en forme la matière.		La mise en forme est conforme à la demande.
C3.1A.8	Réaliser les travaux de finition.		La finition est adaptée au contexte à la demande. Son aspect et conforme au projet.
C3.1A.9	Contrôler la conformité de la mise en œuvre avec la demande et sa qualité à chaque étape de la réalisation.		La mise en œuvre est correcte à chaque étape de la réalisation.

Savoirs technologiques associés : S4 S5 S7

C3.1B Réaliser les opérations de fabrication en gravure

Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C3.1B.1	Décaper les surfaces.		La surface est homogène et prête à la gravure.
C3.1B.2	Découper les matières premières.		La perte, le coût et le stock sont pris en compte.
C3.1B.3	Sélectionner et positionner les matériaux.	Plan d'ensemble, de définition de l'ouvrage. Postes de travail.	Les couleurs, l'épaisseur et la taille des nacres sélectionnées sont conformes à la demande. La qualité des matériaux (nacre, coquillage, os, pierre, corail...) sélectionnés est adaptée à la réalisation.
C3.1B.4	Graver/ Tracer les gabarits.	Outillages. Matière d'œuvre et produits. Protection individuelle (E.P.I.) Fiches techniques. Fiches produit. Cahier des charges. Outillage électrique, matériels, parc machine.	Les tracés sont conformes aux données techniques (dimensions, matériaux) et esthétiques. Ils sont adaptés à la matière d'œuvre. Ils permettent de préparer efficacement la réalisation.
C3.1B.5	Calibrer les éléments.	Outils et moyens informatiques. Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques.	La conduite du calibrage est acquise dans les règles de sécurité.
C3.1B.6	Réaliser des éléments pour l'assemblage.	Règles et consignes d'hygiène et de sécurité.	Les assemblages sont efficaces et discrets.
C3.1B.7	Mettre en forme la matière.		La mise en forme est conforme au projet.
C3.1B.8	Réaliser les travaux de finition (polissage et lustrage).		Son aspect et conforme à la demande.
C3.1B.9	Contrôler la conformité de la mise en œuvre avec la demande et sa qualité à chaque étape de la réalisation.		La mise en œuvre est correcte à chaque étape de la réalisation.

Savoirs technologiques associés : S4 S5 S7

C3.1C		Réaliser les opérations de fabrication en vannerie	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C3.1C.1	Sélectionner et prélever la matière première.	Postes de travail. Matière d'œuvre et produits. Outils (aiguilles, battoir, enclume, machine à coudre, lames de scie...) Ressources humaines. Réseau de fournisseur. Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques. Règles et consignes d'hygiène et de sécurité.	Les feuilles, écorces, racines, branches, troncs sélectionnés sont adaptés à la réalisation. La technique de prélèvement est adaptée.
C3.1C.2	Préparer la matière d'œuvre : coloration, séchage, trempage (tressage, vannerie) et battage (tapa).		Les matières d'œuvre est prête et permet la réalisation.
C3.1C.3	Tresser sur gabarit ou moulage (vannerie).		Le tressage est adaptée au projet et conformes aux données techniques et esthétiques.
C3.1C.4	Tresser en bande ou en cercle.		La conduite du tressage est maîtrisée.
C3.1C.5	Couper les pièces tissées ou non-tissées aux dimensions nécessaires.		La découpe des pièces tissées ou non-tissées est conforme au projet.
C3.1C.6	Monter les pièces tissées ou non-tissées : - couture à la main ; - couture à la machine.		Les assemblages sont efficaces.
C3.1C.7	Réaliser les travaux de finition : - rabattage des brins aux points invisibles ; - ajout d 'accessoires (tissus, coquillages, nacre, franges...) - ...		La finition est adaptée. Son aspect est conforme au projet.
C3.1C.8	Contrôler la conformité de la mise en œuvre avec le projet et sa qualité à chaque étape de la réalisation.		La mise en œuvre est correcte à chaque étape de la réalisation.
Savoirs technologiques associés : S4 S5 S7			

C3.2C		Dessiner sur tapa	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C3.2C.1	Préparer le tapa (amidonnage).	Postes de travail. Matière d'œuvre et produits. Outils (aiguilles, battoir, enclume, machine à coudre, lames de scie...) Ressources humaines.	Le tapa est près au dessin.
C3.2C.2	Réaliser la teinture.	Réseau de fournisseur. Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques.	La teinture est stable et homogène. Elle respecte les teintes demandées (nuancier).
C3.2C.3	Dessiner sur tapa (main levée ou estampe).	Règles et consignes d'hygiène et de sécurité.	Le dessin est conforme au modèle.
Savoirs technologiques associés : S3 S5			

C3.1D Réaliser les opérations de tatouage - préparation			
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C3.1D.1	Effectuer un choix graphique raisonné et argumenté.	Demande du client. Postes de travail. Protection individuelle (E.P.1.)	La proposition est validée par le client. Elle respecte les règles de l'art.
C3.1D.2	Définir un dessin.	Matière d'œuvre et produits (encre, vaseline, papier, film plastique, pommade cicatrisante...) Demographe électriques (machines à bobines, machines rotatives...) et outillages (peignes, aiguilles...)	Le projet est conforme aux vœux du client. Il respecte les principes déontologiques et éthiques de la profession.
C3.1D.3	Établir un phasage.	Demographe électriques (machines à bobines, machines rotatives...) et outillages (peignes, aiguilles...) Fiches produit.	Le nombre et les contenus des étapes sont définis et permettent la réalisation de l'ouvrage.
C3.1D.4	Effectuer un dessin préparatoire : - sur la peau ; - par report de dessin (calque, papier de transfert par procédés manuels ou numériques).	Fiches techniques. Ressources humaines. Outils et moyens informatiques. Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques.	La technique est adaptée au style du tatouage. Le tracé préparatoire est conforme au projet. Ils permettent de préparer efficacement la réalisation.
C3.1D.5	Sélectionner une technique.	Règles et consignes d'hygiène et de sécurité.	La technique est adaptée.
Savoirs technologiques associés : S2 S4 S5 S7			

C3.2D Réaliser les opérations de tatouage			
C3.2D.1	Préparer la zone tatouée : - rasage ; - stérilisation de la peau ; - anesthésie si nécessaire (crème, spray...); - ...	Demande du client. Analyse de fabrication, planning de phase, mode opératoire. Postes de travail. Protection individuelle (E.P.1.)	La préparation respecte les règles d'hygiène et de sécurité liées aux salons de tatouages.
C3.2D.2	Réaliser les tracés du tatouage.	Matière d'œuvre et produits (encre, vaseline, papier, film plastique, pommade cicatrisante...) Demographe électriques (machines à bobines, machines rotatives...) et outillages (peignes, aiguilles...)	Les tracés sont continus et réguliers.
C3.2D.3	Remplir des surfaces.	Demographe électriques (machines à bobines, machines rotatives...) et outillages (peignes, aiguilles...)	L'aplatissement et/ou le dégradé sont réguliers.
C3.2D.4	Protéger la zone tatouée.	Fiches produit. Fiches techniques.	La peau est protégée des risques d'infection. La pérennité de l'ouvrage est assurée.
C3.2D.5	Réaliser les travaux de retouche après cicatrisation, si nécessaire.	Ressources humaines. Outils et moyens informatiques.	L'ouvrage est conforme au projet validé par le client.
C3.2D.6	Respecter les règles d'hygiène et de sécurité de la profession à chaque étape de la réalisation (zone de travail, outillage, tatoueur, tatoué, produits, consommables...)	Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques. Règles et consignes d'hygiène et de sécurité.	Les règles d'hygiène et de sécurité de la profession sont appliquées à chaque étape de la réalisation.
Savoirs technologiques associés : S4 S5 S7			

CAPACITÉ 4 : CONTRÔLER

C4.1		Vérifier les délais	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C4.1.1	Vérifier les approvisionnements.	Plan d'ensemble, de définition de l'ouvrage. Bases de données techniques informatisées de l'entreprise. Planning prévisionnel de l'entreprise et du projet.	Les délais sont respectés.
C4.1.2	Vérifier l'avancement de la fabrication.		Les opérations de fabrication sont correctement menées, conformément au planning.
C4.1.3	Vérifier les opérations sur site : - livraison ; - installation.		Le déroulement des opérations est conforme au calendrier prévisionnel de l'entreprise et du projet.
C4.1.4	Signaler les écarts entre les temps prévus et ceux réalisés.		La prise en compte du planning est effective.
Savoirs technologiques associés : S6			

CAPACITÉ 5 : MAINTENIR, ENTREtenir

C5.1		Maintenir en état les outillages (maintenance de 1er niveau)	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C5.1.1	Contrôler l'état de coupe et le rangement des outillages.	Règles et consignes d'hygiène et de sécurité. Matériels de protection et de condamnation. Consignes orales.	L'état des outils est correctement évalué. Le rangement rend les outils accessibles et assure une longévité optimale.
C5.1.2	Affûter les outillages manuels en sculpture, gravure, vannerie.	Fiches techniques. Parc machines. Stock outillage.	L'affûtage des outillages manuels est correctement assuré.
C5.1.3	Nettoyer et assurer l'entretien quotidien.	Outillage de maintenance et de contrôle. Matériels et instructions d'affûtage. Consommable, plaquettes.	L'entretien est correctement assuré et permet l'utilisation des équipements.
Savoirs technologiques associés : S4 S5			

CAPACITÉ 6 : COMMUNIQUER

C6.1		Communiquer avec les différents interlocuteurs	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C6.1.1	Utiliser les modes et les moyens de communication adaptés.	Expression écrite et orale. Moyens de communication : téléphone, internet, projection, multimédias...	Les modes et les moyens de communication sont adaptés au type d'information à transmettre et aux interlocuteurs.
C6.1.2	Participer aux réunions d'équipe.	Acteurs du projet : - clients ; - entreprises partenaires et sous-traitants ; - fournisseurs. Dossier de définition de l'ouvrage à réaliser (plans et pièces écrites...) Planning prévisionnel.	Les informations sont prises en compte.
Savoirs technologiques associés : S8			

C6.2		Rendre compte d'une activité	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C6.2.1	Repérer le déroulement d'une activité, les étapes successives, les échéances, les contraintes et les résultats attendus.	Expression écrite et orale. Moyens de communication : téléphone, internet, projection, multimédias... Acteurs du projet : - clients ; - entreprises partenaires et sous-traitants ; - fournisseurs. Dossier de définition de l'ouvrage à réaliser (plans et pièces écrites...) Planning prévisionnel.	La chronologie des étapes, les échéances et délais, sont connus. Les contraintes et les résultats attendus sont correctement transmis.
Savoirs technologiques associés : S8			

Savoirs technologiques associés**S1 - Cultures artistiques**

- 1.1 - Histoire de l'art polynésien
- 1.2 - Histoire de l'art et du design

S2 - Arts appliqués

- 2.1 - Moyens de traduction
- 2.2 - Analyse et projet d'arts appliqués
- 2.3 - Expérimentations plastiques

S3 - Représentation graphique

- 3.1 - Les systèmes de représentation
- 3.2 - Les outils de représentation

S4 - Techniques et procédés

- 4.1 - Outillage
- 4.2 - Procédés de préparation
- 4.3 - Procédés de réalisation
- 4.4 - Procédés de finition
- 4.5 - Maintenance

S5 - Les matériaux et les produits

- 5.1 - Les matériaux
- 5.2 - Les produits

S6 - Gestion

- 6.1 - Gestion de production, d'approvisionnement, de fonctionnement

S7 - Hygiène et sécurité

- 7.1 - Sécurité des personnes et des biens
- 7.2 - Ergonomie

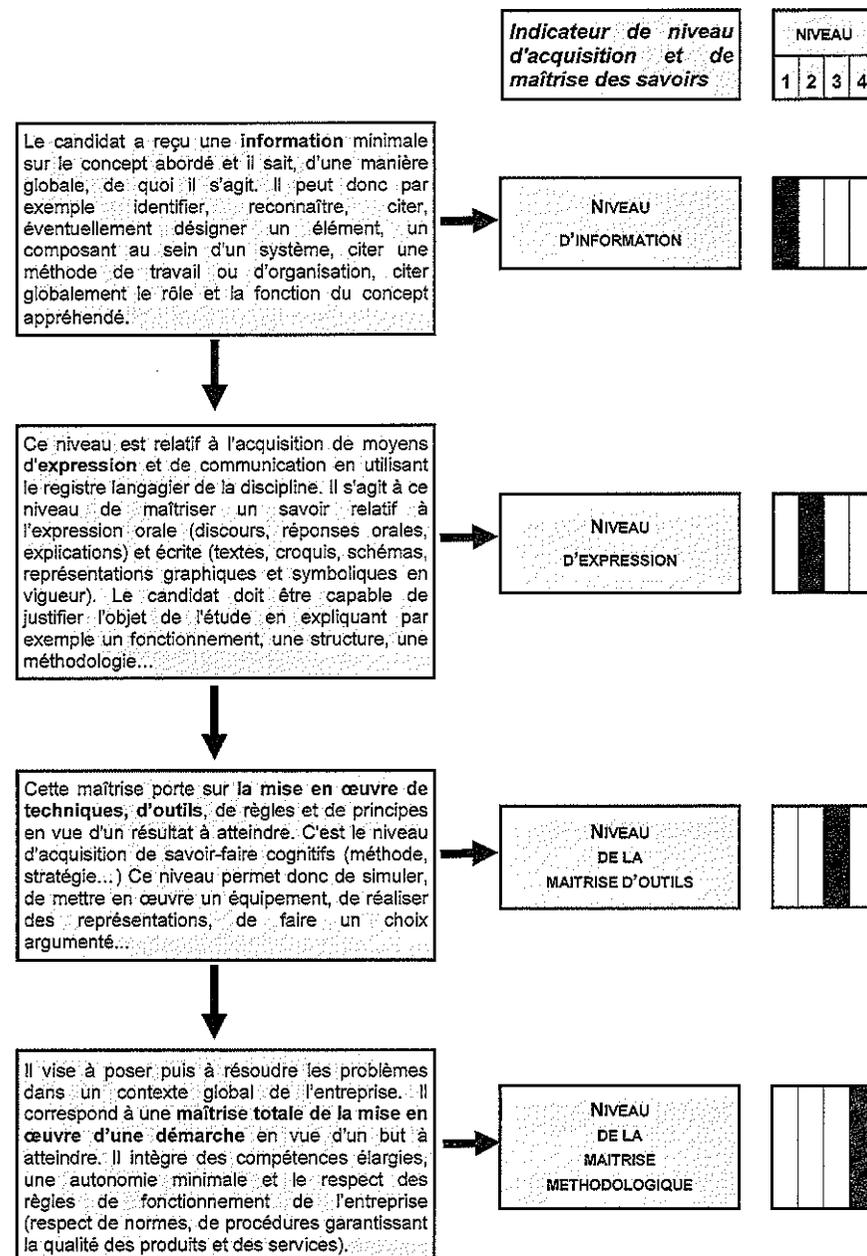
S8 - Communication

- 8.1 - Éléments de communication interne et externe
- 8.2 - Moyens de communication

MISE EN RELATION DES COMPÉTENCES ET DES SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIÉS

COMPÉTENCES	SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIÉS							
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
C1	1 – Identifier, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques.	X						
	2 – Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations techniques.			X				
	3 – Interpréter les éléments d'une demande, d'un cahier des charges.			X				
	4 – Identifier les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un ouvrage existant ou en projet.	X	X					
	5 – Traduire graphiquement et/ou plastiquement une proposition.	X	X					
	6 – Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques.		X	X				
C2	1 – Appliquer une méthodologie de projet.	X	X	X				
	2T – Établir une gamme de fabrication et d'assemblage.			X				
	3T – Sélectionner et organiser les moyens et procédés en sculpture, gravure et vannerie.			X	X			
	2D – Sélectionner et organiser les moyens et procédés en tatouage.			X	X			
C3	1A – Réaliser les opérations de fabrication, de transformation et de réparation en sculpture.			X	X	X		
	1B – Réaliser les opérations de fabrication, de transformation et de réparation en gravure.			X	X	X		
	1C – Réaliser les opérations de fabrication, de transformation et de réparation en vannerie.			X	X	X		
	2C – Dessiner sur tapa.		X	X				
	1D – Réaliser les opérations de tatouage – préparation.	X	X	X	X	X		
	2D – Réaliser les opérations de tatouage.		X	X	X	X		
C4	1 – Vérifier les délais.				X			
C5	1 – Maintenir en état les outillages.			X	X			
C6	1 – Communiquer avec les différents interlocuteurs.						X	
	2 – Rendre compte d'une activité.						X	

Spécification des niveaux d'acquisition et de maîtrise des savoirs



S1 – Cultures artistiques**S1.1 : Histoire de l'art polynésien**

On s'attachera particulièrement à mettre en évidence, sans visée exhaustive, les relations entre diverses créations du patrimoine et l'histoire de l'art et des civilisations polynésiennes. L'objectif est de placer la culture, à travers les patrimoines naturels, immatériels et matériels, au centre des démarches de créations artisanales et/ou artistiques.

Les musées, les événements professionnels divers, salons, expositions, les catalogues de ventes d'objets d'art, fourniront un support à certaines études.

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S1.1.1 : L'histoire et civilisation polynésiennes.</p> <p>Les notions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - culture ; - patrimoine culturel immatériel ; - patrimoine culturel matériel. <p>Cosmologies et mythologie polynésiennes.</p> <p>Relation entre les concepts de corps, de pirogue, de maison (fareatua, faretupuna, fare 'amuirā'a), de monde...</p> <p>Relation aux ancêtres, à l'environnement naturel (terre, océan), à sa préservation et aux rythmes saisonniers.</p> <p>Les récits historiques locaux (Tetuna'e, Tavi, Vehiatua, Amo et Porea) et articulation avec le contexte historique mondial.</p> <p>Organisation sociale dans les temps anciens et ses évolutions depuis la période du contact jusqu'à l'époque contemporaine.</p>	<p>D'après une documentation ou un objet, dans le cadre d'une demande limitée et accompagnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - indiquer chronologiquement les principaux objets du patrimoine selon les archipels et les périodes ; - repérer la relation forme/fonction d'un objet : ethnique, esthétique, culturelle, culturelle ; repérer les influences stylistiques d'un objet ; - situer dans le temps et géographiquement les principales civilisations (époques et styles), auxquelles peuvent se référer les pièces étudiées ; - identifier chronologiquement les caractéristiques formelles de l'objet étudié ; - dégager les caractéristiques communes aux productions d'une même époque en référence aux pièces significatives de celle-ci. 				

S1.1.2 : L'histoire des objets du patrimoine polynésien.

Le statut des objets océaniques :

- condition de collecte ;
- relation forme / fonction ;
- relations forme/procédé technique ;
- caractéristiques communes aux productions d'une même époque ;
- chronologie et origine géographique des principaux objets du patrimoine.

Les objets du patrimoine (t'i, tikiunu tapa, instruments de musiques, to'i-herminettes).

L'intervention de l'outillage moderne dans la réalisation d'objets du patrimoine.

D'après une documentation ou un objet, dans le cadre d'une demande limitée :

- indiquer chronologiquement les principaux objets du patrimoine selon les archipels et les périodes ;
- repérer la relation forme/fonction d'un objet : ethnique, esthétique, culturelle, culturelle ; repérer les influences stylistiques d'un objet ;
- situer dans le temps et géographiquement les principales civilisations (époques et styles), auxquelles peuvent se référer les pièces étudiées ;
- identifier chronologiquement les caractéristiques formelles de l'objet étudié ;
- dégager les caractéristiques communes aux productions d'une même époque en référence aux pièces significatives de celle-ci.

S1 – Cultures artistiques**S1.2 : Histoire de l'art et du design**

On favorisera :

- le développement de la capacité à identifier les caractéristiques propres à un style ou un mouvement artistique.
- le développement de la capacité à reconnaître les liens entre les caractères esthétiques des œuvres et l'évolution des techniques y compris dans la création contemporaine.

Les musées, les événements professionnels divers, salons, expositions, les catalogues de ventes d'objets d'art, fourniront un support à certaines études.

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S1.2.1 - Histoire de l'art. Les principaux éléments de l'architecture antique. Les principaux courants artistiques et les styles du moyen âge à nos jours, en occident (peinture, sculpture, mobilier, architecture, arts graphiques...)	À partir d'une documentation ou en présence d'œuvres et/ou d'objets dans le cadre d'une demande limitée : <ul style="list-style-type: none"> - identifier les courants artistiques et les styles ; - situer chronologiquement et géographiquement les réalisations ; - connaître les principales caractéristiques des principaux courants artistiques et styles ; 				
S1.2.2 : L'histoire de l'objet sculpté et/ou gravé. Quelques créations significatives comme support de l'analyse et de la compréhension de l'évolution de l'objet sculpté et/ou gravé dans l'histoire.	<ul style="list-style-type: none"> - dégager les caractéristiques communes aux productions d'une même époque en référence aux pièces significatives de celle-ci ; - repérer la relation forme/fonction d'une œuvre ou d'un objet ; 				
S1.2.3 : Actualité de la création artistique, notamment du design. Quelques créations contemporaines comme support d'analyse et de compréhension des enjeux du design actuel et des procédés de conception et de fabrication contemporains.	<ul style="list-style-type: none"> - identifier les caractéristiques esthétiques et techniques liées : <ul style="list-style-type: none"> - à la destination ; - aux sources d'inspiration ; - aux contraintes techniques ; - repérer les apports esthétiques liés aux techniques de fabrication. 				

S2 – Arts appliqués

La formation en arts appliqués se fixe pour objectif l'appropriation des méthodes de visualisation, de représentation et de réalisation à des fins de production et d'une sensibilisation aux processus de création.

Cela suppose :

- la prise en compte des données et des contraintes ;
- la connaissance du dessin, croquis et des moyens d'expressions plastiques appropriés (traditionnels et numériques) ;
- la mise en œuvre des pratiques de réalisation artistiques et techniques.

S2.1 : Moyens de traduction

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S2.1.1 : Les outils traditionnels et numériques. Outils traditionnels : <ul style="list-style-type: none"> - crayons, fusains, craies, feutres, peintures... Outils numériques : <ul style="list-style-type: none"> - appareil photographique, logiciels de création numérique (retouche d'image, mise en page...) 					
S2.1.2 : Les moyens graphiques, plastiques, chromatiques et volumiques. Techniques de simplification, géométrisation, stylisation... Principes d'organisation dans le plan et/ou l'espace : <ul style="list-style-type: none"> - composition ; - rythmes, règles de l'ornementation ; - organisation des surfaces et des volumes. Techniques de traduction des constituants plastiques : <ul style="list-style-type: none"> - graphisme et formes ; - couleurs, valeurs, matières et textures ; - effets et rendus de la lumière ; - perspectives et volumes. Principes typographiques et lettrages. Prise en compte des principes structurels : <ul style="list-style-type: none"> - types d'assemblage ; - éléments constitutifs d'un ouvrage. Techniques compositions avec des motifs polynésiens.	Dans le cadre d'une demande limitée, permettre : <ul style="list-style-type: none"> - d'identifier et traduire les constituants plastiques ; - d'observer et représenter un modèle réel (modèle vivant, nature morte, paysage, objets du patrimoine polynésien, production issue du design...) ou figuré ; - d'être capable d'organiser et composer les motifs polynésiens : <ul style="list-style-type: none"> - simplifier, géométriser, styliser une forme ; - interpréter, modifier, transposer, combiner, adapter, créer un motif, un élément en vue d'application ; - de justifier et maîtriser l'utilisation des outils, supports et techniques adaptés ; - d'utiliser les différents moyens de traduction graphique et colorée ; - de traduire les effets de matière et texture. 				

S2.2 : Analyse et projet d'arts appliqués

S2.2.1 - Le cahier des Charges et/ou la demande client.			
Contexte. Besoins. Exigences. Contraintes.	Permettre de :		
S2.2.2 – Les fonctions.	- prendre en compte les données et les contraintes d'une demande ;		
Fonction d'usage (destination, ergonomie...)	- identifier des caractéristiques d'une production issue des arts appliqués ;		
Fonction esthétique.	- rechercher des solutions en fonction d'une demande en lien avec le travail réalisé en atelier ;		
Fonction culturelle et sociale.	- être capable de réaliser un croquis et d'utiliser des moyens d'expressions plastiques demandés – traditionnels et numériques ;		
Fonction symbolique.	- utiliser des outils, dans le cadre d'une demande (recherches, finalisation, communication).		
S2.2.3 – La méthodologie de projet.			
Investigation.			
Expérimentation.			
Réalisation.			
Communication.			

S2.3 : Expérimentations plastiques

Expérimenter les mélanges de techniques et de matières.	Permettre :		
Exprimer une intention selon le choix d'un outil, d'un support, d'une couleur, collage, assemblage...	- une expérimentation variée ; - des résultats en adéquation avec l'intention.		

S3 – Représentation graphique

On développera dans le cadre du C.P.M.A. l'apprentissage des représentations graphiques normalisées nécessaires à la présentation des projets pour expliquer et argumenter la pertinence des choix techniques retenus - liaison entre les pièces, dispositifs de fermeture, détails particuliers. On veillera à développer la pratique de l'expression graphique en deux ou trois dimensions.

S3.1 : Les systèmes de représentation

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S3.1.1 : Les différents types de représentation traditionnels et/ou numériques.	Permettre, à partir d'une demande de réalisation simple, de : - réaliser : - un dessin d'ensemble ; - des dessins de détail ; - la cotation dimensionnelle. - respecter les conventions et les normes en vigueur ;				
S3.1.2 : La représentation des ouvrages. Règles et conventions des représentations selon les règles en vigueur. Représentation des matériaux et produits utilisés. Définition des grandeurs.					

S3.2 : Les outils de représentation.

S3.2.1 : Outils manuels. Tracé à main levée, croquis...	Permettre, à partir d'une demande de réalisation simple, de : - réaliser : - un dessin d'ensemble ; - des dessins de détail ; - la cotation dimensionnelle. - respecter les conventions et les normes en vigueur ; - choisir les vues, coupes, sections, éciatés.				
S3.2.2 : Outils informatisés. Logiciels de D.A.O. Consultation de banques de données.					

S4 – Techniques et procédés**S4.1 : Outillage**

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S4.1.1 : Outillage collectif, machines et matériel de l'atelier. Commun aux options sculpture et gravure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - perceuse à colonne ; - lapidaire ; - scie à ruban ; - système d'aspiration ; - ... <p>De sculpture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - outils de serrage ; - outils de traçage ; - scie à ruban ; - tronçonneuse ; - rabot (électrique ou à main) ; - dégauchisseuse ; - meuleuse ; - scie circulaire ; - scie à onglet ; - polisseuse ; - scies ; - ponçouses ; - affleureuse ; - défonceuse ; - perceuse ; - ... <p>De gravure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - touret (à décaper, à polir, à lustrer, à bande abrasive) ; - machine à ultra-sons ; - plaque chauffante ; - scie à ruban à lame diamantée ; - ... 	<p>Dans le cadre d'une demande de réalisation simple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître la spécificité d'outillage, machine, matériel ; - connaître le matériel adapté à la réalisation ; - permettre : <ul style="list-style-type: none"> - le respect des consignes et règles de sécurité liées aux outillages ; - l'utilisation du matériel. 				

S4.1.2 : Outillage individuel, à main, instruments de mesure.**Commun aux options sculpture et gravure :**

- outils de mesure ;
- limes ;
- ...

De sculpture :

- compas d'épaisseur ;
- râpes ;
- rifloir ;
- gouges et minis gouges ;
- abrasifs ;
- racloirs ;
- ciseaux à bois ;
- ...

De gravure :

- échoppe ;
- micro moteur avec pièce à main (et ses fraises) ;
- coussinet ;
- scie à repercer ;
- abrasifs diamantés ;
- ...

De la vannerie :

- aiguille ;
- maillet / battoir en bois de fer (aito) ;
- enciume en pierre ou bois ;
- machine à coudre ;
- lame de scie ;
- spatules de bois ;
- ...

Du tatouage :

- dermographe à bobine ou rotatif ;
- aiguille ;
- support de peigne ;
- peigne à tatouer (métal, dents, os, nacre), et maillet ;
- buse ;
- manchon ;
- ...

Dans le cadre d'une demande de réalisation simple :

- connaître la spécificité d'outillage, machine, matériel ;
- connaître le matériel adapté à la réalisation ;
- permettre :
 - le respect des consignes et règles de sécurité liées aux outillages ;
 - l'utilisation du matériel.

S4.2 : Procédés de préparation

La réalisation des éléments, l'assemblage, la préparation et le contrôle. À partir de la demande exprimée, on veillera à développer et approfondir les aspects de certains actes du métier.

<p>S4.2.1 - Techniques de mise en volume pour l'élaboration de maquette en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - argile ; - bois ; - carton ; - papier. 	<p>Permettre, à partir d'une demande, de réaliser une modélisation en volume.</p>	
<p>S4.2.2 - Techniques de préparation de la matière. Communes aux options sculpture et gravure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calibrage. <p>Spécifiques à la sculpture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - débit (bois). <p>Spécifiques à la gravure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nettoyage (coquillage), - décapage (nacre). <p>Spécifiques à la vannerie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - techniques de coloration à base d'éléments végétaux naturels (plantes, graines) : ficus tinctoria, fleurs d'hibiscus tiliaceus, <i>rea Tahiti</i> (curcuma), <i>tiairi</i> (aleurites moluccana)... <p>Techniques de séchage, trempage (pour le tissage et la vannerie), battage (pour le tapa)...</p> <p>Spécifiques au tatouage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nettoyage de la peau, rasage, anesthésie (crème, spray). 	<p>Permettre, à partir d'une demande, de rendre possible une réalisation.</p>	

S4.3 : Procédés de réalisation

<p>S4.3.1 Types et techniques de réalisations. Communes à la sculpture et à la gravure.</p> <p>Types :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rond de bosse ; - bas-relief ; - ajour. <p>Techniques par enlèvement de matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coupe, découpe (sciage, perçage, limage) ; - travail à l'outil manuel (l'échoppe, mini gouge, ciseau à bois...) par éclat ou par taille en épargne, ... ; - perçage, fraisage et tous travaux avec des forêts ou des fraises. <p>Spécifiques à la sculpture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - haut relief. <p>Spécifiques à la gravure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - marqueterie. <p>Spécifiques à la vannerie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tissage : <i>titona</i> à 4, 6, 8 ou 9 brins, <i>rara'a feti'a</i> (point étoile), <i>atu'etu'e</i> (zigzag), <i>niho ma'o</i> (en dents de requins), <i>tuaa</i> (en W), <i>opu</i> (arrondie)... - battage (écorce ou racines aériennes de banyan / ficus, murier ou arbre à pain). <p>Spécifiques au tatouage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - traçage, ombrage, remplissage. 	<p>En réponse à une demande de réalisation simple, permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la maîtrise des différentes techniques de fabrication ; - la réalisation de toute reprise et ajustage ; - la réalisation de tout type d'assemblage <p>Permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - procéder à la mise en œuvre de la pièce dans le respect du cahier des charges et/ou de la demande du client ; - sélectionner l'outil en fonction de la nature du matériau et du travail à réaliser ; - choisir la taille adéquate ; - respecter le traçage, le pointage, l'angle de perçage, la profondeur ; - procéder aux vérifications d'usage : affûtage, vitesse de rotation ; - assurer la lubrification. 	
<p>S4.3.4 - Techniques d'assemblage. Spécifiques à la sculpture et à la gravure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rivetages ; - collage ; - ligature ; - tourillon ou tiges ; - ... <p>Spécifiques à la vannerie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ligature ; - couture à la main ou à la machine ; - ... 	<p>En réponse à une demande de réalisation simple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir et réaliser les assemblages fixes et ou mobiles suivant la technique retenue ; - veiller à la qualité esthétique du rendu des volumes dans l'esprit du dessin ou du modèle. 	
<p>S4.3.4 - Techniques par moulage pour la sculpture et la gravure en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plâtre ; - argile ; - cire. 	<p>Connaître les propriétés mécaniques des matériaux et déterminer le type d'ajustage approprié.</p>	

S4.3.5 - Techniques d'ajustage pour la gravure : - mise en jeu des fermoirs, articulations...	Connaître les propriétés mécaniques des matériaux et déterminer le type d'ajustage approprié.			
---	---	--	--	--

S4.4 : Procédés de finition

S4.4.1A: Les techniques de préparation et de finition des surfaces pour la sculpture. Traitements d'abrasion : - manuel (toile émeri) ; - mécanique (polisseuse). Traitements décoratifs ou protecteurs : - décors (peinture, laquage, dorure) ; - protections (vernis, cire, lasure).	En réponse à une demande de réalisation simple :			
S4.4.1B: Les techniques de préparation et de finition des surfaces pour la gravure. Traitements d'abrasion : - manuel (abrasifs, à l'outil, au racloir) ; - mécanique (toret, pâte à lustrer).	- utiliser les techniques adaptées de préparation et de finition des surfaces ; - appliquer de la procédure d'utilisation en fonction des matériaux et du travail à effectuer ; - appliquer les conditions de sécurité (protection des personnes, des biens, de l'environnement).			
S4.4.1C : Les techniques de finition pour la vannerie. Les points invisibles, les rabats, ajout d'accessoires (tissu, coquillages, nacres, plumes...) S4.4.1D : Les techniques de mise en sécurité de la personne et de l'ouvrage pour le tatouage. Crèmes, film protecteur, bandage...				
S4.4.3 : Techniques de finition et de polissage pour les options sculpture et gravure : - abrasion ; - satinage ; - effets de matières.	En réponse à une demande de réalisation simple, permettre : - d'appliquer les techniques de traitement de surface en vue de la finition optimale et de la mise en valeur du bijou ; - de contrôler les pièces et déterminer les retouches à exécuter.			
S4.4.4 : Techniques de nettoyage propres au polissage pour les options sculpture et gravure : - les produits ; - les précautions.	Connaître les procédés de finition et de nettoyage correspondants à chacun des stades de fabrication.			
S4.4.5 : Processus de contrôle. Les contrôles de finition - par comparaison ; - par prise de mesures.	En réponse à une demande de réalisation simple, permettre : - d'appliquer les types de contrôle adaptés à la nature de l'objet et à la quantité de pièces à polir ; - de vérifier le bon appairage des éléments entre eux.			

S4.5 : Maintenance (Entretien des moyens et des postes de travail)

S4.5.1: Maintenance préventive. Respect de la mise en sécurité spécifique aux opérations de maintenance. Entretien périodique : - contrôle visuel ; - nettoyage ; - lubrification ; - vérification des niveaux ; - étalonnage et réglages ; - ventilation.	Permettre de : - veiller au respect des règles de sécurité et signaler les anomalies constatées ; - veiller à l'entretien périodique ou au contrôle ponctuel des équipements et matériels suivant les nécessités et les recommandations du constructeur ; - mettre à jour les documents de suivi et archiver les notices ; - effectuer la mise en sécurité ; - choisir la solution adaptée au problème ; - remplacer ou faire remplacer les éléments endommagés.			
S4.5.2 : Maintenance corrective. Mise en sécurité des machines ou de l'appareillage. Choix du procédé d'intervention : réparation possible en autonomie dans la limite de ses compétences ou appel à un service spécialisé. Remplacement des éléments endommagés. Essais et validation de l'intervention.				

S5 – Les matériaux et les produits

A partir de la demande exprimée on veillera à :

- développer et approfondir la connaissance des matériaux ;
- assurer une connaissance pertinente des produits en vue d'une utilisation optimale en toute sécurité.

S5.1 : Les matériaux (cf. tableau R.A.P)

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>Options sculpture, gravure et vannerie.</p> <p>Législations française et polynésiennes des matériaux organiques.</p> <p>Nomination des matériaux d'usage courant de la profession.</p> <p>Les caractéristiques des matériaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - masse volumique ; - aspect, couleur, texture, anomalies ; - équilibre hygroscopique, rétractabilité... ; - influence du séchage ; - procédés et moyens de séchage du bois. <p>Contrôles de l'hygrométrie.</p> <p>Propriétés physiques, mécaniques.</p> <p>Classification des matériaux.</p> <p>Caractéristiques commerciales et/ou normalisées.</p> <p>Domaine d'utilisation et mise en œuvre.</p> <p>Performances écologiques développement durable.</p>	<p>Être informé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des principales propriétés physico-chimiques et mécaniques des matériaux ; - de leurs différentes particularités : origine, couleur, forme et spécificité ; - des étapes nécessaires à leur transformation ; - des principales conditions de leur utilisation : <ul style="list-style-type: none"> - législation en vigueur ; - réactions, effets, amalgames ; - précautions, incidence sur le coût de l'objet ; - des essences de bois ; - de leurs principales propriétés physico-chimiques et mécaniques (densité, ductilité...) 				

S5.2 : Les produits

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>Exploitation de fiches techniques liées aux caractéristiques physiques et mécaniques des produits.</p> <p>Limite d'utilisation des produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - durée ; - sécurité ; - développement durable. <p>Législation relative aux produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - stockage ; - recyclage des produits usagés ; - de traitement du bois. 	<p>En réponse à une demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître le degré de dégradation d'un produit ; - respecter les limites d'utilisation ; - appliquer les préconisations liées au respect de l'environnement ; - utiliser les lieux appropriés au stockage, les récipients adaptés, l'étiquetage normalisé ; - appliquer les directives et la législation en vigueur ; - respecter les normes environnementales. 				

S6 – Gestion

Cette partie doit être obligatoirement liée aux contenus spécifiques du domaine professionnel, notamment pour la gestion d'atelier.
Les informations relatives à la gestion comptable seront fournies par le service comptable, de préférence à partir de documents informatisés.

S6.1 : Gestion de production, d'approvisionnement, de fonctionnement

Connaissances	Limites de connaissances	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>La sélection des fournisseurs.</p> <p>Les documents liés à l'achat des fournitures.</p> <p>Le suivi et le contrôle des livraisons : le bon de livraison, le bon de confié.</p> <p>Les principes élémentaires de gestion administrative et économique des stocks.</p> <p>La facture fournisseur.</p>	<p>A partir d'exemples concrets être informé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des principaux fournisseurs des matières d'œuvre en fonction des besoins exprimés dans une demande du client ; - des principaux modes d'opérations courantes d'approvisionnement (courriels, fax, support papier, téléphone...); - du déclenchement d'une commande, dans le cadre d'une gestion cohérente du stock de sécurité (stock minimum + délais livraison fournisseurs) ; - du contrôle d'une facture en tenant compte des spécificités de la profession. 				

S7 - Hygiène et sécurité**S7.1 : Sécurité des personnes et des biens**

Connaissances	Limites de connaissances	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>Prévention des risques professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - utilisation des matières dangereuses ; - protections au poste de travail et précautions à respecter en cas de déplacements dans l'atelier et en cas d'accident. <p>Premiers secours en cas d'accident. L'évacuation des déchets : tri, stocks, évacuation.</p> <p>Classification des déchets à détruire, à revaloriser...</p> <p>Circuits d'élimination des déchets sur le chantier.</p> <p>Élimination des fluides.</p> <p>Le risque lié à l'utilisation des colles, vernis et solvants.</p> <p>Le risque lié à l'utilisation des encres.</p> <p>Étiquettes et fiches de données de sécurité des produits (F.D.S.P.)</p> <p>Dispositifs de protection Collective (hotte d'aspiration).</p> <p>Équipements de protection individuelle (E.P.I.)</p> <p>Pour l'option tatouage. Règles d'hygiène (tatoueur, tatoué et salon).</p>	<p>En réponse à une demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'informer sur les précautions à respecter et les appliquer strictement ; - permettre : <ul style="list-style-type: none"> - un comportement adéquat à adopter à l'atelier ; - le respect des dispositions d'hygiène et de sécurité à mettre en œuvre. <p>Pour l'option tatouage. Application stricte des règles d'hygiène (tatoueur, tatoué et salon).</p>				

S7.2 : Ergonomie

Connaissances	Limites de connaissances	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>Ergonomie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestes et postures au poste de travail ; - adaptation du poste de travail à la morphologie de l'opérateur ; - évolution du poste liée aux techniques et matériels. 	<p>Connaître et respecter les principes généraux d'ergonomie.</p>				

S8 – Communication**S8.1 : Éléments de communication interne et externe**

Connaissances	Limites de connaissances	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S7.1.1. Communication interne. À partir de documents : revues techniques ou commerciales, catalogues produits, courriers clients, échantillons : <ul style="list-style-type: none"> - classement des informations ; - mise à jour des fichiers ou des données informatisées ; - sélection de l'information ; - identification de la cible ; - choix des medias ; - utilisation d'un code oral ou écrit ; - retour de l'information. S7.1.2 Communication externe Présenter, faire valoir et argumenter une proposition ou un projet. Établir un bon échange avec les intervenants de la chaîne de fabrication.	Transmettre des informations, des données, des consignes de façon claire et concise en utilisant les moyens de communication adaptés et s'assurer de la bonne réception des informations. Identifier le ou les destinataire(s) relatif(s) à l'information à transmettre. Choisir le mode de communication adapté - oral, écrit, informatique, numérique. Sélectionner le media adapté au destinataire Sélectionner et organiser les informations à transmettre. Pour l'option tatouage : Défendre et argumenter des choix techniques et esthétiques.	A	D		
		B			
		C			

S8.2 : Moyens de communication

Moyens, outils et médias de communication : <ul style="list-style-type: none"> - courrier postal, courrier électronique, réseaux sociaux... - logiciel de présentation, image, son, vidéo... - téléphone, Internet ... 	Permettre le choix et l'utilisation d'un mode de communication adapté à une situation.				
---	--	--	--	--	--

ANNEXE 2

Période de formation en milieu professionnel

1. Objectifs :

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Ces compétences sont mises en œuvre dans les activités définies par le référentiel des activités professionnelles.

Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. La période de formation en milieu professionnel permet d'exercer des activités d'atelier, de chantier et d'intervenir sur des ouvrages existants.

La durée de la période de formation en milieu professionnel est de douze semaines sur un cycle de deux ans.

La période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports de l'évaluation prévue en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation.

2. Durée et modalités :**2.1. Candidats relevant de la voie scolaire :**

Le choix des dates des périodes de formation en milieu professionnel est laissé à l'initiative de l'établissement, en concertation avec les milieux professionnels et les conseillers de l'enseignement technologique, pour tenir compte des conditions locales.

Les lieux choisis et les activités confiées à l'élève pendant les différentes séquences de formation en milieu professionnel doivent permettre de répondre aux exigences des objectifs définis ci-dessus (cf. 1.)

Un candidat qui, pour une raison de force majeure dûment constatée, n'a pu effectuer ses périodes de formation en milieu professionnel peut être autorisé par le recteur à se présenter à l'examen, le jury étant tenu informé de sa situation.

La recherche de l'entreprise d'accueil est assurée par l'équipe pédagogique de l'établissement en fonction des objectifs de formation (circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000, B.O. n° 25 du 29 juin 2000).

La période de formation en milieu professionnel doit faire l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant les élèves et le chef d'établissement où ils sont scolarisés. La convention est établie conformément à la convention type définie par la note de service n° 96-241 du 15 octobre 1996 - BO n° 38 du 24 octobre 1996, modifiée par la note DESCO A7 n° 0259 du 13 juillet 2001 puis par la note de service n° 2008-176 du 24-12-2008 (NOR : MENE0801012N) - BO n° 2 du 8 janvier 2009 relative à la convention type pour les élèves de lycée professionnel. La convention comprend une annexe pédagogique ainsi qu'un livret de formation précisant les modalités et le contenu des périodes de formation en milieu professionnel.

Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié.

L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève et l'évaluation de l'épreuve EP3.

2.2. Candidats relevant de la voie de l'apprentissage :

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions du Code du travail.

Le document de liaison établi par le centre de formation d'apprentis en concertation avec le conseiller de l'enseignement technologique et les représentants locaux du secteur professionnel précise les modalités et le contenu des formations en milieu professionnel. Les activités confiées à l'apprenti doivent respecter les objectifs définis ci-dessus (cf. 1).

2.3. Candidats relevant de la voie de la formation continue :

La durée de la période de formation en milieu professionnel est de douze semaines.

Toutefois, les candidats de la formation continue peuvent être dispensés des périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le secteur du diplôme.

ANNEXE 3

Modalités de certification

Option Sculpture

Annexe 3 a

Option Sculpture

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : Compétences évaluées par unité

COMPÉTENCES UNITÉS	U1	U2	U3
C1 – S'INFORMER			
C1.1 – Identifier, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques.	X		
C1.2 – Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations techniques.		X	
C1.3 – Interpréter les éléments d'une demande, d'un cahier des charges.			X
C1.4 – Identifier les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un ouvrage existant ou en projet.	X		
C1.5 – Traduire graphiquement et/ou plastiquement une proposition.	X		
C1.6 – Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques.		X	
C2 – PRÉPARER, ORGANISER			
C2.1 – Appliquer une méthodologie de projet.	X		
C2.2T – Établir une gamme de fabrication et d'assemblage en sculpture, gravure ou vannerie.		X	
C2.3T – Sélectionner et organiser les moyens et procédés en sculpture, gravure ou vannerie.		X	
C3 – RÉALISER, RÉPARER EN COURSE			
C3.1A – Réaliser les opérations de fabrication, de transformation et de réparation en sculpture.			X
C4 – CONTRÔLER			
C4.1 – Vérifier les délais.			X
C5 – MAINTENIR, ENTRETIENIR			
C5.1 – Maintenir en état les outillages (maintenance de 1er niveau).			X
C6 – COMMUNIQUER			
C6.1 – Communiquer avec les différents interlocuteurs.		X	
C6.2 – Rendre compte d'une activité.		X	

Annexe 3 b
RÈGLEMENT D'EXAMEN

Certificat polynésien des métiers d'art <i>Option Sculpture</i>			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance - candidats individuels		
Épreuves	Unité	Coef.	Modes	Durée	Modes	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES						
EP 1 – Histoire de l'ouvrage d'art polynésien et arts appliqués	UP1	4	CCF		Ponctuel écrit	3 h
EP 2 – Analyse et préparation d'un ouvrage	UP2	3	CCF		Ponctuel écrit	3 h
EP 3 – Exécution d'un ouvrage	UP3	9 (dont 1 pour la PSE)	CCF		Ponctuel pratique	15 h (dont 1 h de PSE)
UNITÉS GÉNÉRALES						
EG1 – Français et Histoire-Géographie	UG1	3	CCF		Ponctuel écrit et oral	2 h 15
EG2 – Mathématiques-sciences	UG2	2	CCF		Ponctuel écrit	2 h
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuel	
Épreuve facultative : Langue vivante (3)	UF		Ponctuel oral	20 mn	Ponctuel oral	20 mn

(*) Contrôle en cours de formation

(1) dont coefficient 1 pour la Prévention Santé Environnement

(2) dont 1 h pour la Prévention Santé Environnement

(3) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

Option Gravure

Annexe 3 a

Option Gravure

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : Compétences évaluées par unité

COMPÉTENCES UNITÉS	U1	U2	U3
D1 – S'INFORMER			
C1.1 – Identifier, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques.	X		
C1.2 – Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations techniques.		X	
C1.3 – Interpréter les éléments d'une demande, d'un cahier des charges.			X
C1.4 – Identifier les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un ouvrage existant ou en projet.	X		
C1.5 – Traduire graphiquement et/ou plastiquement une proposition.	X		
C1.6 – Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques.		X	
C2 – PRÉPARER ORGANISER			
C2.1 – Appliquer une méthodologie de projet.	X		
C2.2T – Établir une gamme de fabrication et d'assemblage en sculpture, gravure ou vannerie.		X	
C2.3T – Sélectionner et organiser les moyens et procédés en sculpture, gravure ou vannerie.		X	
C3 – RÉALISER MIETRE EN GRAVURE			
C3.1B – Réaliser les opérations de fabrication en gravure.			X
C4 – CONTRÔLES			
C4.1 – Vérifier les délais			X
C5 – MAINTENIR, ENTRETEENIR			
C5.1 – Maintenir en état les outillages (maintenance de 1er niveau)			X
C6 – COMMUNIQUER			
C6.1 – Communiquer avec les différents interlocuteurs.		X	
C6.2 – Rendre compte d'une activité.		X	

Annexe 3 b
RÈGLEMENT D'EXAMEN

Certificat polynésien des métiers d'art Option Gravure			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance - candidats individuels		
Épreuves	Unité	Coef.	Modes	Durée	Modes	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES						
EP 1 – Histoire de l'ouvrage d'art polynésien et arts appliqués	UP1	4	CCF		Ponctuel écrit	3 h
EP 2 – Analyse et préparation d'un ouvrage	UP2	3	CCF		Ponctuel écrit	3 h
EP 3 – Exécution d'un ouvrage	UP3	9 (dont 1 pour la PSE)	CCF		Ponctuel pratique	15 h (dont 1 h de PSE)
UNITÉS GÉNÉRALES						
EG1 – Français et Histoire-Géographie	UG1	3	CCF		Ponctuel écrit et oral	2 h 15
EG2 – Mathématiques-sciences	UG2	2	CCF		Ponctuel écrit	2 h
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuel	
Épreuve facultative : Langue vivante (3)	UF		Ponctuel oral	20 mn	Ponctuel oral	20 mn

(*) Contrôle en cours de formation

(1) dont coefficient 1 pour la Prévention Santé Environnement

(2) dont 1 h pour la Prévention Santé Environnement

(3) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

Option Vannerie

Annexe 3 a

Option Vannerie

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : Compétences évaluées par unité

COMPÉTENCES UNITÉS	U1	U2	U3
C1 – S'INFORMER			
C1.1 – Identifier, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques.	X		
C1.2 – Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations techniques.		X	
C1.3 – Interpréter les éléments d'une demande, d'un cahier des charges.			X
C1.4 – Identifier les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un ouvrage existant ou en projet.	X		
C1.5 – Traduire graphiquement et/ou plastiquement une proposition.	X		
C1.6 – Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques.		X	
C2 – PRÉPARER ORGANISER			
C2.1 – Appliquer une méthodologie de projet.	X		
C2.2T – Établir une gamme de fabrication et d'assemblage en sculpture, gravure ou vannerie.		X	
C2.3T – Sélectionner et organiser les moyens et procédés en sculpture, gravure ou vannerie.		X	
C3 – RÉALISER METTRE EN ŒUVRE			
C3.1C – Réaliser les opérations de fabrication en vannerie.			X
C3.2C – Dessiner sur tapa.			X
C4 – CONTRÔLER			
C4.1 – Vérifier les délais.			X
C5 – MAINTENIR ENTRETIENIR			
C5.1 – Maintenir en état les outillages (maintenance de 1er niveau).			X
C6 – COMMUNIQUER			
C6.1 – Communiquer avec les différents interlocuteurs.		X	
C6.2 – Rendre compte d'une activité.		X	

Annexe 3 b
RÈGLEMENT D'EXAMEN

Certificat polynésien des métiers d'art Option Vannerie			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance - candidats individuels		
Épreuves	Unité	Coef.	Modes	Durée	Modes	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES						
EP 1 – Histoire de l'ouvrage d'art polynésien et arts appliqués	UP1	4	CCF		Ponctuel écrit	3 h
EP 2 – Analyse et préparation d'un ouvrage	UP2	3	CCF		Ponctuel écrit	3 h
EP 3 – Exécution d'un ouvrage	UP3	9 (dont 1 pour la PSE)	CCF		Ponctuel pratique	24 h (dont 1 h de PSE)
UNITÉS GÉNÉRALES						
EG1 – Français et Histoire-Géographie	UG1	3	CCF		Ponctuel écrit et oral	2 h 15
EG2 – Mathématiques-sciences	UG2	2	CCF		Ponctuel écrit	2 h
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuel	
Épreuve facultative : Langue vivante (3)	UF		Ponctuel oral	20 mn	Ponctuel oral	20 mn

(*) Contrôle en cours de formation

(1) dont coefficient 1 pour la Prévention Santé Environnement

(2) dont 1 h pour la Prévention Santé Environnement

(3) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

Option Tatouage

Annexe 3 a

Option Tatouage

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : Compétences évaluées par unité

COMPÉTENCES UNITÉS	U1	U2	U3
C1 - S'INFORMER			
C1.1 – Identifier, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques.	X		
C1.2 – Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations techniques.		X	
C1.3 – Interpréter les éléments d'une demande, d'un cahier des charges.			X
C1.4 – Identifier les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un ouvrage existant ou en projet.	X		
C1.5 – Traduire graphiquement et/ou plastiquement une proposition.	X		
C1.6 – Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques.		X	
C2 - PRÉPARER ORGANISER			
C2.1 – Appliquer une méthodologie de projet.	X		
C2.2D – Sélectionner et organiser les moyens et procédés en tatouage.		X	
C3 - RÉALISER UNE ŒUVRE EN ŒUVRE			
C3.1D – Réaliser les opérations de tatouage - préparation.		X	
C3.2D – Réaliser les opérations de tatouage.			X
C4 - CONTRÔLER			
C4.1 – Vérifier les délais.			X
C5 - MAINTENIR ENTRETENIR			
C5.1 – Maintenir en état les outillages (maintenance de 1er niveau)			X
C6 - COMMUNIQUER			
C6.1 – Communiquer avec les différents interlocuteurs.		X	
C6.2 – Rendre compte d'une activité.		X	

Annexe 3 b
RÈGLEMENT D'EXAMEN

Certificat polynésien des métiers d'art Option Tatouage			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Candidats individuels	
Épreuves	Unité	Coef.	Modes	Durée	Modes	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES						
EP 1 – Histoire de l'ouvrage d'art polynésien et arts appliqués	UP1	4	CCF		Ponctuel écrit	3 h
EP 2 – Analyse et préparation d'un ouvrage	UP2	3	CCF		Ponctuel écrit	4 h
EP 3 – Exécution d'un ouvrage	UP3	9 (dont 1 pour la PSE)	CCF		Ponctuel pratique	5 h (dont 1 h de PSE)
UNITÉS GÉNÉRALES						
EG1 – Français et Histoire-Géographie	UG1	3	CCF		Ponctuel écrit et oral	2 h 15
EG2 – Mathématiques-sciences	UG2	2	CCF		Ponctuel écrit	2 h
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuel	
Épreuve facultative : Langue vivante (3)	UF		Ponctuel oral	20 mn	Ponctuel oral	20 mn

(*) Contrôle en cours de formation

(1) dont coefficient 1 pour la Prévention Santé Environnement

(2) dont 1 h pour la Prévention Santé Environnement

(3) Seuils les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

ANNEXE 4
Définition des épreuves

Option Sculpture

EP1 : Histoire de l'ouvrage d'art polynésien et arts appliqués

U1

Épreuve commune aux 4 options

Durée de 3 heures

coefficient 3

Cette épreuve concerne en premier lieu, l'analyse stylistique et esthétique de productions artistiques et d'ouvrages d'art polynésiens et en second lieu, la réponse à une problématique simple liée aux métiers d'art et aux arts appliqués, dans le respect d'un cahier des charges.

Elle est composée de deux parties :

- première partie : *Histoire de l'ouvrage d'art polynésien - analyse formelle et stylistique* ;
- seconde partie : *Arts appliqués - réalisation graphique*.

Objectif et contenu de l'épreuve.

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat à :

- effectuer, à partir d'un ensemble de documents donnés portant sur un contexte (période, mouvement, style, artiste, artisan...), l'analyse stylistique et esthétique de productions et/ou d'ouvrages d'art principalement polynésiens ;
- exploiter ces données et/ou d'autres, pour répondre, dans le respect du cahier des charges, à une problématique simple en proposant une traduction graphique de solutions esthétiques et techniques.

Critères d'évaluation.

Pour la première partie, *Histoire de l'ouvrage d'art polynésien - analyse formelle et stylistique*, est prioritairement pris en compte la justesse :

- des caractéristiques fonctionnelles et esthétiques (stylistiques et/ou plastiques) ;
- de la situation chronologique ;
- du contexte historique.

Pour la seconde partie, *Arts appliqués - réalisation graphique*, est prioritairement pris en compte :

- la pertinence et la faisabilité des solutions proposées.

Modes d'évaluation.

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les activités, les documents ressource, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

L'inspecteur de l'éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Pour le contrôle en cours de formation, les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

Première partie : Histoire de l'ouvrage d'art polynésien - analyse formelle et stylistique (30 points)**Finalité de la première partie d'épreuve.**

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable, à partir d'une documentation écrite et iconographique correspondante aux contextes géographique et social, aux domaines et aux périodes historiques définis dans les savoirs associés, d'analyser, de situer, de décrire, de comparer des productions et d'identifier des caractéristiques fonctionnelles et esthétiques (stylistiques et/ou plastiques).

Cette partie d'épreuve mobilise des moyens écrits et/ou graphiques.

Compétences évaluées.

Cette partie d'épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales du référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

- C1.1 Identifier, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques.
- C1.4 Identifier les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un ouvrage existant ou en projet.

Critères d'évaluation.

Sont prioritairement pris en compte :

- l'exploitation de la documentation ;
- la justesse : des caractéristiques fonctionnelles et esthétiques (stylistiques et/ou plastiques), de la situation chronologique, du contexte géographique et historique ;
- la pertinence des analyses ;
- la qualité graphique.

Évaluation par épreuve ponctuelle.

Durée 1h00.

Cette partie d'épreuve se déroule obligatoirement dans une salle équipée de tables pouvant recevoir deux formats A3 minimum.

Évaluation par contrôle en cours de formation.

Cette partie d'épreuve s'effectue à l'occasion d'une seule situation dans la deuxième année de la formation.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve ponctuelle et ne peut excéder le double de celle-ci.

Cette partie d'épreuve se déroule obligatoirement dans une salle équipée de tables pouvant recevoir deux formats A3 minimum.

La proposition de note est établie conjointement par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel, arts appliqués et atelier. La participation d'un professionnel est souhaitée.

La note définitive est délivrée par le jury.

Seconde partie : Arts appliqués - réalisation graphique (50 points)**Finalité de la seconde partie d'épreuve**

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable, à partir d'une problématique simple, posée sous la forme de tout ou partie d'un cahier des charges et d'un ensemble de documents iconographiques, de proposer des solutions esthétiques et techniques et de les traduire graphiquement.

Compétences évaluées.

Cette partie d'épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales du référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

- C1.5 Traduire graphiquement et/ou plastiquement une proposition.
- C2.1 Appliquer une méthodologie de projet.

Critères d'évaluation.

Sont prioritairement pris en compte :

- l'exploitation de la documentation ;
- le respect du cahier des charges ;
- la pertinence et la faisabilité des solutions proposées ;
- la qualité graphique ;
- la lisibilité et la mise en page des rendus.

Évaluation par épreuve ponctuelle.

Durée : 2h00.

Cette partie d'épreuve se déroule obligatoirement dans une salle équipée de tables pouvant recevoir au moins trois formats A3 minimum.

Évaluation par contrôle en cours de formation.

Cette partie d'épreuve s'effectue à l'occasion d'une seule situation dans la deuxième partie de la formation. Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve ponctuelle et ne peut excéder le double de celle-ci.

Cette partie d'épreuve se déroule obligatoirement dans une salle équipée de tables pouvant recevoir au moins trois formats A3 minimum.

La proposition de note est établie conjointement par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel, arts appliqués et atelier. La participation d'un professionnel est souhaitée

La note définitive est délivrée par le jury.

EP 2 : Analyse et préparation d'un ouvrage
Durée de 3 heures

U2
coefficient 3

Cette épreuve concerne l'étude et la préparation d'un ouvrage simple de sculpture polynésienne, mobilisant de nombreuses compétences certificatives.

Objectifs et contenus de l'épreuve.

Elle doit permettre de vérifier les compétences liées à :

- l'analyse, la communication technique et la préparation de la réalisation d'un ouvrage de sculpture.

Contenu.

Le contenu de l'épreuve comprendra les deux étapes suivantes :

- analyse et communication technique ;
- préparation à la réalisation.

À partir de documents définissant l'ouvrage, les deux étapes listées ci-dessus permettront de vérifier les compétences à :

- identifier les caractéristiques techniques définies par un contexte, un ouvrage, un processus de fabrication, effectuer la représentation technique de tout ou partie d'un ouvrage ;
- établir le mode opératoire, préparer les fiches de débit, définir les besoins, choisir les moyens de production (gabarits, outillages, machines...)

Modes d'évaluation.

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les activités, les documents ressource, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

L'inspecteur de l'éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

L'épreuve « Analyse et préparation d'un ouvrage » porte sur tout ou partie des compétences terminales du référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

- C1.2 Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations techniques.
- C1.6 Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques.
- C2.2T Établir une gamme de fabrication et d'assemblage en sculpture, gravure ou vannerie.
- C2.3T Sélectionner et organiser les moyens et procédés en sculpture, gravure ou vannerie.
- C6.1 Communiquer avec les différents interlocuteurs.
- C6.2 Rendre compte d'une activité.

Critères d'évaluation.

Seront prioritairement pris en compte :

- l'exploitation des documents ;
- la justesse des connaissances technologiques et réglementaires ;
- la pertinence des représentations techniques.

Évaluation par épreuve ponctuelle.

Durée : 3 heures.

Cette partie d'épreuve se déroule obligatoirement dans une salle équipée de tables pouvant recevoir au moins trois formats A3.

Évaluation par contrôle en cours de formation.

Cette partie d'évaluation s'effectue à l'occasion d'une seule situation dans la deuxième partie de la formation et dans le cadre des activités habituelles de formation.

Elle se déroule obligatoirement dans une salle équipée de tables pouvant recevoir au moins trois formats A3.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve ponctuelle et ne peut excéder le double de celle-ci.

La proposition de note est établie conjointement par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et de professionnels.

À l'issue de chacune des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents éventuellement rédigés par le candidat lors de l'évaluation ;
- une fiche d'évaluation du travail réalisé.

La note définitive est délivrée par le jury.

EP 3 – Exécution d'un ouvrage
Durée de 15 heures (dont 1 heure de PSE)

U3

Coefficient 9 (dont 1 pour la PSE)

Cette épreuve concerne la réalisation d'un ouvrage simple de sculpture polynésienne, mobilisant de nombreuses compétences certificatives.

Objectifs et contenus de l'épreuve.

Elle doit permettre de vérifier les compétences liées à :

- la réalisation de tout ou partie d'un ouvrage courant de sculpture, à partir de documents définissant l'ouvrage.

Contenu.

Le contenu de l'épreuve permettra de vérifier les compétences liées aux activités professionnelles de mise en œuvre et de finition.

En s'appuyant sur un dossier technique complet, le candidat devra réaliser tout ou partie d'un ouvrage. Les compétences à évaluer sont liées aux activités professionnelles suivantes :

- fabriquer tout ou partie d'un ouvrage ;
- effectuer des opérations de finition ;
- maintenir les moyens en état de production.

Modes d'évaluation.

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les activités, les documents ressource, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

L'inspecteur de l'éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Cette partie d'épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales du référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

- C1.3 Interpréter les éléments d'une demande, d'un cahier des charges.
- C3.1A Réaliser les opérations de fabrication, de transformation et de réparation en sculpture.
- C4.1 Vérifier les délais.
- C5.1 Maintenir en état les outillages (maintenance de 1er niveau).

Critères d'évaluation.

Seront prioritairement pris en compte :

- la conformité de la réalisation par rapport aux documents définissant l'ouvrage ;
- la qualité technique et esthétique de la réalisation.

Évaluation par épreuve ponctuelle.

Durée : 14 heures.

Évaluation par contrôle en cours de formation.

Cette épreuve s'effectue à l'occasion d'une seule situation dans la deuxième partie de la formation et dans le cadre des activités habituelles de formation.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve ponctuelle et ne peut l'excéder d'une fois et demie.

La proposition de note est établie conjointement par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et de professionnels.

À l'issue de la situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents éventuellement rédigés par le candidat lors de l'évaluation ;
- une fiche d'évaluation du travail réalisé.

La note définitive est délivrée par le jury.

La pondération est de 64 points dans cette épreuve.

Évaluation de la formation en milieu professionnel.

Pour ce qui concerne l'évaluation de la formation en milieu professionnel, uniquement pour les candidats en CCF, le développement des compétences s'effectue tout au long de la période de formation. Cependant, il est nécessaire de repérer les situations où le candidat sera évalué, ce qui nécessite la mise en œuvre de critères. Ces situations n'ont pas de sujets formalisés, elles sont définies par la personne de l'entreprise (tuteur, maître d'apprentissage...) chargée de la formation du candidat. Elles correspondent aux situations décrites par le référentiel des activités professionnelles et permettent la mise en œuvre et la certification des compétences du référentiel de certification.

Au terme de la période de formation en milieu professionnel et d'un dossier comportant la ou les attestation(s) de stage, la grille d'évaluation, le(s) formateur(s) de l'entreprise et le(s) professeur(s) concerné(s), déterminent conjointement la note et l'appréciation proposées au jury. Cette note tiendra compte des compétences acquises lors des interventions réalisées en entreprise.

La pondération est de 16 points dans cette épreuve.

Dans le cas où les 12 semaines de PFMP n'ont pas permis d'effectuer l'une de ces évaluations, une situation devra être proposée par le centre de formation en s'appuyant sur un dossier technique.

La proposition de note est établie conjointement par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et dans la mesure du possible, d'un professionnel.

La note définitive est délivrée par le jury.

EG1 : Français et Histoire-Géographie et Education civique

Durée de 3 heures

coefficient 3

Objectifs

L'épreuve de français et d'histoire – géographie - éducation civique permet d'apprécier :

- les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;
- les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;
- les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

Modes d'évaluation :

ÉVALUATION PAR CONTROLE EN COURS DE FORMATION :

L'épreuve de français et d'histoire – géographie- éducation civique* est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire – géographie- éducation civique.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation, évaluent des compétences complémentaires, à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note, sur 20, est établie. La note définitive est délivrée par le jury

A - Première situation d'évaluation

• Première partie (français)

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation, de nature formative, s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui, soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée...)

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture... Cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

• Deuxième partie (histoire-géographie- éducation civique)

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement. Un de ces documents peut comporter une dimension civique en lien avec le programme d'éducation civique.

Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit, par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique.

B) Deuxième situation d'évaluation

- Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

- Deuxième partie (histoire-géographie- éducation civique)

Se référer à la deuxième partie de la situation n° 1. Seule la dominante change (histoire ou géographie-éducation civique).

ÉVALUATION PAR EPREUVE PONCTUELLE – 2 HEURES +15 MINUTES:

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire-géographie- éducation civique), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

1) Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension. Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes), soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

2) Deuxième partie (histoire – géographie - éducation civique)

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...). Un de ces documents peut comporter une dimension civique en lien avec le programme d'éducation civique.

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.

EG2 : Mathématiques – Sciences physiques et chimiques

Durée de 3 heures

coefficient 2

Modes d'évaluation :

Évaluation par contrôle en cours de formation :

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation, l'une en mathématiques, l'autre en sciences physiques et chimiques, chacune fractionnée dans le temps en deux séquences. Elles se déroulent quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué à partir des capacités du référentiel.

Pour les candidats préparant un baccalauréat professionnel en trois ans, les premières séquences sont organisées avant la fin du deuxième semestre de la formation et les deuxièmes au plus tard à la fin du troisième semestre de la formation.

Pour les autres candidats les premières séquences doivent être organisées avant la fin de la première moitié de la formation et les deuxièmes au cours de la seconde moitié de la formation.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

- La situation d'évaluation en mathématiques (notée sur 20)

Cette évaluation en mathématiques d'une durée totale d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10.

L'évaluation est conçue comme un sondage probant sur des compétences du référentiel. Chaque séquence comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel.

Les sujets portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec les sciences physiques et chimiques, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

- La situation d'évaluation en sciences physiques et chimiques (notée sur 20)

Cette situation d'évaluation en sciences physiques ou chimiques d'une durée d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10

Elles s'appuient sur une ou deux activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences (dont certaines peuvent être assistées par ordinateur).

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du référentiel. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

L'évaluation porte nécessairement sur les capacités expérimentales du candidat observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. L'examineur élabore une grille de compétences qui lui permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Évaluation par épreuve ponctuelle :

L'épreuve d'une durée de deux heures, notée sur 20 points, comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre les sciences physiques et chimiques.

- Partie Mathématiques (notée sur 10 points) : 1 heure.

Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel de CAP.

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

- Partie Sciences physiques et chimiques (notée sur 10 points) : 1 heure

Le sujet doit porter sur des champs différents de la Physique et de la Chimie. Il se compose de deux parties :

• Première partie

Un exercice restitue une expérience ou un protocole opératoire, à partir d'un texte court et éventuellement d'un schéma. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple à :

- montrer ses connaissances ;
- relever des observations pertinentes ;
- organiser les observations fournies, en déduire une interprétation et, plus généralement, exploiter les résultats.

• Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre. Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

→ Instructions complémentaires pour l'ensemble des types d'épreuves (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle).

- Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.

Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées. En particulier, il ne sera pas enlevé de point pour les réponses fausses.

- La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

Calculatrices et formulaires

L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il est ainsi précisé qu'il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage des calculatrices est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

Il n'est pas prévu de formulaire officiel. En revanche, les concepteurs de sujets peuvent inclure certaines formules dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

→ **Remarques sur la correction et la notation**

Les concepteurs de sujets veilleront, dans leurs propositions, à mettre en évidence les objectifs et les capacités ou compétences visées.

Les consignes de correction devront permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte, dans l'appréciation des copies la démarche critique, la cohérence globale des réponses.

Les examinateurs et les correcteurs ne manifesteront pas d'exigences de formulation démesurées, et prêteront une attention particulière aux démarches engagées, aux tentatives pertinentes, aux résultats partiels.

EG3 : Éducation physique et sportive

coefficient 3

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

Épreuve facultative de langue vivante

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

Arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement des langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

L'épreuve comporte un entretien se rapportant soit à un document étudié au cours de la formation (texte ou image), soit à un document lié à l'activité et/ou à l'expérience du candidat.

Option Gravure

EP1 : Histoire de l'ouvrage d'art polynésien et arts appliqués

U1

Épreuve commune aux 4 options

Durée de 3 heures

coefficient 3

Cette épreuve concerne en premier lieu, l'analyse stylistique et esthétique de productions artistiques et d'ouvrages d'art polynésiens et en second lieu, la réponse à une problématique simple liée aux métiers d'art et aux arts appliqués, dans le respect d'un cahier des charges.

Elle est composée de deux parties :

- première partie : *Histoire de l'ouvrage d'art polynésien - analyse formelle et stylistique* ;
- seconde partie : *Arts appliqués - réalisation graphique*.

Objectif et contenu de l'épreuve.

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat à :

- effectuer, à partir d'un ensemble de documents donnés portant sur un contexte (période, mouvement, style, artiste, artisan...), l'analyse stylistique et esthétique de productions et/ou d'ouvrages d'art principalement polynésiens ;
- exploiter ces données et/ou d'autres, pour répondre, dans le respect du cahier des charges, à une problématique simple en proposant une traduction graphique de solutions esthétiques et techniques.

Critères d'évaluation.

Pour la première partie, *Histoire de l'ouvrage d'art polynésien - analyse formelle et stylistique*, est prioritairement pris en compte la justesse :

- des caractéristiques fonctionnelles et esthétiques (stylistiques et/ou plastiques) ;
- de la situation chronologique ;
- du contexte historique.

Pour la seconde partie, *arts appliqués - réalisation graphique*, est prioritairement pris en compte :

- la pertinence et la faisabilité des solutions proposées.

Modes d'évaluation.

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les activités, les documents ressource, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

L'inspecteur de l'éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Pour le contrôle en cours de formation, les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

Première partie : Histoire de l'ouvrage d'art polynésien - analyse formelle et stylistique (30 points)

Finalité de la première partie d'épreuve.

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable, à partir d'une documentation écrite et iconographique correspondante aux contextes géographique et social, aux domaines et aux périodes historiques définis dans les savoirs associés, d'analyser, de situer, de décrire, de comparer des productions et d'identifier des caractéristiques fonctionnelles et esthétiques (stylistiques et/ou plastiques).

Cette partie d'épreuve mobilise des moyens écrits et/ou graphiques.

Compétences évaluées.

Cette partie d'épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales du référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

- C1.1 Identifier, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques.
- C1.4 Identifier les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un ouvrage existant ou en projet.

Critères d'évaluation.

Sont prioritairement pris en compte :

- l'exploitation de la documentation ;
- la justesse : des caractéristiques fonctionnelles et esthétiques (stylistiques et/ou plastiques), de la situation chronologique, du contexte géographique et historique ;
- la pertinence des analyses ;
- la qualité graphique.

Évaluation par épreuve ponctuelle.

Durée 1h00.

Cette partie d'épreuve se déroule obligatoirement dans une salle équipée de tables pouvant recevoir deux formats A3 minimum.

Évaluation par contrôle en cours de formation.

Cette partie d'épreuve s'effectue à l'occasion d'une seule situation dans la deuxième année de la formation.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve ponctuelle et ne peut excéder le double de celle-ci.

Cette partie d'épreuve se déroule obligatoirement dans une salle équipée de tables pouvant recevoir deux formats A3 minimum.

La proposition de note est établie conjointement par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel, arts appliqués et atelier. La participation d'un professionnel est souhaitée.

La note définitive est délivrée par le jury.

Seconde partie : Arts appliqués - réalisation graphique (50 points)

Finalité de la seconde partie d'épreuve

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable, à partir d'une problématique simple, posée sous la forme de tout ou partie d'un cahier des charges et d'un ensemble de documents iconographiques, de proposer des solutions esthétiques et techniques et de les traduire graphiquement.

Compétences évaluées.

Cette partie d'épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales du référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

- C1.5-Traduire graphiquement et/ou plastiquement une proposition.
- C2.1 Appliquer une méthodologie de projet.

Critères d'évaluation.

Sont prioritairement pris en compte :

- l'exploitation de la documentation ;
- le respect du cahier des charges ;
- la pertinence et la faisabilité des solutions proposées ;
- la qualité graphique ;
- la lisibilité et la mise en page des rendus.

Évaluation par épreuve ponctuelle.

Durée : 2h00.

Cette partie d'épreuve se déroule obligatoirement dans une salle équipée de tables pouvant recevoir au moins trois formats A3 minimum.

Évaluation par contrôle en cours de formation.

Cette partie d'épreuve s'effectue à l'occasion d'une seule situation dans la deuxième partie de la formation. Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve ponctuelle et ne peut excéder le double de celle-ci.

Cette partie d'épreuve se déroule obligatoirement dans une salle équipée de tables pouvant recevoir au moins trois formats A3 minimum.

La proposition de note est établie conjointement par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel, arts appliqués et atelier. La participation d'un professionnel est souhaitée.

La note définitive est délivrée par le jury.

EP 2 : Analyse et préparation d'un ouvrage

Durée de 3 heures

U2

coefficient 3

Cette épreuve concerne l'étude et la préparation d'un ouvrage simple de gravure polynésienne, mobilisant de nombreuses compétences certificatives.

Objectifs et contenus de l'épreuve.

Elle doit permettre de vérifier les compétences liées à :

- l'analyse, la communication technique et la préparation de la réalisation d'un ouvrage de gravure.

Contenu.

Le contenu de l'épreuve comprendra les deux étapes suivantes :

- analyse et communication technique ;
- préparation à la réalisation.

À partir de documents définissant l'ouvrage, les deux étapes listées ci-dessus permettront de vérifier les compétences à :

- identifier les caractéristiques techniques définies par un contexte, un ouvrage, un processus de fabrication, effectuer la représentation technique de tout ou partie d'un ouvrage ;
- établir le mode opératoire, définir les besoins, choisir les moyens de production (gabarits, outillages, machines...)

Modes d'évaluation.

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les activités, les documents ressource, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

L'inspecteur de l'éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

L'épreuve « Analyse et préparation d'un ouvrage » porte sur tout ou partie des compétences terminales du référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

- C1.2 Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations techniques.
- C1.6 Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques.
- C2.2T Établir une gamme de fabrication et d'assemblage en sculpture, gravure ou vannerie.
- C2.3T Sélectionner et organiser les moyens et procédés en sculpture, gravure ou vannerie.
- C6.1 Communiquer avec les différents interlocuteurs.
- C6.2 Rendre compte d'une activité.

Critères d'évaluation.

Seront prioritairement pris en compte :

- l'exploitation des documents ;
- la justesse des connaissances technologiques et réglementaires ;
- la pertinence des représentations techniques.

Évaluation par épreuve ponctuelle.

Durée : 3 heures.

Cette partie d'épreuve se déroule obligatoirement dans une salle équipée de tables pouvant recevoir au moins trois formats A3.

Évaluation par contrôle en cours de formation.

Cette partie d'évaluation s'effectue à l'occasion d'une seule situation dans la deuxième partie de la formation et dans le cadre des activités habituelles de formation.

Elle se déroule obligatoirement dans une salle équipée de tables pouvant recevoir au moins trois formats A3.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve ponctuelle et ne peut excéder le double de celle-ci.

La proposition de note est établie conjointement par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et de professionnels.

À l'issue de chacune des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents éventuellement rédigés par le candidat lors de l'évaluation ;
- une fiche d'évaluation du travail réalisé.

La note définitive est délivrée par le jury.

EP 3 – Exécution d'un ouvrage

U3

Durée de 15 heures (dont 1 heure de PSE)

coefficient 9 (dont 1 pour la PSE)

Cette épreuve concerne la réalisation d'un ouvrage simple de gravure polynésienne, mobilisant de nombreuses compétences certificatives.

Objectifs et contenus de l'épreuve.

Elle doit permettre de vérifier les compétences liées à :

- la réalisation de tout ou partie d'un ouvrage courant de gravure, à partir de documents définissant l'ouvrage.

Contenu.

Le contenu de l'épreuve permettra de vérifier les compétences liées aux activités professionnelles de mise en œuvre, d'assemblage et de finition.

En s'appuyant sur un dossier technique complet, le candidat devra réaliser tout ou partie d'un ouvrage. Les compétences à évaluer sont liées aux activités professionnelles suivantes :

- fabriquer des éléments, un sous-ensemble ou un ensemble ;
- réaliser des assemblages ;
- effectuer des opérations de finition ;
- maintenir les moyens en état de production.

Modes d'évaluation.

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les activités, les documents ressource, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

L'inspecteur de l'éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Cette partie d'épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales du référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

- C1.3 Interpréter les éléments d'une demande, d'un cahier des charges.
- C3.1B Réaliser les opérations de fabrication en gravure.
- C4.1 Vérifier les délais.
- C5.1 Maintenir en état les outillages (maintenance de 1er niveau).

Critères d'évaluation.

Seront prioritairement pris en compte :

- la conformité de la réalisation par rapport aux documents définissant l'ouvrage ;
- la qualité esthétique de la réalisation.

Évaluation par épreuve ponctuelle.

Durée : 14 heures.

Évaluation par contrôle en cours de formation.

Cette épreuve s'effectue à l'occasion d'une seule situation dans la deuxième partie de la formation et dans le cadre des activités habituelles de formation.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve ponctuelle et ne peut excéder d'une fois et demie.

La proposition de note est établie conjointement par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et de professionnels.

À l'issue de la situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description des moyens matériels mis à sa disposition ;

- les documents éventuellement rédigés par le candidat lors de l'évaluation ;
- une fiche d'évaluation du travail réalisé.

La note définitive est délivrée par le jury.

La pondération est de 64 points dans cette épreuve.

Évaluation de la formation en milieu professionnel.

Pour ce qui concerne l'évaluation de la formation en milieu professionnel, uniquement pour les candidats en CCF, le développement des compétences s'effectue tout au long de la période de formation. Cependant, il est nécessaire de repérer les situations où le candidat sera évalué, ce qui nécessite la mise en œuvre de critères. Ces situations n'ont pas de sujets formalisés, elles sont définies par la personne de l'entreprise (tuteur, maître d'apprentissage...) chargée de la formation du candidat. Elles correspondent aux situations décrites par le référentiel des activités professionnelles et permettent la mise en œuvre et la certification des compétences du référentiel de certification.

Au terme de la période de formation en milieu professionnel et d'un dossier comportant la ou les attestation(s) de stage, la grille d'évaluation, le(s) formateur(s) de l'entreprise et le(s) professeur(s) concerné(s), déterminent conjointement la note et l'appréciation proposées au jury. Cette note tiendra compte des compétences acquises lors des interventions réalisées en entreprise.

La pondération est de 16 points dans cette épreuve.

Dans le cas où les 12 semaines de PFMP n'ont pas permis d'effectuer l'une de ces évaluations, une situation devra être proposée par le centre de formation en s'appuyant sur un dossier technique.

La proposition de note est établie conjointement par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et dans la mesure du possible, d'un professionnel.

La note définitive est délivrée par le jury.

EG1 : Français et Histoire-Géographie et Education civique

Durée de 3 heures

coefficient 3

Objectifs

L'épreuve de français et d'histoire – géographie - éducation civique permet d'apprécier :

- les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;
- les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;
- les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

Modes d'évaluation :

ÉVALUATION PAR CONTROLE EN COURS DE FORMATION :

L'épreuve de français et d'histoire – géographie - éducation civique* est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire – géographie - éducation civique.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation, évaluent des compétences complémentaires, à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note, sur 20, est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

A - Première situation d'évaluation

• Première partie (français)

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation, de nature formative, s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui, soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée...)

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture... Cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

• Deuxième partie (histoire – géographie - éducation civique)

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement. Un de ces documents peut comporter une dimension civique en lien avec le programme d'éducation civique.

Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit, par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique.

B) Deuxième situation d'évaluation

• Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

• Deuxième partie (histoire – géographie - éducation civique)

Se référer à la deuxième partie de la situation n° 1. Seule la dominante change (histoire ou géographie-éducation civique).

ÉVALUATION PAR EPREUVE PONCTUELLE – 2 HEURES +15 MINUTES:

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire – géographie - éducation civique), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

1) Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension. Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes), soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

2) Deuxième partie (histoire – géographie - éducation civique)

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...). Un de ces documents peut comporter une dimension civique en lien avec le programme d'éducation civique.

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examinateur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.

EG2 : Mathématiques – Sciences physiques et chimiques

Durée de 3 heures

coefficient 2

Modes d'évaluation :

Évaluation par contrôle en cours de formation :

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation, l'une en mathématiques, l'autre en sciences physiques et chimiques, chacune fractionnée dans le temps en deux séquences. Elles se déroulent quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué à partir des capacités du référentiel.

Pour les candidats préparant un baccalauréat professionnel en trois ans, les premières séquences sont organisées avant la fin du deuxième semestre de la formation et les deuxièmes au plus tard à la fin du troisième semestre de la formation.

Pour les autres candidats les premières séquences doivent être organisées avant la fin de la première moitié de la formation et les deuxièmes au cours de la seconde moitié de la formation.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

- La situation d'évaluation en mathématiques (notée sur 20)

Cette évaluation en mathématiques d'une durée totale d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10.

L'évaluation est conçue comme un sondage probant sur des compétences du référentiel. Chaque séquence comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel.

Les sujets portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec les sciences physiques et chimiques, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

- La situation d'évaluation en sciences physiques et chimiques (notée sur 20)

Cette situation d'évaluation en sciences physiques ou chimiques d'une durée d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10.

Elles s'appuient sur une ou deux activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences (dont certaines peuvent être assistées par ordinateur).

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du référentiel. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

L'évaluation porte nécessairement sur les capacités expérimentales du candidat observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. L'examinateur élabore une grille de compétences qui lui permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Évaluation par épreuve ponctuelle :

L'épreuve d'une durée de deux heures, notée sur 20 points, comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre les sciences physiques et chimiques.

- Partie Mathématiques (notée sur 10 points) : 1 heure.

Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel de CAP.

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

- Partie Sciences physiques et chimiques (notée sur 10 points) : 1 heure

Le sujet doit porter sur des champs différents de la Physique et de la Chimie. Il se compose de deux parties :

• Première partie

Un exercice restitue une expérience ou un protocole opératoire, à partir d'un texte court et éventuellement d'un schéma. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple à :

- montrer ses connaissances ;
- relever des observations pertinentes ;
- organiser les observations fournies, en déduire une interprétation et, plus généralement, exploiter les résultats.

• Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre. Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

→ Instructions complémentaires pour l'ensemble des types d'épreuves (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle).

- Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.

Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées. En particulier, il ne sera pas enlevé de point pour les réponses fausses.

- La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

Calculatrices et formulaires

L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il est ainsi précisé qu'il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage des calculatrices est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

Il n'est pas prévu de formulaire officiel. En revanche, les concepteurs de sujets peuvent inclure certaines formules dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

→ Remarques sur la correction et la notation

Les concepteurs de sujets veilleront, dans leurs propositions, à mettre en évidence les objectifs et les capacités ou compétences visées.

Les consignes de correction devront permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte, dans l'appréciation des copies la démarche critique, la cohérence globale des réponses.

Les examinateurs et les correcteurs ne manifesteront pas d'exigences de formulation démesurées, et prêteront une attention particulière aux démarches engagées, aux tentatives pertinentes, aux résultats partiels.

EG3 : Éducation physique et sportive

coefficient 3

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

Épreuve facultative de langue vivante

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

Arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement des langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

L'épreuve comporte un entretien se rapportant soit à un document étudié au cours de la formation (texte ou image), soit à un document lié à l'activité et/ou à l'expérience du candidat.

Option Vannerie

EP1 : Histoire de l'ouvrage d'art polynésien et arts appliqués

U1

Épreuve commune aux 4 options

Durée de 3 heures

coefficient 3

Cette épreuve concerne en premier lieu, l'analyse stylistique et esthétique de productions artistiques et d'ouvrages d'art polynésiens et en second lieu, la réponse à une problématique simple liée aux métiers d'art et aux arts appliqués, dans le respect d'un cahier des charges.

Elle est composée de deux parties :

- première partie : *Histoire de l'ouvrage d'art polynésien - analyse formelle et stylistique* ;
- seconde partie : *Arts appliqués - réalisation graphique*.

Objectif et contenu de l'épreuve.

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat à :

- effectuer, à partir d'un ensemble de documents donnés portant sur un contexte (période, mouvement, style, artiste, artisan...), l'analyse stylistique et esthétique de productions et/ou d'ouvrages d'art principalement polynésiens ;
- exploiter ces données et/ou d'autres, pour répondre, dans le respect du cahier des charges, à une problématique simple en proposant une traduction graphique de solutions esthétiques et techniques.

Critères d'évaluation.

Pour la première partie, *Histoire de l'ouvrage d'art polynésien - analyse formelle et stylistique*, est prioritairement pris en compte la justesse :

- des caractéristiques fonctionnelles et esthétiques (stylistiques et/ou plastiques) ;
- de la situation chronologique ;
- du contexte historique.

Pour la seconde partie, *Arts appliqués - réalisation graphique*, est prioritairement pris en compte :

- la pertinence et la faisabilité des solutions proposées.

Modes d'évaluation.

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les activités, les documents ressource, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

L'inspecteur de l'éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Pour le contrôle en cours de formation, les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

Première partie : Histoire de l'ouvrage d'art polynésien - analyse formelle et stylistique (30 points)**Finalité de la première partie d'épreuve.**

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable, à partir d'une documentation écrite et iconographique correspondante aux contextes géographique et social, aux domaines et aux périodes historiques définis dans les savoirs associés, d'analyser, de situer, de décrire, de comparer des productions et d'identifier des caractéristiques fonctionnelles et esthétiques (stylistiques et/ou plastiques).

Cette partie d'épreuve mobilise des moyens écrits et/ou graphiques.

Compétences évaluées.

Cette partie d'épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales du référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

- C1.1 Identifier, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques.
- C1.4 Identifier les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un ouvrage existant ou en projet.

Critères d'évaluation.

Sont prioritairement pris en compte :

- l'exploitation de la documentation ;
- la justesse : des caractéristiques fonctionnelles et esthétiques (stylistiques et/ou plastiques), de la situation chronologique, du contexte géographique et historique ;
- la pertinence des analyses ;
- la qualité graphique.

Évaluation par épreuve ponctuelle.

Durée 1h00.

Cette partie d'épreuve se déroule obligatoirement dans une salle équipée de tables pouvant recevoir deux formats A3 minimum.

Évaluation par contrôle en cours de formation.

Cette partie d'épreuve s'effectue à l'occasion d'une seule situation dans la deuxième année de la formation.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve ponctuelle et ne peut excéder le double de celle-ci.

Cette partie d'épreuve se déroule obligatoirement dans une salle équipée de tables pouvant recevoir deux formats A3 minimum.

La proposition de note est établie conjointement par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel, arts appliqués et atelier. La participation d'un professionnel est souhaitée.

La note définitive est délivrée par le jury.

Seconde partie : Arts appliqués - réalisation graphique (50 points)**Finalité de la seconde partie d'épreuve**

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable, à partir d'une problématique simple, posée sous la forme de tout ou partie d'un cahier des charges et d'un ensemble de documents iconographiques, de proposer des solutions esthétiques et techniques et de les traduire graphiquement.

Compétences évaluées.

Cette partie d'épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales du référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

- C1.5 Traduire graphiquement et/ou plastiquement une proposition.
- C2.1 Appliquer une méthodologie de projet.

Critères d'évaluation.

Sont prioritairement pris en compte :

- l'exploitation de la documentation ;
- le respect du cahier des charges ;
- la pertinence et la faisabilité des solutions proposées ;
- la qualité graphique ;
- la lisibilité et la mise en page des rendus.

Évaluation par épreuve ponctuelle.

Durée : 2h00.

Cette partie d'épreuve se déroule obligatoirement dans une salle équipée de tables pouvant recevoir au moins trois formats A3 minimum.

Évaluation par contrôle en cours de formation.

Cette partie d'épreuve s'effectue à l'occasion d'une seule situation dans la deuxième partie de la formation.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve ponctuelle et ne peut excéder le double de celle-ci.

Cette partie d'épreuve se déroule obligatoirement dans une salle équipée de tables pouvant recevoir au moins trois formats A3 minimum.

La proposition de note est établie conjointement par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel, arts appliqués et atelier. La participation d'un professionnel est souhaitée.

La note définitive est délivrée par le jury.

EP 2 – Analyse et préparation d'un ouvrage
Durée de 3 heures

U2
coefficient 3

Cette épreuve concerne l'étude et la préparation d'un ouvrage simple, de vannerie polynésienne mobilisant de nombreuses compétences certificatives.

Objectifs et contenus de l'épreuve.

Elle doit permettre de vérifier les compétences liées à :

- l'analyse, la communication technique et la préparation de la réalisation d'un ouvrage de vannerie.

Contenu.

Le contenu de l'épreuve comprendra les deux étapes suivantes :

- analyse et communication technique ;
- préparation à la réalisation.

À partir de documents définissant l'ouvrage, les deux étapes listées ci-dessus permettront de vérifier les compétences à :

- identifier les caractéristiques techniques définies par un contexte, un ouvrage, un processus de fabrication ;
- établir le mode opératoire, définir les besoins, choisir les moyens de production (outillages, machines...)

Modes d'évaluation.

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les activités, les documents ressource, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

L'inspecteur de l'éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

L'épreuve « Analyse et préparation d'un ouvrage » porte sur tout ou partie des compétences terminales du référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

- C1.2 Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations techniques.
- C1.6 Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques.
- C2.2T Établir une gamme de fabrication et d'assemblage en sculpture, gravure ou vannerie.
- C2.3T Sélectionner et organiser les moyens et procédés en sculpture, gravure ou vannerie.
- C3.1 Communiquer avec les différents interlocuteurs.
- C3.2 Rendre compte d'une activité.

Critères d'évaluation.

Seront prioritairement pris en compte :

- l'exploitation des documents ;
- la justesse des connaissances technologiques et réglementaires.

Évaluation par épreuve ponctuelle.

Durée : 3 heures.

Cette partie d'épreuve se déroule obligatoirement dans une salle équipée de tables pouvant recevoir au moins trois formats A3.

Évaluation par contrôle en cours de formation.

Cette partie d'évaluation s'effectue à l'occasion d'une seule situation dans la deuxième partie de la formation et dans le cadre des activités habituelles de formation.

Elle se déroule obligatoirement dans une salle équipée de tables pouvant recevoir au moins trois formats A3.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve ponctuelle et ne peut excéder le double de celle-ci.

La proposition de note est établie conjointement par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et de professionnels.

À l'issue de chacune des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents éventuellement rédigés par le candidat lors de l'évaluation ;
- une fiche d'évaluation du travail réalisé.

La note définitive est délivrée par le jury.

EP 3 – Exécution d'un ouvrage**U3****Durée de 24 heures (dont 1 heure de PSE)****coefficient 9 (dont 1 pour la PSE)**

Cette épreuve comporte deux parties :

- une réalisation d'un ouvrage simple, de vannerie polynésienne mobilisant de nombreuses compétences certificatives.
- un dessin à reproduire sur tapa à main levée ou par estampe.

Objectifs et contenus de l'épreuve.

Elle doit permettre de vérifier les compétences liées à :

- la réalisation de tout ou partie d'un ouvrage courant de vannerie, à partir de documents définissant l'ouvrage. Elle met en jeu deux techniques différentes dont une de battage de tapa ;
- le dessin d'un décor placé sur tapa.

Contenu.

Le contenu de l'épreuve permettra de vérifier les compétences liées aux activités professionnelles de mise en œuvre, d'assemblage et de finition.

En s'appuyant sur un dossier technique complet, le candidat devra réaliser tout ou partie d'un ouvrage et un décor sur tapa. Les compétences à évaluer sont liées aux activités professionnelles suivantes :

- fabriquer des éléments, un sous-ensemble ou un ensemble ;
- réaliser des assemblages ;
- effectuer des opérations de finition ;
- dessiner un décor sur tapa ;
- maintenir les moyens en état de production.

Modes d'évaluation.

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les activités, les documents ressource, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

L'inspecteur de l'éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Cette partie d'épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales du référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

- C1.3 Interpréter les éléments d'une demande, d'un cahier des charges.
- C3.1C Réaliser les opérations de fabrication en vannerie.
- C3.2C Dessiner sur tapa.
- C4.1 Vérifier les délais.
- C5.1 Maintenir en état les outillages (maintenance de 1er niveau).

Critères d'évaluation.

Seront prioritairement pris en compte :

- la conformité de la réalisation par rapport aux documents définissant l'ouvrage ;
- la qualité esthétique de la réalisation.

Évaluation par épreuve ponctuelle.

Durée : 23 heures :

- 1ère partie de 21 heures (temps conseillé), coefficient 7 ;
- 2° partie de 2 heures (temps conseillé), coefficient 1.

Évaluation par contrôle en cours de formation.

Cette épreuve s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation dans la deuxième partie de la formation et dans le cadre des activités habituelles de formation.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

La durée des situations d'évaluation ne peuvent être inférieure à la durée de l'épreuve ponctuelle et ne peut l'excéder d'une fois et demie.

La proposition de note est établie conjointement par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et de professionnels.

À l'issue de la situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents éventuellement rédigés par le candidat lors de l'évaluation ;
- une fiche d'évaluation du travail réalisé.

La note définitive est délivrée par le jury.

La pondération est de 64 points dans cette épreuve.

Évaluation de la formation en milieu professionnel.

Pour ce qui concerne l'évaluation de la formation en milieu professionnel, uniquement pour les candidats en CCF, le développement des compétences s'effectue tout au long de la période de formation. Cependant, il est nécessaire de repérer les situations où le candidat sera évalué, ce qui nécessite la mise en œuvre de critères. Ces situations n'ont pas de sujets formalisés, elles sont définies par la personne de l'entreprise (tuteur, maître d'apprentissage...) chargée de la formation du candidat. Elles correspondent aux situations décrites par le référentiel des activités professionnelles et permettent la mise en œuvre et la certification des compétences du référentiel de certification.

Au terme de la période de formation en milieu professionnel et d'un dossier comportant la ou les attestation(s) de stage, la grille d'évaluation, le(s) formateur(s) de l'entreprise et le(s) professeur(s) concerné(s), déterminent conjointement la note et l'appréciation proposées au jury. Cette note tiendra compte des compétences acquises lors des interventions réalisées en entreprise.

La pondération est de 16 points dans cette épreuve.

Dans le cas où les 12 semaines de PFMP n'ont pas permis d'effectuer l'une de ces évaluations, une situation devra être proposée par le centre de formation en s'appuyant sur un dossier technique.

La proposition de note est établie conjointement par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et dans la mesure du possible, d'un professionnel.

La note définitive est délivrée par le jury.

EG1 : Français et Histoire-Géographie et Education civique
Durée de 3 heures

coefficient 3

Objectifs

L'épreuve de français et d'histoire – géographie – éducation civique permet d'apprécier :

- les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;
- les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;
- les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

Modes d'évaluation :

ÉVALUATION PAR CONTROLE EN COURS DE FORMATION :

L'épreuve de français et d'histoire – géographie- éducation civique* est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire – géographie- éducation civique.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation, évaluent des compétences complémentaires, à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note, sur 20, est établie. La note définitive est délivrée par le jury

A - Première situation d'évaluation

• Première partie (français)

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation, de nature formative, s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui, soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée...)

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture... Cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

• Deuxième partie (histoire-géographie-éducation civique)

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement. Un de ces documents peut comporter une dimension civique en lien avec le programme d'éducation civique.

Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit, par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique.

B) Deuxième situation d'évaluation

• Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

• Deuxième partie (histoire-géographie-éducation civique)

Se référer à la deuxième partie de la situation n° 1. Seule la dominante change (histoire ou géographie-éducation civique).

ÉVALUATION PAR EPREUVE PONCTUELLE – 2 HEURES +15 MINUTES:

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire-géographie-éducation civique), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

1) Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension. Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes), soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

2) Deuxième partie (histoire – géographie - éducation civique)

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...). Un de ces documents peut comporter une dimension civique en lien avec le programme d'éducation civique.

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.

EG2 : Mathématiques – Sciences physiques et chimiques	coefficient 2
--	----------------------

Durée de 3 heures

Modes d'évaluation :

Évaluation par contrôle en cours de formation :

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation, l'une en mathématiques, l'autre en sciences physiques et chimiques, chacune fractionnée dans le temps en deux séquences. Elles se déroulent quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué à partir des capacités du référentiel.

Pour les candidats préparant un baccalauréat professionnel en trois ans, les premières séquences sont organisées avant la fin du deuxième semestre de la formation et les deuxièmes au plus tard à la fin du troisième semestre de la formation.

Pour les autres candidats les premières séquences doivent être organisées avant la fin de la première moitié de la formation et les deuxièmes au cours de la seconde moitié de la formation.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

- La situation d'évaluation en mathématiques (notée sur 20)

Cette évaluation en mathématiques d'une durée totale d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10.

L'évaluation est conçue comme un sondage probant sur des compétences du référentiel. Chaque séquence comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel.

Les sujets portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec les sciences physiques et chimiques, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

- La situation d'évaluation en sciences physiques et chimiques (notée sur 20)

Cette situation d'évaluation en sciences physiques ou chimiques d'une durée d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10.

Elles s'appuient sur une ou deux activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences (dont certaines peuvent être assistées par ordinateur).

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du référentiel. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

L'évaluation porte nécessairement sur les capacités expérimentales du candidat observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. L'examineur élabore une grille de compétences qui lui permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Évaluation par épreuve ponctuelle :

L'épreuve d'une durée de deux heures, notée sur 20 points, comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre les sciences physiques et chimiques.

- Partie Mathématiques (notée sur 10 points) : 1 heure.

Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel de CAP.

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

- Partie Sciences physiques et chimiques (notée sur 10 points) : 1 heure

Le sujet doit porter sur des champs différents de la Physique et de la Chimie. Il se compose de deux parties :

• Première partie

Un exercice restitue une expérience ou un protocole opératoire, à partir d'un texte court et éventuellement d'un schéma. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple à :

- montrer ses connaissances ;
- relever des observations pertinentes ;
- organiser les observations fournies, en déduire une interprétation et, plus généralement, exploiter les résultats.

• Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre. Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

→ Instructions complémentaires pour l'ensemble des types d'épreuves (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle).

- Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.

Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées. En particulier, il ne sera pas enlevé de point pour les réponses fausses.

- La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

Calculatrices et formulaires

L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il est ainsi précisé qu'il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage des calculatrices est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

Il n'est pas prévu de formulaire officiel. En revanche, les concepteurs de sujets peuvent inclure certaines formules dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

→ Remarques sur la correction et la notation

Les concepteurs de sujets veilleront, dans leurs propositions, à mettre en évidence les objectifs et les capacités ou compétences visées.

Les consignes de correction devront permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte, dans l'appréciation des copies la démarche critique, la cohérence globale des réponses.

Les examinateurs et les correcteurs ne manifesteront pas d'exigences de formulation démesurées, et prêteront une attention particulière aux démarches engagées, aux tentatives pertinentes, aux résultats partiels.

EG3 : Éducation physique et sportive**coefficient 3**

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

Épreuve facultative de langue vivante

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

Arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement des langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

L'épreuve comporte un entretien se rapportant soit à un document étudié au cours de la formation (texte ou image), soit à un document lié à l'activité et/ou à l'expérience du candidat.

Option Tatouage

EP1 : Histoire de l'ouvrage d'art polynésien et arts appliqués

U1

Épreuve commune aux 4 options

Durée de 3 heures

coefficient 3

Cette épreuve concerne en premier lieu, l'analyse stylistique et esthétique de productions artistiques et d'ouvrages d'art polynésiens et en second lieu, la réponse à une problématique simple liée aux métiers d'art et aux arts appliqués, dans le respect d'un cahier des charges.

Elle est composée de deux parties :

- première partie : *Histoire de l'ouvrage d'art polynésien - analyse formelle et stylistique* ;
- seconde partie : *Arts appliqués - réalisation graphique*.

Objectif et contenu de l'épreuve.

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat à :

- effectuer, à partir d'un ensemble de documents donnés portant sur un contexte (période, mouvement, style, artiste, artisan...), l'analyse stylistique et esthétique de productions et/ou d'ouvrages d'art principalement polynésiens ;
- exploiter ces données et/ou d'autres, pour répondre, dans le respect du cahier des charges, à une problématique simple en proposant une traduction graphique de solutions esthétiques et techniques.

Critères d'évaluation.

Pour la première partie, *Histoire de l'ouvrage d'art polynésien - analyse formelle et stylistique*, est prioritairement pris en compte la justesse :

- des caractéristiques fonctionnelles et esthétiques (stylistiques et/ou plastiques) ;
- de la situation chronologique ;
- du contexte historique.

Pour la seconde partie, *Arts appliqués - réalisation graphique*, est prioritairement pris en compte :

- la pertinence et la faisabilité des solutions proposées.

Modes d'évaluation.

L'évaluation s'effectue en contrôle en cours de formation (CCF).

Les activités, les documents ressource, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

L'inspecteur de l'éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Pour le contrôle en cours de formation, les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

Première partie : Histoire de l'ouvrage d'art polynésien - analyse formelle et stylistique (30 points)**Finalité de la première partie d'épreuve.**

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable, à partir d'une documentation écrite et iconographique correspondante aux contextes géographique et social, aux domaines et aux périodes historiques définis dans les savoirs associés, d'analyser, de situer, de décrire, de comparer des productions et d'identifier des caractéristiques fonctionnelles et esthétiques (stylistiques et/ou plastiques).

Cette partie d'épreuve mobilise des moyens écrits et/ou graphiques.

Compétences évaluées.

Cette partie d'épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales du référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

- C1.1 Identifier, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques.
- C1.4 Identifier les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un ouvrage existant ou en projet.

Critères d'évaluation.

Sont prioritairement pris en compte :

- l'exploitation de la documentation ;
- la justesse : des caractéristiques fonctionnelles et esthétiques (stylistiques et/ou plastiques), de la situation chronologique, du contexte géographique et historique ;
- la pertinence des analyses ;
- la qualité graphique.

Évaluation par épreuve ponctuelle.

Durée 1h00.

Cette partie d'épreuve se déroule obligatoirement dans une salle équipée de tables pouvant recevoir deux formats A3 minimum.

Évaluation par contrôle en cours de formation.

Cette partie d'épreuve s'effectue à l'occasion d'une seule situation dans la deuxième année de la formation.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve ponctuelle et ne peut excéder le double de celle-ci.

Cette partie d'épreuve se déroule obligatoirement dans une salle équipée de tables pouvant recevoir deux formats A3 minimum.

La proposition de note est établie conjointement par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel, arts appliqués et atelier. La participation d'un professionnel est souhaitée.

La note définitive est délivrée par le jury.

Seconde partie : Arts appliqués - réalisation graphique (50 points)**Finalité de la seconde partie d'épreuve**

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable, à partir d'une problématique simple, posée sous la forme de tout ou partie d'un cahier des charges et d'un ensemble de documents iconographiques, de proposer des solutions esthétiques et techniques et de les traduire graphiquement.

Compétences évaluées.

Cette partie d'épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales du référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

- C1.5 Traduire graphiquement et/ou plastiquement une proposition.
- C2.1 Appliquer une méthodologie de projet.

Critères d'évaluation.

Sont prioritairement pris en compte :

- l'exploitation de la documentation ;
- le respect du cahier des charges ;
- la pertinence et la faisabilité des solutions proposées ;
- la qualité graphique ;
- la lisibilité et la mise en page des rendus.

Évaluation par épreuve ponctuelle.

Durée : 2h00.

Cette partie d'épreuve se déroule obligatoirement dans une salle équipée de tables pouvant recevoir au moins trois formats A3 minimum.

Évaluation par contrôle en cours de formation.

Cette partie d'épreuve s'effectue à l'occasion d'une seule situation dans la deuxième partie de la formation.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve ponctuelle et ne peut excéder le double de celle-ci.

Cette partie d'épreuve se déroule obligatoirement dans une salle équipée de tables pouvant recevoir au moins trois formats A3 minimum.

La proposition de note est établie conjointement par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel, arts appliqués et atelier. La participation d'un professionnel est souhaitée.

La note définitive est délivrée par le jury.

EP 2 – Analyse, dessin et préparation d'un ouvrage
Durée de 4 heures

U2
coefficient 3

Cette épreuve concerne l'étude, le dessin et la préparation d'un ouvrage simple de tatouage polynésien mobilisant de nombreuses compétences certificatives.

Objectifs et contenus de l'épreuve.

Elle doit permettre de vérifier les compétences liées à :

- l'analyse, le dessin et la préparation de la réalisation d'un ouvrage de tatouage.

Contenu.

Le contenu de l'épreuve comprendra les trois parties suivantes :

- analyse de la zone d'intervention ;
- dessin du modèle et justification du projet ;
- préparation à la réalisation.

À partir de documents définissant l'ouvrage, l'épreuve permettra de vérifier les compétences à :

- identifier les caractéristiques techniques définies par une zone d'intervention, un ouvrage, un processus de réalisation ;
- effectuer la reproduction et l'adaptation à l'échelle de tout ou partie d'un ouvrage ;
- établir le mode opératoire, définir les besoins, choisir les moyens de réalisation.

Modes d'évaluation.

L'évaluation s'effectue en contrôle en cours de formation (CCF).

Les activités, les documents ressource, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

L'inspecteur de l'éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

L'épreuve « Analyse et préparation d'un ouvrage » porte sur tout ou partie des compétences terminales du référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

- C1.2 Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations techniques.
- C1.6 Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques.
- C2.2D Sélectionner et organiser les moyens et procédés en tatouage.
- C3.1D Effectuer les opérations de tatouage - préparation.
- C6.1 Communiquer avec les différents interlocuteurs.
- C6.2 Rendre compte d'une activité.

Critères d'évaluation.

Seront prioritairement pris en compte :

- l'exploitation des documents ;
- la précision des tracés et la qualité des remplissages des représentations ;
- la justesse des connaissances technologiques et réglementaires, notamment des règles d'hygiène de la profession.

Évaluation par épreuve ponctuelle.

Durée : 4 heures.

Cette partie d'épreuve se déroule obligatoirement dans une salle équipée de tables pouvant recevoir au moins trois formats A3.

Évaluation par contrôle en cours de formation.

Cette partie d'évaluation s'effectue à l'occasion d'une seule situation dans la deuxième partie de la formation et dans le cadre des activités habituelles de formation.

Elle se déroule obligatoirement dans une salle équipée de tables pouvant recevoir au moins trois formats A3.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve ponctuelle et ne peut excéder le double de celle-ci.

La proposition de note est établie conjointement par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et de professionnels.

À l'issue de chacune des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents éventuellement rédigés par le candidat lors de l'évaluation ;
- une fiche d'évaluation du travail réalisé.

La note définitive est délivrée par le jury.

EP 3 – Exécution d'un ouvrage	U3
Durée de 5 heures (dont 1 heure de PSE)	coefficient 9 (dont 1 pour la PSE)

Cette épreuve concerne la réalisation d'un ouvrage simple de tatouage polynésien mobilisant de nombreuses compétences certificatives.

Objectifs et contenus de l'épreuve.

Elle doit permettre de vérifier les compétences liées à :

- la réalisation de tout ou partie d'un ouvrage courant de tatouage, à partir de documents définissant l'ouvrage.

Contenu.

Le contenu de l'épreuve permettra de vérifier les compétences liées aux activités professionnelles de préparation, réalisation et de finition.

En s'appuyant sur un dossier technique complet, le candidat devra réaliser tout ou partie d'un ouvrage sur modèle. Les compétences à évaluer sont liées aux activités professionnelles suivantes :

- préparer la zone d'intervention ;
- transférer un modèle ;
- réaliser le traçage et le remplissage ;
- appliquer les règles d'hygiène et de sécurité de la profession à chaque étape de la réalisation.

Modes d'évaluation.

L'évaluation s'effectue en contrôle en cours de formation (CCF).

Les activités, les documents ressource, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

L'inspecteur de l'éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Cette partie d'épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales du référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

- C1.3 Interpréter les éléments d'une demande, d'un cahier des charges.
- C3.2D Effectuer les opérations de tatouage.
- C4.1 Vérifier les délais.
- C5.1 Maintenir en état les outillages (maintenance de 1er niveau).

Critères d'évaluation.

Seront prioritairement pris en compte :

- la conformité de la réalisation par rapport aux documents définissant l'ouvrage ;
- la qualité esthétique de la réalisation ;
- le respect des règles d'hygiène.

Évaluation par épreuve ponctuelle.

Durée : 4 heures.

Évaluation par contrôle en cours de formation.

Cette épreuve s'effectue à l'occasion d'une seule situation dans la deuxième partie de la formation et dans le cadre des activités habituelles de formation.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve ponctuelle et ne peut excéder d'une fois et demie

La proposition de note est établie conjointement par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et de professionnels.

À l'issue de la situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description des moyens matériels mis à sa disposition ;

- les documents éventuellement rédigés par le candidat lors de l'évaluation ;
- une fiche d'évaluation du travail réalisé.

La note définitive est délivrée par le jury.

La pondération est de 64 points dans cette épreuve.

Évaluation de la formation en milieu professionnel.

Pour ce qui concerne l'évaluation de la formation en milieu professionnel, uniquement pour les candidats en CCF, le développement des compétences s'effectue tout au long de la période de formation. Cependant, il est nécessaire de repérer les situations où le candidat sera évalué, ce qui nécessite la mise en œuvre de critères. Ces situations n'ont pas de sujets formalisés, elles sont définies par la personne de l'entreprise (tuteur, maître d'apprentissage...) chargée de la formation du candidat. Elles correspondent aux situations décrites par le référentiel des activités professionnelles et permettent la mise en œuvre et la certification des compétences du référentiel de certification.

Au terme de la période de formation en milieu professionnel et d'un dossier comportant la ou les attestation(s) de stage, la grille d'évaluation, le(s) formateur(s) de l'entreprise et le(s) professeur(s) concerné(s), déterminent conjointement la note et l'appréciation proposées au jury. Cette note tiendra compte des compétences acquises lors des interventions réalisées en entreprise.

La pondération est de 16 points dans cette épreuve.

Dans le cas où les 12 semaines de PFMP n'ont pas permis d'effectuer l'une de ces évaluations, une situation devra être proposée par le centre de formation en s'appuyant sur un dossier technique.

La proposition de note est établie conjointement par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et dans la mesure du possible, d'un professionnel.

La note définitive est délivrée par le jury.

EG1 : Français et Histoire-Géographie et Education civique

Durée de 3 heures

coefficient 3

Objectifs

L'épreuve de français et d'histoire – géographie - éducation civique permet d'apprécier :

- les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;
- les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;
- les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

Modes d'évaluation :

ÉVALUATION PAR CONTROLE EN COURS DE FORMATION :

L'épreuve de français et d'histoire – géographie- éducation civique* est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire – géographie- éducation civique.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation, évaluent des compétences complémentaires, à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note, sur 20, est établie. La note définitive est délivrée par le jury

A - Première situation d'évaluation

• Première partie (français)

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation, de nature formative, s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui, soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée...)

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture... Cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

• Deuxième partie (histoire-géographie-éducation civique)

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement. Un de ces documents peut comporter une dimension civique en lien avec le programme d'éducation civique.

Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit, par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique.

B) Deuxième situation d'évaluation

• Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

• Deuxième partie (histoire-géographie-éducation civique)

Se référer à la deuxième partie de la situation n° 1. Seule la dominante change (histoire ou géographie-éducation civique).

ÉVALUATION PAR EPREUVE PONCTUELLE – 2 HEURES +15 MINUTES:

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire-géographie-éducation civique), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

1) Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension. Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes), soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

2) Deuxième partie (histoire – géographie - éducation civique)

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...). Un de ces documents peut comporter une dimension civique en lien avec le programme d'éducation civique.

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.

EG2 : Mathématiques – Sciences physiques et chimiques
Durée de 3 heures

coefficient 2

Modes d'évaluation :

Évaluation par contrôle en cours de formation :

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation, l'une en mathématiques, l'autre en sciences physiques et chimiques, chacune fractionnée dans le temps en deux séquences. Elles se déroulent quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué à partir des capacités du référentiel.

Pour les candidats préparant un baccalauréat professionnel en trois ans, les premières séquences sont organisées avant la fin du deuxième semestre de la formation et les deuxièmes au plus tard à la fin du troisième semestre de la formation.

Pour les autres candidats les premières séquences doivent être organisées avant la fin de la première moitié de la formation et les deuxièmes au cours de la seconde moitié de la formation.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

- La situation d'évaluation en mathématiques (notée sur 20)

Cette évaluation en mathématiques d'une durée totale d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10.

L'évaluation est conçue comme un sondage probant sur des compétences du référentiel. Chaque séquence comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel.

Les sujets portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec les sciences physiques et chimiques, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

- La situation d'évaluation en sciences physiques et chimiques (notée sur 20)

Cette situation d'évaluation en sciences physiques ou chimiques d'une durée d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10

Elles s'appuient sur une ou deux activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences (dont certaines peuvent être assistées par ordinateur).

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du référentiel. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

L'évaluation porte nécessairement sur les capacités expérimentales du candidat observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. L'examineur élabore une grille de compétences qui lui permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Évaluation par épreuve ponctuelle :

L'épreuve d'une durée de deux heures, notée sur 20 points, comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre les sciences physiques et chimiques.

- Partie Mathématiques (notée sur 10 points) : 1 heure.

Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel de CAP.

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

- Partie Sciences physiques et chimiques (notée sur 10 points) : 1 heure

Le sujet doit porter sur des champs différents de la Physique et de la Chimie. Il se compose de deux parties :

● **Première partie**

Un exercice restitue une expérience ou un protocole opératoire, à partir d'un texte court et éventuellement d'un schéma. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple à :

- montrer ses connaissances ;
- relever des observations pertinentes ;
- organiser les observations fournies, en déduire une interprétation et, plus généralement, exploiter les résultats.

● **Deuxième partie**

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre. Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

→ Instructions complémentaires pour l'ensemble des types d'épreuves (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle).

- Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.

Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées. En particulier, il ne sera pas enlevé de point pour les réponses fausses.

- La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

Calculatrices et formulaires

L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il est ainsi précisé qu'il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage des calculatrices est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

Il n'est pas prévu de formulaire officiel. En revanche, les concepteurs de sujets peuvent inclure certaines formules dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

→ Remarques sur la correction et la notation

Les concepteurs de sujets veilleront, dans leurs propositions, à mettre en évidence les objectifs et les capacités ou compétences visées.

Les consignes de correction devront permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte, dans l'appréciation des copies la démarche critique, la cohérence globale des réponses.

Les examinateurs et les correcteurs ne manifesteront pas d'exigences de formulation démesurées, et prêteront une attention particulière aux démarches engagées, aux tentatives pertinentes, aux résultats partiels.

EG3 : Éducation physique et sportive**coefficient 3**

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

Épreuve facultative de langue vivante

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

Arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement des langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

L'épreuve comporte un entretien se rapportant soit à un document étudié au cours de la formation (texte ou image), soit à un document lié à l'activité et/ou à l'expérience du candidat.

Annexe 2

Arrêté portant création du certificat polynésien des métiers d'art

Liste et horaires d'enseignement

Enseignements obligatoires	Première année					Deuxième année					Cycle
	Horaire annuel sur 30 semaines					Horaire annuel sur 27 semaines					Horaire global sur 57 semaines
	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)	Horaire hebdomadaire indicatif	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)	Horaire hebdomadaire indicatif	
Français, histoire - géographie, éducation civique	120	45	60	15 (a)	4 (1,5+2+0,5) (1)	108	40,5	54	13,5 (1)	4(1,5+2+0,5) 0	228
Mathématiques - sciences (1)	105	45	60	À définir	3,5 (1,5+2)	94,5	40,5	54	À définir	35(1,5+2)	199,5
Langue vivante	60	30	30	À définir	2(1+1)	54	27	27	À définir	2(1+1)	114
Arts appliqués et cultures artistiques	60	30	30	À définir	2(1+1)	40,5	27	13,5	À définir	1,5 (1+0,5)	100,5
Éducation physique et sportive	75	75	0	Possible	2,5	67,5	67,5	0	Possible	2,5	142,5
Prévention santé environnement	30	0	30	À définir	1 (0+1)	40,5	13,5	27	À définir	1,5 (0,5+1)	70,5
Enseignement technologique et professionnel	540	90	405	45	18 (3+13,5+1,5) (b)	486	81	351	54	18 (3+13+2) 0	1026
TOTAL dont - Projet pluridisciplinaire à caractère professionnel	990			90 (0+90)	33	891			108 (0+108)	33	1881
Aide individualisée (1)	30				1						
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS											
Atelier d'expression artistique	60	60	0		2	54	54	0		2	114
Atelier d'éducation physique et sportive	60	60	0		2	54	54	0		2	114
Période de formation en milieu professionnel				6 semaines					6 semaines		12 semaines

(1) Sciences physiques ou sciences appliquées en fonction de la spécialité, conformément à l'arrêté de création du diplôme

(2) Horaire réservé à certains élèves de la division, en français et/ou en mathématiques.

* Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil d'effectif est atteint.

** Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.

(a) Horaire minimal.

(b) Le 1er nombre entre parenthèses correspond à l'horaire en classe entière, le 2nd à l'horaire en groupe à effectif réduit lorsque le seuil d'effectif est atteint, le 3ème correspond à l'horaire de PPCP. Ce dernier est destiné à faciliter le calcul de la dotation horaire globale. Il ne s'agit nullement de le traduire en une organisation hebdomadaire.

(c) La part non affectée de ce volume est à attribuer à une ou plusieurs disciplines. L'affectation à une discipline n'augmente pas l'horaire global de celle-ci. Elle consiste à diminuer l'horaire classe entière au profit d'un horaire en groupe à effectif réduit pour la réalisation des PPCP.



RÉFÉRENTIEL

BREVET POLYNÉSIEEN DES MÉTIERS D'ART

Options A : **SCULPTURE**

Options B : **GRAVURE**

Sommaire

Annexe 1	Référentiel du diplôme	
	1-a Référentiel des activités professionnelles	page 5
	1-b Référentiel de certification	page 23
Annexe 2	Modalités de certification	
	2-a Unités constitutives du diplôme	page 71
	2-b Règlement d'examen	page 81
	2-c Définition des épreuves	page 87
Annexe 3	Période de formation en milieu professionnel	Page 133

ANNEXE 1
RÉFÉRENTIEL DU DIPLÔME

ANNEXE 1 a

Référentiel des activités professionnelles

1 - Le contexte professionnel

1-1 Environnement économique et technique des emplois

La majorité des entreprises du secteur de la gravure et de la sculpture est artisanale, mais on rencontre aussi des ateliers de type familiaux dans l'archipel des Marquises, l'archipel des Australes, l'archipel de la Société et dans l'archipel des Tuamotu.

Les artisans en métiers d'art polynésiens sont regroupés en associations et en fédérations.

Les ateliers de sculpture sont implantés majoritairement dans l'archipel des Marquises. La commercialisation de leurs réalisations s'organise essentiellement autour de deux expositions annuelles délocalisées à Tahiti.

La clientèle des entreprises d'arts polynésiens est locale et étrangère à la Polynésie (métropole, Asie ou Amérique du nord). Elle est composée de particuliers et de galeristes. Mais les productions peuvent également répondre à des commandes d'institutions, d'administrations, d'entreprises ou d'associations (restauration, réalisation de produits dérivés, de décors, d'accessoires, de maquettes...)

Les spécificités des arts polynésiens peuvent s'enrichissent de conceptions et de technologies nouvelles.

1-2 Emplois et types d'entreprises

Le titulaire du brevet polynésien des métiers d'art est un technicien d'art qualifié en gravure [sur os, bois, nacre] ou en sculpture (sur pierre, corail, bois et matériaux connexes), suivant l'option choisie.

Il exerce son activité dans :

- un atelier de fabrication artisanale ;
- un atelier de fabrication industrielle ;
- un atelier de création de bijoux ;
- ou un atelier de sculpture.

Les ateliers sont généralement des très petites entreprises (TPE) et des petites entreprises (PME), maximum 10 personnes.

La majorité des entreprises est spécialisée dans une de ces catégories, mais certaines interviennent sur plusieurs domaines.

Les entreprises d'arts polynésiens sont amenées à :

- concevoir ;
- fabriquer ;
- restaurer.

Les productions sont des petites séries ou des pièces uniques. Face à certaines commandes importantes, les ateliers peuvent se regrouper.

2 – Champ d'activité

2-1 Niveau de qualification

L'appellation la plus courante de l'emploi et du niveau de qualification est maître artisan.

2-2 Définition de l'emploi et place dans l'organisation de l'entreprise

Le titulaire du brevet polynésien des métiers d'art exerce son activité sous la responsabilité du chef d'entreprise, du responsable de fabrication, du responsable du bureau d'étude ou du créateur.

Il procède à la fabrication et peut à terme encadrer une équipe de production.

Il assure le lien avec les fournisseurs extérieurs en fonction des besoins de l'atelier.

Il veille à la conformité et la qualité des produits finis et au respect des délais.

Outre la pratique des techniques traditionnelles, le titulaire du brevet polynésien des métiers d'art peut contribuer à la modernisation des équipements.

Il peut faire fonctionner et modifier les procédures d'utilisation d'outils informatisés.

Son activité consiste, en atelier et/ou sur site, à :

- **analyser et prendre en compte** un cahier ou une demande ;
- **participer** à l'élaboration et à la définition d'un ouvrage ;
- **préparer** sa réalisation technique ;
- **fabriquer et/ou restaurer** l'ouvrage ;
- **respecter** les normes d'hygiène et de sécurité ;
- **s'intégrer** dans le travail d'équipe en collaboration avec différents intervenants.

2-3 Perspectives d'évolution

Le titulaire du brevet polynésien des métiers d'art doit rapidement s'intégrer dans une équipe de travail et, après quelques mois passés dans l'entreprise, affirmer son autonomie et montrer sa capacité à prendre en charge la conduite de tout ou partie d'un projet selon son ampleur, jusqu'à son aboutissement.

Il peut poursuivre des études vers un diplôme national de niveau III.

Après quelques années d'expérience, il pourra évoluer vers la qualification de chef d'atelier.

Ayant acquis la maîtrise du métier, il pourra envisager de reprendre ou de créer une entreprise.

LES MATÉRIAUX, PRODUITS ET COMPOSANTS UTILISÉS

Matériaux communs	Nature
Bois et Dérivés	Massif : Swietenia macrophila (acajou), Santalum insulare (ahi), Casuarina equisetifolia ('aito), Thespesia populnea (miro), Calophyllum inophyllum (tamanu), Terminalia Glabrata (autera'a), Hibicus Tiliaceus (purau), Falcataria moluccana (falcata), Cocos nucifera (tumu ha'ari), Guettarda speciosa (kahaia), Agathis lanceolata (kaori), Pometia pinnata (kava), Intsia bijuga (kohu), Artocarpus altilis (uru), Samanea saman (marumaru), Pemphis acidula (mikimiki), Fagraea Berteriana (pua), Cordia subcordata (tou), Mangifera indica (vi)...
Matériaux et produits de fixation, d'assemblage, de mobilité	Adhésifs et colles réversibles ou non.
	Quincailleries d'assemblage et de positionnement.
	Organes de mobilité, coulissage, rotation...
	Éléments de réglages et de fixation.
Matériaux métalliques	Acier, inox.
Matériaux connexes	Corail.
	Pierre.
	Résine.
	Os.
	Noix de coco, fibres naturelles (pandanus, bourre de noix de coco, raffia...)
	Fibres synthétiques.
Produits de préservation et de finition	Teintes, patines.
	Produits de finition, laques, vernis, huiles, cires...
Équipements techniques intégrés	Éclairage.
	Mécanisme.

Matériaux spécifiques à la sculpture	Nature
Bois et Dérivés	Lamellé.
	Contre-plaqué.
Matériaux métalliques	Aluminium, acier, cuivre...
Produits de préservation et de finition	Peintures.
	Produits fongicides et insecticides.
Matériaux spécifiques à la gravure	Nature
Matériaux naturels	Corne de bœuf. Nacre. Coquillages.

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Pour chacune des tâches, le degré d'autonomie de l'opérateur est indiqué selon trois niveaux associant son autonomie réelle de savoir-faire et sa responsabilité concernant l'exécution et le résultat attendu de la tâche.

Sous contrôle (30)	Le titulaire du brevet polynésien des métiers d'art exécute la tâche sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique et selon une méthode imposée (<i>autonomie partielle</i>).
Autonomie (A)	Le titulaire du brevet polynésien des métiers d'art maîtrise l'exécution de la tâche et peut en choisir la méthode d'exécution. (<i>autonomie totale</i>).
Responsabilité (B)	Le titulaire du brevet polynésien des métiers d'art exerce durant la tâche la responsabilité partielle ou totale : <ul style="list-style-type: none"> - A : des personnels (gestion d'une petite équipe et de la sécurité). - B : des moyens (utilisation rationnelle des matériels). - C : des produits réalisés (conformité, qualité).

Activités	A1 – Analyse technique et esthétique.
	A2 – Préparation de la réalisation.
	A3 – Réalisation de l'ouvrage.
	A4 – Gestion.
	A5 – Communication.

ACTIVITÉS	TÂCHES	SC	A	R	
A1 Analyse technique et esthétique	T1 - Prendre connaissance du cahier des charges, des documents, des consignes écrites et orales.		X		
	T2 - Étudier la faisabilité dans le respect du cahier des charges.		X		
	T3 - Reconnaître des informations esthétiques (style, époque, inspiration...) et techniques.		X		
	T4 - Analyser les informations esthétiques et techniques sous la forme d'esquisses et/ou de croquis préalables.		X		
	T5 - Proposer et définir une ou des solutions esthétiques et techniques en cohérence avec le cahier des charges.	X			
	T6 - Traduire plastiquement le projet (schémas, croquis perspectifs, maquettes, modélisation 3D...)		X		
	T7 - Proposer et argumenter des choix de solutions techniques.		X		
	T8 - Faire valider des solutions techniques, esthétiques et fonctionnelles au regard du cahier des charges.		X		
A2 Préparation de la réalisation	T1 - Choisir une méthode en fonction des solutions esthétiques et techniques retenues.		X	C	
	T2 - Sélectionner les moyens et procédés, déterminer les temps de réalisation et les planifier.		X		
	T3 - Prévoir les approvisionnements.	X			
	T4 - Prévoir et adapter l'outillage en adéquation avec le travail à réaliser.		X		
	Spécifiques à la sculpture				
	T5A - Établir la fiche de fabrication.		X	C	
	T6A - Définir les moyens et les procédés.		X		
	T7A - Procéder aux approvisionnements.	X			
	T8A - Déterminer l'ordre de réalisation des opérations, du débit à la sculpture, jusqu'aux opérations de finition.		X		
	Spécifiques à la gravure				
	T5B - Contrôler l'état du support, l'état des matières premières (nacres, os bois, coco, coquillage, bois, résine, nylon, fibre synthétique...) et leur quantité.		X	C	
	T6B - Appréhender le positionnement des nacres selon leurs proportions, leur forme et leurs couleurs.		X		
	T7B - Déterminer l'ordre de réalisation des opérations, du décapage à la gravure, jusqu'aux opérations de finition.		X		

ACTIVITES	TACHES	SC	A	R	
A3 Réalisation de l'ouvrage	T1 - Assurer la finition et le nettoyage de la pièce.		X	A B C	
	T2 - Vérifier la conformité et la qualité de la réalisation.		X	B C	
	Spécifiques à la sculpture				
	T3A - Fabriquer tous types d'éléments pour la sculpture ornementale et statuaire.	X		A B C	
	T4A - Reprendre, ajuster des éléments pour l'assemblage de matériaux.		X	B C	
	Spécifiques à la gravure				
	T3B - Fabriquer tous types d'éléments pour la gravure ornementale ou pour les accessoires.	X		A B C	
	T4B - Reprendre, ajuster et incruster tous types d'éléments sur la pièce.		X	B C	
A4 Gestion	T1 - Gérer les coûts de production.	X		B C	
	T2 - Gérer les flux de matières et de matériels.		X	B C	
	T3 - Gérer les coûts de fonctionnement.	X		B C	
A5 Communication	T1 - Rendre compte de son travail, des informations et des observations.		X	C	
	T2 - Relever les interventions liées à la réalisation de l'ouvrage (temps, matières, environnement...).		X		
	T3 - Transmettre les informations pour constitution ou actualisation des ressources de l'entreprise.		X		
	T4 - Communiquer avec les différents partenaires (client, fournisseur...).		X		

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

ACTIVITE	A1 – ANALYSE TECHNIQUE ET ESTHETIQUE	
TACHES		
<p>T1 - Prendre connaissance du cahier des charges, des documents, des consignes écrites et orales.</p> <p>T2 - Étudier la faisabilité dans le respect du cahier des charges.</p> <p>T3 - Reconnaître des informations esthétiques (style, époque, inspiration...) et techniques.</p> <p>T4 - Analyser les informations esthétiques et techniques sous la forme d'esquisses et/ou de croquis préalables.</p> <p>T5 - Proposer et définir une ou des solutions esthétiques et techniques en cohérence avec le cahier des charges.</p> <p>T6 - Traduire plastiquement le projet (schémas, croquis perspectifs, maquettes, modélisation 3D...)</p> <p>T7 - Proposer et argumenter des choix de solutions techniques.</p> <p>T8 - Faire valider des solutions techniques, esthétiques et fonctionnelles au regard du cahier des charges.</p>		
CONDITIONS D'EXERCICE		
Situation de travail		
	<ul style="list-style-type: none"> - bureau et bibliothèque ; - atelier ; - chantier (vallée, musées, marae...) 	
Données techniques / ressources		
	<ul style="list-style-type: none"> - directives et cahier des charges : concepts, données esthétiques et techniques ; - informations écrites et orales ; - nomenclatures ; - références documentaires, iconographiques et échantillons ; - expositions, musées, bibliothèques, moyens multimédias. 	
Moyens matériels		
	<ul style="list-style-type: none"> - outils graphiques ; - parc machine, outillage et équipement ; - équipements informatiques ; - matériaux et produits. 	
Sous contrôle : T5		Autonomie Totale : T1 T2 T3 T4 T6 T7 T8
Responsabilité sur :	A – Personnes <input type="checkbox"/>	B – Moyens <input type="checkbox"/> C – Produit <input type="checkbox"/>

RÉSULTATS ATTENDUS

T1 - Prendre connaissance du cahier des charges, des documents, des consignes écrites et orales.

R1 : La prise de connaissances des documents et des consignes permet d'identifier les données techniques à traiter.

T2 - Étudier la faisabilité dans le respect du cahier des charges.

R2 : L'analyse du projet est pertinente.

T3 - Reconnaître des informations esthétiques (style, époque, inspiration...) et techniques.

R3 : Les sources d'information sont choisies à bon escient.

Les caractéristiques esthétiques et techniques du travail à réaliser sont déterminées.

T4 - Analyser les informations esthétiques et techniques sous la forme d'esquisses et/ou de croquis préalables.

R4 : Les études complémentaires sont réalisées - croquis, dessins, maquettes de présentation, études.

T5 - Proposer et définir une ou des solutions esthétiques et techniques en cohérence avec le cahier des charges.

R5 : Les contraintes esthétiques, techniques, déontologiques, de délais et de coût sont prises en compte.

T6 - Traduire plastiquement le projet (schémas, croquis perspectifs, maquettes, modélisation 3D...)

R6 : Le rendu visuel du projet est pertinent.

T7 - Proposer et argumenter des choix de solutions techniques.

R7 : Les solutions techniques proposées respectent :

- le cahier des charges et les normes en vigueur ;
- les moyens techniques de l'entreprise et/ou des sous-traitants ;
- l'environnement et sa préservation ;
- le lieu d'intervention ;
- le budget prévisionnel.

T8 - Faire valider des solutions techniques, esthétiques et fonctionnelles au regard du cahier des charges.

R8 : Les solutions techniques et esthétiques sont présentées, hiérarchisées et argumentées. Elles permettent une validation par le responsable du projet.

ACTIVITE	A2 – PRÉPARATION DE LA RÉALISATION
TÂCHES	
<p>T1 - Choisir une méthode en fonction des solutions esthétiques et techniques retenues.</p> <p>T2 - Sélectionner les moyens et procédés, déterminer les temps de réalisation et les planifier.</p> <p>T3 - Prévoir les approvisionnements.</p> <p>T4 - Prévoir et adapter l'outillage en adéquation avec le travail à réaliser.</p>	
Spécifiques à l'option sculpture	
<p>T5A - Etablir la fiche de fabrication.</p> <p>T6A - Définir les moyens et les procédés.</p> <p>T7A - Procéder aux approvisionnements.</p> <p>T8A - Déterminer l'ordre de réalisation des opérations : du débit, à la sculpture, jusqu'aux opérations de finition.</p>	
Spécifiques à l'option gravure	
<p>T5B - Contrôler l'état du support, l'état des nacres et leur nombre.</p> <p>T6B - Appréhender le positionnement des nacres selon leurs proportions, leur forme et leurs couleurs.</p> <p>T7B - Déterminer l'ordre de réalisation des opérations : du décapage, à la gravure, jusqu'aux opérations de finition.</p>	
CONDITIONS D'EXERCICE	
Situation de travail	
	<ul style="list-style-type: none"> - bureau d'étude (étude et analyse) ; - atelier ; - chantier (vallée, musées, marae...)
Données techniques / ressources	
	<ul style="list-style-type: none"> - cahier des charges, demande client ; - croquis, documentation ; - fiches techniques ; - nomenclatures des matières d'œuvre, propriétés des matériaux (technologie des matériaux, propriétés physiques et mécaniques, durabilité et imprégnabilité, caractéristique de mise en œuvre), utilisation des matériaux en Polynésie française ; - catalogues des fournisseurs ; - archives artistiques, patrimoniales et techniques propres aux réalisations antérieures (support papier et/ou numérique) ; - documents de gestion, fiches de suivi d'atelier ; - planning des activités de l'atelier et organisation des tâches internes et externes ; - conditions d'hygiène et de sécurité relatives à la profession ; - réglementation du travail.

Moyens matériels		
<ul style="list-style-type: none">- outils graphiques traditionnels ;- équipements informatiques et multimédia ;- logiciels DAO, CAO, bureautique ;- parc machine, outillage et équipement ;- matériaux et produits.		
Sous contrôle : T3 T7A		Autonomie Totale : T1 T2 T4 T5A T6A T8A T5B T6B T7B
Responsabilité sur :	A – Personnes <input type="checkbox"/>	B – Moyens <input type="checkbox"/> C – Produit <input checked="" type="checkbox"/>

RÉSULTATS ATTENDUS

T1 - Choisir une méthode en fonction des solutions esthétiques et techniques retenues.

R1 : Les méthodes choisies permettent la réalisation conformément aux caractéristiques esthétiques et techniques de l'ouvrage.

T2 - Sélectionner les moyens et procédés, déterminer les temps de réalisation et les planifier.

R2 : Les interventions nécessaires sont correctement identifiées. Les dates et la durée de chaque intervention respectent le planning.

T3 - Prévoir les approvisionnements.

R3 : Les matières d'œuvre proposées sont conformes aux exigences de la réalisation et leur disponibilité est assurée.

Le coût estimatif et la date de livraison envisagée sont pertinents.

T4 - Prévoir et adapter l'outillage en adéquation avec le travail à réaliser.

R4 : Les postes, les outillages, les matières d'œuvre et les produits sont installés de façon rationnelle et ergonomique.

Les réglages des machines sont conformes aux données du projet.

Les opérations peuvent être mises en œuvre en toute sécurité.

Spécifiques à l'option sculpture

T5A - Etablir la fiche de fabrication.

R5A : Les quantitatifs de l'ouvrage sont réalisés exhaustivement et regroupés par familles de matériaux...

T6A - Définir les moyens et les procédés.

R6A : Les modes opératoires permettent la réalisation, et respectent les normes de sécurité, les usages professionnels et déontologiques.

T7A - Procéder aux approvisionnements.

R7A : Les matières d'œuvre proposées sont conformes aux exigences de la réalisation et leur disponibilité est assurée.

T8A - Déterminer l'ordre de réalisation des opérations : du débit, à la sculpture, jusqu'aux opérations de finition.

R8A : Le déroulement est fonctionnel.

Spécifiques à l'option gravure

T5B - Contrôler l'état du support, l'état des nacres et leur nombre.

R5B : L'évaluation qualitative et quantitative des supports et des nacres est exhaustive, rigoureuse et fiable.

T6B - Appréhender le positionnement des nacres selon leurs proportions et leurs couleurs.

R6B : Les nacres sont sélectionnées conformément aux usages professionnels.

T7B - Déterminer l'ordre de réalisation des opérations : du décapage, à la gravure, jusqu'aux opérations de finition.

R7B : Le déroulement est fonctionnel.

ACTIVITE	A3 – RÉALISATION DE L'OUVRAGE	
TÂCHES		
<p>T1 - Assurer la finition et le nettoyage de la pièce. T2 - Vérifier la conformité et la qualité de la réalisation.</p>		
Spécifiques à la sculpture		
<p>T3A - Fabriquer tous types d'éléments pour la sculpture ornementale et statuaire. T4A - Reprendre, ajuster des éléments pour l'assemblage de matériaux.</p>		
Spécifiques à la gravure		
<p>T3B - Fabriquer tous types d'éléments pour la gravure ornementale ou pour les accessoires. T4B - Reprendre, ajuster et incruster tous types d'éléments sur la pièce.</p>		
CONDITIONS D'EXERCICE		
Situation de travail		
	<ul style="list-style-type: none"> - atelier ; - chantier (vallée, musées, marae...) 	
Données techniques / ressources		
	<ul style="list-style-type: none"> - cahier des charges, demande client ; - fiches techniques ; - nomenclatures des matières d'œuvre, propriétés des matériaux (technologie des matériaux, propriétés physiques et mécaniques, durabilité et imprégnabilité, caractéristique de mise en œuvre), utilisation des matériaux en Polynésie française ; - poste de travail, matières d'œuvre, matériels et outillages spécifiques ; - technologies traditionnelles et nouvelles technologies ; - archives artistiques, patrimoniales et techniques propres aux réalisations antérieures ; - support papier et/ou numérique, moules et empreinte ; - informations relatives aux risques divers (produits, machines, situation du poste de travail) ; - conditions d'hygiène et de sécurité relatives à la profession. 	
Moyens matériels		
	<ul style="list-style-type: none"> - équipements informatiques et multimédia ; - logiciels DAO, CAO, bureautique ; - parc machine, outillage et équipement ; - matériaux et produits. 	
Sous contrôle : T3A T3B		Autonomie Totale : T1 T2 T4A T4B
Responsabilité sur :	A – Personnes <input checked="" type="checkbox"/>	B – Moyens <input checked="" type="checkbox"/> C – Produit <input checked="" type="checkbox"/>

RÉSULTATS ATTENDUS

T1 - Assurer la finition et le nettoyage de la pièce.

R1 : La pièce est prête à être livrée.

T2 - Vérifier la conformité et la qualité de la réalisation.

R2 : Le contrôle est exhaustif et permet de déceler d'éventuels défauts.

Spécifiques à l'option sculpture

T3A - Fabriquer tous types d'éléments pour la sculpture ornementale et statuaire.

T4A - Reprendre, ajuster des éléments pour l'assemblage de matériaux.

R3A et R4A :

La réalisation est conforme au projet sur les plans esthétique et technique.

Le rendu de l'exécution est conforme aux usages professionnels.

La réalisation est assurée dans les délais fixés.

Spécifiques à l'option gravure

T3B - Fabriquer tous types d'éléments pour la gravure ornementale ou pour les accessoires.

T4B - Reprendre, ajuster et incruster tous types d'éléments sur la pièce.

R3B et R4B :

La réalisation est conforme au projet sur les plans esthétique et technique.

Le rendu de l'exécution est conforme aux usages professionnels.

La réalisation est assurée dans les délais fixés.

ACTIVITE	A4 – GESTION	
TÂCHES		
<p>T1 - Gérer les coûts de production. T2 - Gérer les flux de matières et de matériels. T3 - Gérer les coûts de fonctionnement.</p>		
CONDITIONS D'EXERCICE		
Situation de travail		
	<ul style="list-style-type: none"> - entreprise ; - atelier ; - chantier (vallée, musées, marae...) 	
Données techniques / ressources		
	<ul style="list-style-type: none"> - cahier des charges, demande client ; - documentation iconographique et technique ; - support papier et numérique ; - documents de comptabilité et de gestion ; - fiches de suivi d'atelier ; - planning des activités de l'atelier et organisation des tâches internes et externes. 	
Moyens matériels		
	<ul style="list-style-type: none"> - équipements informatiques et multimédia ; - logiciels professionnels et bureautique. 	
Sous contrôle : T1 T3		Autonomie Totale : T2
Responsabilité sur :	A – Personnes <input type="checkbox"/>	B – Moyens <input checked="" type="checkbox"/> C – Produit <input checked="" type="checkbox"/>
RÉSULTATS ATTENDUS		
<p><i>T1 - Gérer les coûts de production.</i> R1 : Les coûts de productions sont conformes au cahier des charges.</p>		
<p><i>T2 - Gérer les flux de matières et de matériels.</i> R2 : Le suivi des matières est assuré conformément aux usages de la profession.</p>		
<p><i>T3 - Gérer les coûts de fonctionnement.</i> R3 : Les coûts de fonctionnement sont conformes au cahier des charges.</p>		

ACTIVITE	A5 – COMMUNICATION		
TÂCHES			
<p>T1 - Rendre compte de son travail, des informations et des observations. T2 - Relever les interventions (temps, matières, environnement...) T3 - Transmettre les informations pour constitution ou actualisation des ressources de l'entreprise. T4 - Communiquer avec les différents partenaires (client, fournisseur...)</p>			
CONDITIONS D'EXERCICE			
Situation de travail			
	<ul style="list-style-type: none"> - atelier ; - chantier (vallée, musées, marae...) 		
Données techniques / ressources			
	<ul style="list-style-type: none"> - dossier technique du projet ; - fiche de relevés de temps ; - fiche d'activités journalières ; - planning de réalisation. 		
Moyens matériels			
	<ul style="list-style-type: none"> - moyens de communication : écrit (courrier papier, courriel), iconographique (photos...), oral (téléphone). 		
Autonomie Totale : T1 T2 T3 T4			
Responsabilité sur :	A – Personnes <input type="checkbox"/>	B – Moyens <input type="checkbox"/>	C – Produit <input checked="" type="checkbox"/>
RÉSULTATS ATTENDUS			
<p><i>T1 - Rendre compte de son travail, des informations et des observations.</i> R1 : Le vocabulaire professionnel, esthétique et technique est maîtrisé Le compte rendu est clair, concis et exploitable.</p>			
<p><i>T2 - Relever les interventions (temps, matières, environnement...)</i> R2 : Les informations recueillies (temps, quantités, points particuliers...) sont organisées, explicites, pertinentes et fiables.</p>			
<p><i>T3 - Transmettre les informations pour constitution ou actualisation des ressources de l'entreprise.</i> R3 : Les données et les résultats de la fabrication et de l'installation sont saisis, transmis et exploitables.</p>			
<p><i>T4 - Communiquer avec les différents partenaires (client, fournisseur...)</i> R4 : Les informations et les observations sont fiables et sont transmises à temps aux personnes concernées. La participation est constructive. Elle contribue à la bonne image de l'entreprise et de la profession.</p>			

MISE EN RELATION DES TÂCHES DU RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES et des COMPÉTENCES DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		C1						C2		C3		C4	C5	C6			
		C1.1 Identifier...	C1.2 - Identifier...	C1.3 - Analyser...	C1.4 - Analyser...	C1.5 - Traduire...	C1.6 - Traduire...	C2.1 - Appliquer...	C2.2 - Etablir...	C2.3 - Sélectionner...	C3.1 - Effectuer...	C3.2A - Réaliser...	C3.2B - Réaliser...	C4.1 - Gérer...	C5.1 - Maintenir...	C6.1 - Communiquer...	C6.2 - Rendre...
A1 Analyse technique et esthétique	1 - Prendre connaissance du CDC...	X	X	X													
	2 - Etudier la faisabilité dans le respect...			X	X	X	X										
	3 - Reconnaître des informations...	X	X														
	4 - Analyser les informations...				X	X	X										
	5 - Proposer et définir une ou des solutions...					X	X										
	6 - Traduire plastiquement le projet ...					X	X										
	7 - Proposer et argumenter des choix...							X									
	8 - Faire valider des solutions techniques...														X	X	
A2 Préparation de la réalisation	1 - Choisir une méthode en fonction...							X									
	2 - Sélectionner les moyens et procédés...								X								
	3 - Prévoir les approvisionnements.									X							
	4 - Prévoir et adapter l'outillage...									X				X			
	Spécifiques à l'option sculpture																
	5A - Etablir la fiche de fabrication.								X								
	6A - Définir les moyens et les procédés.								X								
	7A - Procéder aux approvisionnements.									X							
	8A - Déterminer l'ordre de réalisation des...								X								
	Spécifiques à l'option gravure																
5B - Contrôler l'état du support, l'état...																	
6B - Appréhender le positionnement...									X								
7B - Déterminer l'ordre de réalisation...									X								
A3 Réalisation de l'ouvrage	1 - Assurer la finition et le nettoyage...										X	X					
	2 - Vérifier la conformité...										X	X					
	Spécifiques à l'option sculpture																
	3A - Fabriquer tous types de fabrication...											X					
	4A - Reprendre, ajuster des éléments...										X						
	Spécifiques à l'option gravure																
3B - Fabriquer tous types de fabrication...												X					
4B - Reprendre, ajuster des éléments...										X							
A4 Gestion	1 - Gérer les coûts de production.													X			
	2 - Gérer les flux de matières et de matériels.												X	X			
	3 - Gérer les coûts de fonctionnement.												X				
A5 Communication	1 - Rendre compte de son travail...															X	
	2 - Relever les interventions.															X	
	3 - Transmettre les informations...													X	X		
	4 - Communiquer avec les différents partenaires.													X			

ANNEXE I b.

Référentiel de certification

- Compétences
- Savoirs associés

PRÉSENTATION DES CAPACITÉS GÉNÉRALES ET DES COMPÉTENCES

CAPACITÉS	COMPÉTENCES
S'INFORMER ANALYSER	C1 <ol style="list-style-type: none"> 1 – Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques. 2 – Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations techniques. 3 - Analyser les éléments d'une demande, d'un cahier des charges. 4 - Analyser les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un ouvrage existant ou en projet. 5 - Traduire graphiquement et/ou plastiquement une proposition. 6 - Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques.
PRÉPARER ORGANISER	C2 <ol style="list-style-type: none"> 1 - Appliquer une méthodologie de projet. 2 - Établir une gamme de fabrication et d'assemblage. 3 - Sélectionner et organiser les moyens et procédés.
RÉALISER METTRE EN ŒUVRE	C3 <ol style="list-style-type: none"> 1 – Effectuer des opérations d'entretien et réparation d'usage. <p style="text-align: center;">Spécifiques à l'option sculpture</p> <ol style="list-style-type: none"> 2A – Réaliser les opérations de fabrication en sculpture. <p style="text-align: center;">Spécifiques à l'option gravure</p> <ol style="list-style-type: none"> 2B – Réaliser les opérations de fabrication en gravure.
GÉRER CONTROLER	C4 <ol style="list-style-type: none"> 1 – Gérer les délais.
MAINTENIR ENTRETENIR	C5 <ol style="list-style-type: none"> 1 – Maintenir en état les matériels, les équipements et les outillages (maintenance de premier niveau).
COMMUNIQUER	C6 <ol style="list-style-type: none"> 1 – Communiquer avec les différents interlocuteurs. 2 – Rendre compte d'une activité.

CAPACITÉ 1 : S'INFORMER, ANALYSER

C1.1		Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques.		
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus	
C1.1.1	Identifier et classer différents documents en réponse à un problème posé.		Le classement des documents permet de mener à bien le sujet à traiter.	
C1.1.2	Rechercher et/ou compléter les informations nécessaires à la résolution d'un problème posé. Évaluer la pertinence et la fiabilité de leur source.		Concepts, directives. Cahier des charges : données esthétiques, techniques et économiques.	Les informations recueillies sont en adéquation avec le projet. Le choix de la source est pertinent.
C1.1.3	Hiérarchiser les informations en fonction de critères définis : - périodes, styles, tendances... ; - typologies ; - matériaux...		Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques. Cahiers de tendances. Tarifs, valeurs de référence.	Les informations sont classées en fonction des caractéristiques et des contraintes du dossier à traiter.
C1.1.4	Assurer le suivi de l'actualité artistique : - revues et sites professionnels et artistiques ; - salons, expositions, galeries ; - créateurs, designers, éditeurs...		Moyens de production.	Les nouveautés, tendances et évolutions sont sans cesse repérées, analysées et partagées au sein de l'entreprise.

C1.1.5	Constituer un corpus de références classées suivant : - une chronologie ; - des matériaux ; - des thématiques ou problématiques ;		La documentation est classée selon les critères choisis et mise à jour régulièrement.
C1.1.6	Actualiser le corpus de références nécessaires à l'exercice de son métier.		Les bases de données sont actualisées et sauvegardées.
Savoirs technologiques associés : S1 S2			

C1.2		Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations techniques.	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C1.2.1	Identifier et classer les différents documents constituant le dossier de travail.	Concepts, directives. Cahier des charges : données esthétiques, techniques et économiques. Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques. Cahiers de tendances. Tarifs, valeurs de référence. Moyens de production.	Le classement des documents permet de mener à bien le sujet à traiter.
C1.2.2	Rechercher et/ou compléter les informations nécessaires. Évaluer la pertinence et la fiabilité de leur source.		Les informations recueillies sont en adéquation avec le projet. Le choix de la source est pertinent.
C1.2.3	Hiérarchiser les informations en fonction de critères définis : - réglementation, normes ; - domaines, sources ; - technique, esthétique, coût...		Les informations sont classées en fonction des contraintes spécifiques du dossier à traiter.
C1.2.4	Assurer la veille technologique : - revues techniques et sites professionnels ; - salons, expositions ; - fabricants, fournisseurs ; - marchés, concurrence...		Les nouveautés, tendances et évolutions technologiques sont sans cesse repérées, analysées et partagées au sein de l'entreprise.
C1.2.5	Constituer une documentation technique : - classement catégoriel ou fonctionnel ; - hiérarchie des données réglementaires et techniques.		La documentation est classée selon les critères choisis et mise à jour régulièrement.
C1.2.6	Actualiser les ressources techniques de l'entreprise.		Les bases de données sont actualisées et sauvegardées.
Savoirs technologiques associés : S3 S4 S5			

C1.3		Analyser les éléments d'une demande, d'un cahier des charges.	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C1.3.1	Analyser, interpréter et mettre en relation les éléments formulés dans une demande ou un cahier des charges.	Concepts, directives. Cahier des charges : données esthétiques, techniques et économiques. Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques. Cahiers de tendances. Tarifs, valeurs de référence. Moyens de production.	La demande du client est comprise.
C1.3.2	Identifier les contraintes : - techniques ; - fonctionnelles ; - formelles et esthétiques ; - budgétaire.		Les contraintes sont répertoriées et hiérarchisées de manière exhaustive.
C1.3.3	Appréhender les évolutions possibles des matériaux et des produits dans le temps.		La vie des matériaux et des produits est prise en compte.
C1.3.4	Analyser de manière critique la faisabilité du projet. Proposer , si nécessaire, des adaptations.		L'analyse et les propositions d'adaptation sont pertinentes.
C1.3.5	Appréhender les évolutions possibles du produit dans le temps.		La vie du produit est prise en compte.
Savoirs technologiques associés : S1 S2 S3 S4 S5 S6 S7			

C1.4		Analyser les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un ouvrage existant ou en projet.	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C1.4.1	Interpréter des données écrites et figurées.	Concepts, directives.	La lecture et la compréhension des documents sont exactes.
C1.4.2	Identifier un style ou une tendance et analyser les caractéristiques esthétiques, stylistiques d'un ouvrage.	Cahier des charges : données esthétiques, techniques et économiques. Cahiers de tendances.	Les caractéristiques esthétiques ou stylistiques sont correctement appréhendées.
C1.4.3	Situer un ouvrage dans son environnement artistique, culturel et social.	Corpus de documents écrits et figurés relatifs aux arts appliqués, à la création artistique ou proposant des informations d'ordre esthétique et/ou stylistique :	
C1.4.4	Comparer et classer des ouvrages au regard de leurs caractéristiques, esthétiques, stylistiques, fonctionnelles.	- croquis, dessins ; - plans (vues frontales, coupes...) ; - photographies ; - vidéos ;	Les comparaisons et les classements sont justes en fonction des critères choisis.
C1.4.5	Établir des constats à partir d'informations et de relevés.	- modélisation 2D ou 3D ; - maquettes.	Les rapprochements sont pertinents.
C1.4.6	Relever des informations et des constats d'ordre esthétique, stylistique ou contextuel sous forme de : - textes ; - croquis perspectifs ; - schémas ; - photographies ; - vidéos ; - maquettes de principes.	Visites in situ. Bases documentaires (centre de documentation, catalogues, Internet...). Musées, galeries, salles des ventes... Outils traditionnels ou numériques permettant une prise de notes, un relevé, ou la réalisation d'une maquette de principes.	Les informations observées et relevées sont suffisantes en qualité et en quantité. Elles sont traduites avec exactitude. Les codes et les techniques de représentation sont maîtrisés. Les moyens sont utilisés de manière rationnelle.
Savoirs technologiques associés : S1 S2 S3 S4 S5			

C1.5		Traduire graphiquement et/ou plastiquement une proposition.	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C1.5.1	<p>Comparer et sélectionner des techniques de communication écrites ou graphiques.</p>		<p>Les techniques retenues sont expressives.</p> <p>Le choix des outils et des techniques est pertinent.</p>
C1.5.2	<p>Traduire graphiquement et plastiquement les intentions formelles du projet à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - croquis annotés ; - croquis perspectifs ; - schémas ; photomontages ; - maquettes d'étude. <p>En prenant en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les contraintes esthétiques ; - les contraintes stylistiques ; - les contraintes fonctionnelles ; - les contraintes de temps ; - les facteurs contextuels (climat, ressources, localisation...) ; - les techniques de mise en œuvre des matériaux. 	<p>Concepts, directives.</p> <p>Cahier des charges : données esthétiques, techniques et économiques.</p> <p>Analyse préalable des contraintes du projet.</p> <p>Corpus de documents écrits et figurés relatifs aux arts appliqués, à la création artistique ou proposant des informations d'ordre esthétique et/ou stylistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - croquis, dessins ; - plans (vues frontales, coupes...) ; - photographies ; - vidéos ; - modélisation 2D ou 3D ; - maquettes. <p>Cahiers de tendances.</p> <p>Outils traditionnels ou numériques permettant une prise de notes, un relevé, ou la réalisation d'une maquette de principes.</p>	<p>La traduction est explicite.</p> <p>Le projet est défini en volume.</p> <p>La prise en compte des contraintes esthétiques, stylistiques, contextuelles, fonctionnelles et techniques, est effective.</p>
C1.5.3	<p>Présenter graphiquement des intentions répondant aux contraintes esthétiques, stylistiques, fonctionnelles, plastiques et techniques.</p>		<p>Les solutions présentées sont pertinentes, argumentées et hiérarchisées, les moyens d'expression sont adaptés.</p> <p>Elles respectent le cahier des charges et permettent la finalisation.</p>
Savoirs technologiques associés : S2 S3			

C1.6		Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C1.6.1	<p>Élaborer des documents graphiques de définition du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dessins de définition ; - dessins de détails ; - plans de fabrication et/ou de sous-traitance. 	<p>Concepts, directives.</p> <p>Cahier des charges : données esthétiques, techniques et économiques.</p> <p>Analyse préalable des contraintes du projet.</p> <p>Corpus de documents écrits et figurés relatifs aux arts appliqués, à la création artistique ou proposant des informations d'ordre esthétique et/ou stylistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - croquis, dessins ; - plans (vues frontales, coupes...) - photographies ; - vidéos ; - modélisation 2D ou 3D ; - maquettes. <p>Cahiers de tendances.</p> <p>Outils traditionnels ou numériques permettant une prise de notes, un relevé, ou la réalisation d'une maquette de principes.</p>	<p>Les techniques manuelles et/ou informatisées de représentation graphique sont maîtrisées.</p> <p>Le choix du type de représentation et de l'outil d'exécution graphique est adapté (vues, échelles, cotation, projection...)</p> <p>Les documents graphiques sont précis, pertinents et exploitables.</p>
C1.6.2	<p>Réaliser le rendu visuel d'un ouvrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dessin perspectif ; - maquette numérique et simulation 3D ; - photo ; - traitement photo réaliste. 	<p>Cahiers de tendances.</p> <p>Outils traditionnels ou numériques permettant une prise de notes, un relevé, ou la réalisation d'une maquette de principes.</p>	<p>Les choix de présentation du projet sont pertinents.</p> <p>Les outils de présentation sont maîtrisés.</p> <p>Le rendu respecte le projet et en donne une image réaliste.</p>
Savoirs technologiques associés : S3 S4 S5			

CAPACITÉ 2 : PRÉPARER, ORGANISER

C2.1		Appliquer une méthodologie de projet	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C2.1.1	<p>Respecter les différentes phases d'une méthodologie de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse du cahier des charges ; - sélection d'informations, de références (contextuelles, fonctionnelles, esthétiques, techniques...) - élaboration d'hypothèses esthétiques et techniques ; - choix d'une ou plusieurs solutions ; - définition d'une proposition. 	<p>Cahier des charges.</p> <p>Analyse préalable des contraintes du projet.</p> <p>Maquettes de présentation du projet.</p> <p>Représentations graphiques.</p> <p>Outillages, matériels, parc machine.</p> <p>Ressources humaines.</p> <p>Outils et moyens informatiques.</p>	<p>Les différentes phases du projet sont respectées.</p>
C2.1.2	<p>Respecter une chronologie dans les phases successives d'élaboration d'un projet.</p>	<p>Réseau de fournisseur.</p> <p>Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques.</p>	<p>La succession des phases est cohérente.</p>
C2.1.3	<p>Organiser sa recherche suivant une progression.</p>	<p>Planning.</p>	<p>L'évolution de la recherche est logique et progressive.</p>
Savoirs technologiques associés : S1 S2 S3 S4 S5 S8			

C2.2

Établir une gamme de fabrication et d'assemblage.

Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C2.2.1	Définir une méthode.		La méthode retenue est opérante.
C2.2.2	Inventorier et sélectionner les procédés d'assemblages nécessaires au projet.	Matière d'œuvre. Fiches techniques. Fiches produit.	L'inventaire des procédés d'assemblages est exhaustif. La sélection est pertinente.
C2.2.3	Inventorier et sélectionner les procédés de finition nécessaires au projet.	Cahier des charges. Analyse préalable des contraintes du projet. Outillages, matériels, parc machine. Ressources humaines.	L'inventaire des procédés de finition est exhaustif. La sélection est pertinente.
C2.2.4	Répertorier les phases de fabrication de l'ouvrage.	Outils et moyens informatiques. Réseau de fournisseur.	La liste des phases est exhaustive.
C2.2.5	Définir la chronologie des phases de fabrication.	Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques.	L'ordonnancement des étapes de fabrication est cohérent.
C2.2.6	Rédiger une analyse de fabrication, un planning de phase, contrat de phase, mode opératoire de réalisation pour une partie ou l'ensemble de l'ouvrage.	Règles et consignes d'hygiène et de sécurité.	Le document rédigé est exploitable.
Savoirs technologiques associés : S4 S5 S7			

C2.3		Selectionner et organiser les moyens et procédés	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C2.3.1	<p>Identifier et prévenir les risques d'accident et les risques d'atteinte à la santé liés au poste de travail.</p>		<p>Les risques sont identifiés de manière exhaustive (pièces en mouvement, outils tranchants, bruit, poussières, produits chimiques...)</p> <p>Les mesures de prévention adaptées sont mises en place.</p>
C2.3.2	<p>Lister, classer et quantifier les matériaux d'un ouvrage.</p>	<p>Matière d'œuvre.</p> <p>Fiches techniques.</p> <p>Fiches produit.</p> <p>Cahier des charges.</p> <p>Analyse préalable des contraintes du projet.</p>	<p>L'ensemble des éléments est identifié, classé et quantifié par sous-ensembles, matériaux, types... avec exactitude.</p>
C2.3.3	<p>Lister, classer et quantifier les produits nécessaires à la réalisation au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des conditions d'utilisation ; - des conditions de stockage ; - des conditionnements ; - de l'équivalence fonctionnelle - de la dangerosité ; 	<p>Outillages, matériels, parc machine.</p> <p>Ressources humaines.</p> <p>Outils et moyens informatiques.</p> <p>Réseau de fournisseur.</p> <p>Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques.</p>	<p>Le choix est fonctionnel et respecte les règles d'hygiène, de sécurité et de préservation de l'environnement.</p> <p>Les connaissances réglementaires sont actualisées.</p>
C2.3.4	<p>Choisir et préparer les outillages et/ou machines nécessaires aux postes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préparation ; - débit (sculpture) ou décapage (gravure) ; - calibrage ; - usinage ; - mise en forme ; - montage ; - finition ; - conditionnement. 	<p>Règles et consignes d'hygiène et de sécurité.</p>	<p>Les outillages et machines préparés sont conformes aux données opératoires.</p>

C2.3.5	Organiser les cheminements de la matière d'œuvre.		Le cheminement de la matière d'œuvre est pris en compte et optimisé.
C2.3.6	Disposer rationnellement le poste de travail dans le cadre de son environnement.		Les règles d'ergonomie, de prévention, d'hygiène et de sécurité sont respectées. L'installation est fonctionnelle.
C2.3.7	Proposer des solutions d'amélioration le poste de travail.		Les solutions proposées sont pertinentes.
Savoirs technologiques associés : S4 S5 S7			

CAPACITÉ 3 : RÉALISER METTRE EN ŒUVRE

C3.1		Effectuer des opérations d'entretien et réparation d'usage.	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C3.1.1	Prendre en compte un diagnostic et l'origine d'un ouvrage.	Historique de la conception des ouvrages. Diagnostic de l'intervention.	Le diagnostic est appréhendé convenablement.
C3.1.2	Identifier les éléments à réparer.	Consignes écrites et orales. Fournitures et matériaux.	Les éléments détériorés sont repérés.
C3.1.3	Rechercher les matériaux et composants appropriés.	Parc machines et outillages. Ressources techniques et réglementaires :	Le choix des matériaux sélectionnés respecte les caractéristiques de l'ouvrage.
C3.1.4	Réaliser manuellement et/ou mécaniquement la réparation d'un élément défectueux.	<ul style="list-style-type: none"> - sites professionnels, catalogues, revues... - fiches techniques de matériaux, produits, matériels et quincailleries, - échantillons. Bases de données techniques informatisées de l'entreprise.	Les opérations effectuées respectent les principes de conception et les techniques de mise en œuvre d'origine des ouvrages.
Savoirs technologiques associés : S4 S5 S7			

C3.2.A		Réaliser les opérations de fabrication en sculpture	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C3.2.A.1	Réaliser une maquette ou un modelage (terre, carton, bois...)	Cahier des charges. Analyse de fabrication, planning de phase, mode opératoire. Postes de travail. Protection individuelle (E.P.I.) Matière d'œuvre. Fiches produit.	La maquette ou le modelage définit précisément le projet. Ils permettent d'appréhender le volume à reporter dans une matière d'œuvre.
C3.2.A.2	Optimiser les débits.		L'optimisation permet de : - minimiser la perte, - tenir compte des dimensions commerciales, - réduire le stock.
C3.2.A.3	Sélectionner et positionner les matériaux.	Outillage (manuel, électrique, tronçonneuse thermique...), matériels, parc machine. Fiches techniques. Ressources humaines. Outils et moyens informatiques. Réseau de fournisseur. Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques. Règles et consignes. d'hygiène et de sécurité.	Le sens des fils du bois est correctement pris en compte. Les essences de bois, sélectionnées sont adaptées à la réalisation. La qualité des matériaux (os, pierre, corail, résine...) sélectionnées est adaptée à la réalisation.
C3.2.A.4	Utiliser une technique de report de dessin (gabarit, relevé, photographie, impression numérique...) au moyen de papier, carton, calque, contreplaqué...		La technique est adaptée au projet. Les tracés sont conformes aux données techniques (dimensions, matériaux) et esthétiques. Ils permettent de préparer efficacement la réalisation.

C3.2.A.5	Calibrer les éléments.		La conduite du calibrage est maîtrisée dans les règles de sécurité.
C3.2.A.6	Usiner les éléments.		La conduite de l'usinage est maîtrisée dans les règles de sécurité.
C3.2.A.7	Réaliser des éléments pour l'assemblage.		Les assemblages sont efficaces et discrets.
C3.2.A.8	Mettre en forme la matière.		La mise en forme est conforme au projet.
C3.2.A.9	Réaliser les travaux de finition.		La finition est adaptée au contexte d'installation. Son aspect est conforme au projet.
C3.2.A.10	Contrôler la conformité de la mise en œuvre avec le projet et sa qualité à chaque étape de la réalisation.		La mise en œuvre est correcte à chaque étape de la réalisation.
Savoirs technologiques associés : S4 S5 S7			

C3.2.B		Réaliser les opérations de fabrication en gravure.	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C3.2.B.1	Réaliser une maquette ou un modèle (carton, bois, résine...)	Cahier des charges. Analyse de fabrication, planning de phase, mode opératoire. Matière d'œuvre.	La maquette ou le modèle définit précisément le projet. Ils permettent d'appréhender le volume à reporter dans une matière d'œuvre.
C3.2.B.2	Décaper les surfaces.	Fiches produit. Postes de travail.	La surface est homogène et prête à la gravure.
C3.2.B.3	Optimiser les débits.	Protection individuelle (E.P.I.) Analyse préalable des contraintes du projet. Outillage (manuel ou électrique), matériels, parc machine. Fiches techniques. Ressources humaines. Outils et moyens informatiques. Réseau de fournisseur.	L'optimisation permet de : - respecter l'équilibre visuelle de la pièce (dessin, couleurs, épaisseur de la nacre ou du coquillage) ; - minimiser la perte ; - tenir compte des dimensions commerciales ; - réduire le stock.
C3.2.B.4	Sélectionner et positionner les matériaux.	Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques. Règles et consignes d'hygiène et de sécurité.	L'harmonie colorée du projet est respectée. La qualité des matériaux (nacre, os, coquillages, bois, noix de coco, dents ou cornes de mammifères, résine...) sélectionnées est adaptée à la réalisation.

C3.2.B.5	Utiliser une technique de report de dessin (gabarit, relevé, impression numériques...) au moyen de polyphane, papier, carton, calque...		La technique est adaptée au projet. Les tracés sont conformes aux données techniques (dimensions, matériaux) et esthétiques. Ils permettent de préparer efficacement la réalisation.
C3.2.B.6	Calibrer les éléments.		La conduite du calibrage est maîtrisée dans les règles de sécurité.
C3.2.B.7	Graver la matière.		La gravure est précise et conforme au projet.
C3.2.B.8	Usiner des éléments liés aux attaches, fermoirs ou accessoires.		La conduite de l'usinage est maîtrisée dans les règles de sécurité.
C3.2.B.9	Réaliser l'assemblage des éléments usinés.		Les assemblages sont efficaces et respectent le projet.
C3.2.B.10	Réaliser les travaux de finition (polissage et lustrage).		La finition est conforme au projet.
C3.2.B.11	Contrôler la conformité de la mise en œuvre avec le projet et sa qualité à chaque étape de la réalisation.		La mise en œuvre est correcte à chaque étape de la réalisation.
Savoirs technologiques associés : S4 S5 S7			

CAPACITÉ 4 : GÉRER, CONTRÔLER

C4.1		Gérer les délais.	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C4.1.1	Suivre les approvisionnements et relancer les fournisseurs, si nécessaire.	Plan d'ensemble, de définition de l'ouvrage. Bases de données techniques de l'entreprise. Planning prévisionnel de l'entreprise et du projet.	Les délais sont respectés. Les relances sont effectuées à temps.
C4.1.2	Lancer et suivre l'avancement de la fabrication.		Les opérations de fabrication sont correctement menées, conformément au planning.
C4.1.3	Lancer et suivre les opérations sur site : - livraison ; - installation.		L'enclenchement des opérations est conforme au calendrier prévisionnel de l'entreprise et du projet.
C4.1.4	Signaler les écarts entre les temps prévus et ceux réalisés. Proposer des ajustements.		La prise en compte est effective, la remédiation proposée est correcte et impacte le moins possible le planning prévisionnel.
Savoirs technologiques associés : S6			

CAPACITÉ 5 : MAINTENIR, ENTRETENIR

C5.1		Maintenir en état les matériels, les équipements et les outillages (maintenance de 1er niveau).	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C5.1.1	Mettre en sécurité la zone d'intervention (machine...)	Procédure de mise en sécurité des équipements. Règles et consignes	La zone de l'intervention est protégée et sécurisée (isolation de la machine, coupure des énergies...)
C5.1.2	Vérifier l'état de fonctionnement des matériels, des équipements, des outillages.	d'hygiène et de sécurité. Matériels de protection et de condamnation. Consignes orales. Documents de suivi.	La vérification est méthodique. L'état des équipements et matériels est correctement évalué.
C5.1.3	Contrôler l'état de coupe et le rangement des outillages.	Contrat de maintenance. Procédures de maintenance. Fiches techniques. Dossier machine. Parc machines.	Les outils garantissent une coupe parfaite de la matière. Le stockage rend les outils accessibles et assure une longévité optimale.
C5.1.4	Localiser et identifier une panne et/ou un dysfonctionnement.	Matériel de maintenance. Stock outillage. Outillage de maintenance et de contrôle.	L'identification de la panne est exacte.
C5.1.5	Évaluer et proposer des solutions de remise en état.	Lubrifiants. Matériels et instructions d'affûtage.	Les solutions proposées de remise en état sont adaptées au dysfonctionnement.
C5.1.6	Affûter les outillages manuels.	Consommable, plaquettes.	L'affûtage des outillages manuels permet une coupe parfaite de la matière.

C5.1.7	Remplacer, régler les outillages de machines d'atelier et d'équipements portatifs.		Le remplacement et le réglage des outillages assurent une bonne utilisation des machines et des équipements. La fiche d'intervention est actualisée.
C5.1.8	Nettoyer et assurer l'entretien quotidien.		L'entretien est correctement assuré et rend les équipements opérationnels.
Savoirs technologiques associés : S4 S5 S7			

CAPACITÉ 6 : COMMUNIQUER

C6.1		Communiquer avec les différents interlocuteurs.	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C6.1.1	Choisir les modes et les moyens de communication adaptés.	<p>Expression écrite et orale.</p> <p>Moyens de communication : téléphone, internet, projection, multimédias...</p> <p>Acteurs du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - clients ; - entreprises partenaires et sous-traitants ; - fournisseurs. <p>Dossier de définition de l'ouvrage à réaliser (plans et pièces écrites...)</p> <p>Planning prévisionnel.</p>	Les modes et les moyens de communication sont adaptés au type d'information à transmettre et aux interlocuteurs.
C6.1.2	Prendre contact avec un partenaire, un fournisseur ou un client.		La formulation et le vocabulaire sont adaptés à la personnalité du contact.
C6.1.3	Participer à l'animation de l'équipe (information, organisation du travail).		Les objectifs sont clairement exprimés. La tâche de chaque membre de l'équipe est identifiée.
C6.1.4	Participer aux réunions et prendre en compte les sollicitations du client et des différents acteurs du projet.		Les propositions sont analysées et l'intérêt de l'entreprise est défendu. Les sollicitations sont prises en compte.
C6.1.5	Expliquer les différentes solutions techniques, les choix esthétiques et leurs variantes retenues.		L'analyse comparative des solutions techniques et esthétiques est structurée et argumentée.
C6.1.6	Valoriser l'image de l'entreprise.		La qualité des relations avec les partenaires est sans cesse recherchée.
Savoirs technologiques associés : S8			

C6.2		Rendre compte d'une activité.	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C6.2.1	Présenter le déroulement d'une activité, les étapes successives, les échéances, les contraintes et les résultats attendus.	<p>Expression écrite et orale.</p> <p>Moyens de communication : téléphone, internet, projection, multimédias...</p> <p>Acteurs du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - clients ; - entreprises partenaires et sous-traitants ; - fournisseurs. 	<p>La chronologie des étapes est respectée.</p> <p>Les échéances et délais sont affirmés.</p> <p>Les contraintes et les résultats attendus sont correctement analysés et transmis.</p>
C6.2.2	Rendre compte à sa hiérarchie d'une situation et de sollicitations externes.	<p>Dossier de définition de l'ouvrage à réaliser (plans et pièces écrites...)</p> <p>Planning prévisionnel.</p>	<p>La restitution de la situation est fiable et les sollicitations externes sont correctement reformulées.</p>
Savoirs technologiques associés : S8			

Savoirs technologiques associés

S 1 – Cultures artistiques

Savoirs associés communs avec le B.M.A. : Ouvertures culturelles

SA – Convergences entre métiers d'art, domaines du design et champs artistiques.

SB – Dialogue entre les cultures.

1.1 – Histoire de l'art polynésien.

1.2 – Histoire de l'art et du design.

S 2 – Arts appliqués et expérimentations plastiques

2.1 – Moyens de traduction et d'expression plastique.

2.2 – Analyse et projet d'arts appliqués.

2.3 – Expérimentations plastiques.

S 3 – Représentation graphique

3.1 – Les systèmes de représentation.

3.2 – Les outils de représentation.

S 4 – Techniques et procédés

4.1 – Outillage.

4.2 – Procédés de préparation.

4.3 – Procédés de réalisation.

4.4 – Procédés de finition.

4.5 – Maintenance (Entretien des moyens et des postes de travail)

S 5 – Les matériaux et les produits

5.1 – Les matériaux (cf. tableau R.A.P.)

5.2 – Les produits

S 6 – Gestion

6.1 – Gestion de production, d'approvisionnement, de fonctionnement.

S 7 – Hygiène et Sécurité

7.1 – Sécurité des personnes et des biens.

7.2 – Ergonomie.

S 8 – Communication

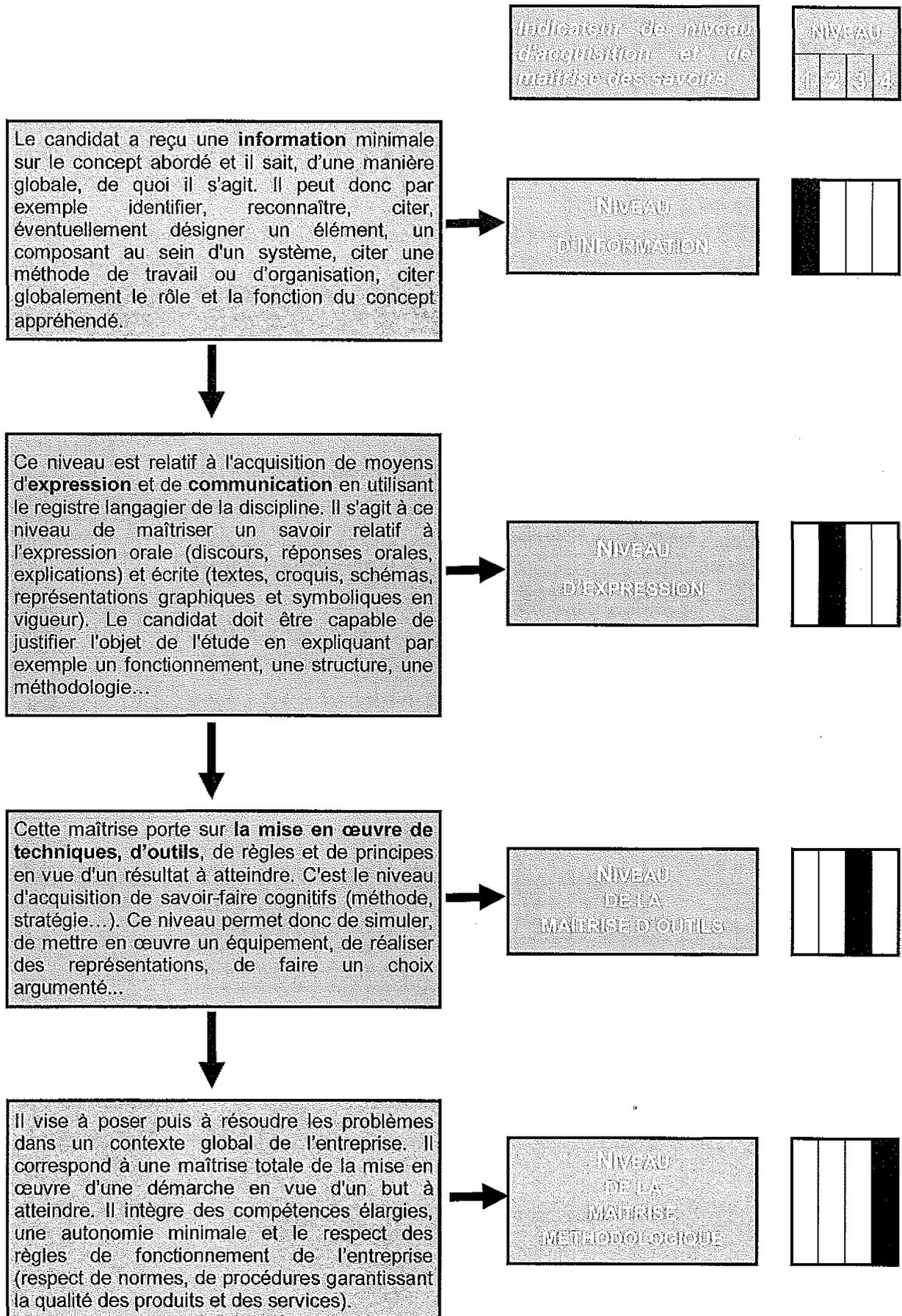
8.1 – Eléments de communication interne et externe.

8.2 – Moyens de communication.

MISE EN RELATION DES COMPÉTENCES ET DES SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIÉS

COMPÉTENCES		SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIÉS							
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
C1	1 – Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques.	X	X						
	2 – Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations techniques.			X	X	X			
	3 – Analyser les éléments d'une demande, d'un cahier des charges.	X	X	X	X	X	X	X	
	4 – Analyser les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un ouvrage existant ou en projet.	X	X	X	X	X			
	5 – Traduire graphiquement et/ou plastiquement une proposition.		X	X					
	6 – Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques.			X	X	X			
C2	1 – Appliquer une méthodologie de projet.	X	X	X	X	X			X
	2 – Etablir une gamme de fabrication et d'assemblage.				X	X		X	
	3 – Sélectionner et organiser les moyens et procédés.				X	X		X	
C3	1 – Effectuer des opérations d'entretien et réparation d'usage.				X	X		X	
	2A – Réaliser les opérations de fabrication en sculpture.				X	X		X	
	2B – Réaliser les opérations de fabrication en gravure.				X	X		X	
C4	1 – Gérer les délais.						X		
C5	1 – Maintenir en état, les matériels, les équipements et les outillages (maintenance de premier niveau).				X	X		X	
C6	1 – Communiquer avec les différents interlocuteurs.								X
	2 – Rendre compte d'une activité.								X

Spécification des niveaux d'acquisition et de maîtrise des savoirs



S1 – Cultures artistiques

Si ce champ a pour objectif la connaissance des principaux courants artistiques et stylistiques ainsi que l'acquisition de références fondamentales et de repères essentiels en relation avec l'évolution historique du métier préparé, il n'en est pas moins en relation avec l'autre champ « Ouvertures culturelles » de l'enseignement des « Cultures artistiques » qui participe plus généralement au développement de la sensibilité de l'élève et permettent de saisir les enjeux qui président à la conception et à la réalisation des productions. L'époque contemporaine et l'actualité du design devront être particulièrement prises en compte.

À partir des notions acquises pendant le cycle de formation préparant au CAP, on s'attachera particulièrement à mettre en évidence, sans visée exhaustive, les relations existant entre des réalisations issues des métiers d'art, notamment polynésiens, des productions d'arts appliqués et des œuvres relevant du champ de l'histoire de l'art en général.

SA : Convergences entre métiers d'art, domaines du design et champs artistiques

Savoir associé commun avec le brevet des métiers d'art

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p><i>Incidence du design et de la création artistique sur les productions contemporaines issues des métiers d'art.</i></p> <p><i>Incidence de l'évolution technologique et technique sur la création.</i></p> <p><i>Relations entre le projet et la démarche de l'artisan, du designer ou de l'artiste et les moyens techniques et plastiques mis en œuvre.</i></p>	<p><i>Identifier les relations entre les métiers d'art et les différents domaines de la création.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Discerner les métissages entre différentes formes d'expression artistique.</i> - <i>Analyser des principes constructifs simples.</i> - <i>Situer une production.</i> 				

SB : Dialogues entre les cultures*Savoir associé commun avec le brevet des métiers d'art*

<p><i>Événements qui ont favorisé les échanges entre les cultures (expositions universelles, peuplement de l'Océanie, mouvements de population...)</i></p> <p><i>Codes formels propres aux différentes cultures :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les formes d'expressions artistiques passées et présentes ; - dans les métiers d'art, les domaines du design et les autres champs de la création. <p><i>Emprunts, échanges, influences entre les diverses cultures (Sociétés multiculturelles).</i></p>	<p><i>Établir des relations avec des contextes culturels, historiques, économiques, sociologiques, techniques.</i></p> <p><i>Repérer les différents procédés techniques et leur évolution.</i></p> <p><i>Identifier et relever des éléments ou des codes visuels rattachés à des cultures précises.</i></p>				
---	---	--	--	--	--

S1 – Cultures artistiques**S1.1 : Histoire de l'art polynésien**

On s'attachera particulièrement à mettre en évidence, sans visée exhaustive, les relations entre les diverses créations du patrimoine et l'histoire de l'art et des civilisations polynésiennes.

L'objectif est de placer la culture, à travers les patrimoines naturels, immatériels et matériels, au centre des démarches de créations artisanales et/ou artistiques. Les musées, les événements professionnels divers, salons, expositions, les catalogues de ventes d'objets d'art, fourniront un support à certaines études.

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S1.1.1 : L'histoire et civilisation polynésiennes.</p> <p>Les notions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - culture ; - patrimoine culturel immatériel ; - patrimoine culturel matériel. <p>Cosmologies et mythologie polynésiennes.</p> <p>Relation entre les concepts de corps, de pirogue, de maison (fare atua, fare tupuna, fare 'amuira'a), de monde, ...</p> <p>Relation aux ancêtres, à l'environnement naturel (terre, océan), à sa préservation et aux rythmes saisonniers.</p> <p>Les récits historiques locaux (Tetuna'e, Tavi, Vehiatua, Amo et Purea, ...) et articulation avec le contexte historique mondial.</p> <p>Organisation sociale dans les temps anciens et ses évolutions depuis la période du contact jusqu'à l'époque contemporaine.</p>	<p>Indiquer chronologiquement les principaux objets du patrimoine selon les archipels et les périodes.</p> <p>Repérer la relation forme/fonction d'un objet : religieuse, ethnique, esthétique, culturelle. Repérer les influences stylistiques d'un objet.</p> <p>D'après une documentation ou un objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - situer dans le temps et géographiquement les principales civilisations (époques et styles), auxquelles peuvent se référer les pièces étudiées ; - identifier chronologiquement et géographiquement les caractéristiques formelles de l'objet étudié ; - dégager les caractéristiques communes aux productions d'une même époque et d'une même aire culturelle en référence aux pièces significatives de celle-ci. <p>Analyser et identifier les caractéristiques esthétiques et techniques liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la destination ; - aux sources d'inspiration ; - aux contraintes techniques. <p>Analyser les apports esthétiques liés aux techniques de fabrication.</p>				

<p>S1.1.2 : L'histoire des objets du patrimoine polynésien.</p> <p>Le statut des objets océaniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - condition de collecte ; - relation forme / fonction ; - relations forme/procédé ; - techniques ; - caractéristiques communes aux productions d'une même époque ; - chronologie et origine géographique des principaux objets du patrimoine. <p>Les objets du patrimoine (ti'i, tiki, unu, tapa, instruments de musiques, to'i - herminettes, ...)</p> <p>L'intervention de l'outillage moderne dans la réalisation d'objets du patrimoine.</p>	<p>Indiquer chronologiquement les principaux objets du patrimoine selon les archipels et les périodes.</p> <p>Repérer la relation forme/fonction d'un objet : religieuse, ethnique, esthétique, culturelle. Repérer les influences stylistiques d'un objet.</p> <p>D'après une documentation ou un objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - situer dans le temps et géographiquement les principales civilisations (époques et styles), auxquelles peuvent se référer les pièces étudiées ; - identifier chronologiquement et géographiquement les caractéristiques formelles de l'objet étudié ; - dégager les caractéristiques communes aux productions d'une même époque et d'une même aire culturelle en référence aux pièces significatives de celle-ci. 		
<p>S1.1.3 : Actualité de la création artistique polynésienne et océanienne.</p> <p>Quelques créations contemporaines comme support d'analyse et de compréhension des enjeux de la création artistique actuelle et des procédés de conception et de fabrication contemporains.</p>	<p>Analyser et identifier les caractéristiques esthétiques et techniques liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la destination ; - aux sources d'inspiration ; - aux contraintes techniques. <p>Analyser les apports esthétiques liés aux techniques de fabrication.</p>		

S1 – Cultures artistiques**S1.2 : Histoire de l'Art et du design**

On favorisera l'acquisition et la maîtrise de méthodes d'analyse des œuvres étudiées en privilégiant :

- le développement de la capacité à identifier les caractéristiques propres à un style ou un mouvement artistique.
- le développement de la capacité à reconnaître les liens entre les caractères esthétiques des œuvres et l'évolution des techniques y compris dans la création contemporaine.

Les musées, les événements professionnels divers, salons, expositions, les catalogues de ventes d'objets d'art, fourniront un support à certaines études.

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S1.2.1 - Histoire de l'art. Les principaux éléments de l'architecture antique. Les principaux courants artistiques et styles du moyen âge à nos jours, en occident (peinture, sculpture, mobilier, architecture, arts graphiques...)</p>	<p>À partir d'une documentation ou en présence d'œuvres et/ou d'objets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les courants artistiques et les styles ; - situer chronologiquement et géographiquement les réalisations ; - connaître les principales caractéristiques des principaux courants artistiques et styles ; - dégager les caractéristiques communes aux productions d'une même époque en référence aux pièces significatives de celle-ci ; - repérer la relation forme/fonction d'une œuvre ou d'un objet ; - analyser et identifier les caractéristiques esthétiques et techniques liées : <ul style="list-style-type: none"> - à la destination, - aux sources d'inspiration, - aux contraintes techniques. - analyser les apports esthétiques liés aux techniques de fabrication. 				
<p>S1.2.2 : L'histoire de l'objet sculpté et/ou gravé. Quelques créations significatives comme support d'analyse et de compréhension de l'évolution de l'objet sculpté et/ou gravé dans l'histoire.</p>					
<p>S1.2.3 : Actualité de la création artistique, notamment du design. Quelques créations contemporaines comme support d'analyse et de compréhension des enjeux du design actuel et des procédés de conception et de fabrication contemporains.</p>					

S2 – Arts appliqués et expérimentations plastiques

La formation en arts appliqués et expérimentations plastiques se fixe pour objectif l'appropriation des méthodes d'étude, de visualisation, de représentation et de réalisation à des fins de production et d'une sensibilisation aux processus de création.

Cela suppose :

- la prise en compte des données et des contraintes ;
- la recherche de solutions en fonction de critères esthétiques mais également techniques, ce qui implique un va et vient avec le travail réalisé en atelier ;
- la maîtrise du dessin, croquis et des moyens d'expressions plastiques appropriés (traditionnels et numériques) ;
- la mise en œuvre des pratiques de réalisation artistiques et techniques.

S2.1 : Moyens de traduction et d'expression plastique

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S2.1.1 : Les outils traditionnels et numériques.</p> <p>Outils traditionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - crayons, fusains, craies, feutres, peintures... <p>Outils numériques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - appareil de captation (photo, vidéo, son) ; - logiciels de création numérique (retouche d'image, mise en page, présentation, modélisation 3D, montage audio vidéo...) 	<p>Permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier et traduire les constituants plastiques ; - observer et représenter un modèle réel (modèle vivant, nature morte, paysage, objets du patrimoine polynésien, production issue du design...) ou figuré ; - maîtriser les principes de composition de motifs polynésiens ou autres : <ul style="list-style-type: none"> - simplifier, géométriser, styliser une forme ; - interpréter, modifier, transposer, combiner, adapter, créer un motif, un élément en vue d'application ; 				
<p>S2.1.2 : Les moyens graphiques, plastiques, chromatiques et volumiques.</p> <p>Techniques de simplification, géométrisation, stylisation</p> <p>Principes d'organisation dans le plan et/ou l'espace :</p> <ul style="list-style-type: none"> - composition ; - rythmes, règles de l'ornementation ; - organisation des surfaces et des volumes. <p>Techniques de traduction des constituants plastiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - graphisme et formes ; - couleurs, valeurs, matières et textures ; 	<ul style="list-style-type: none"> - choisir, justifier et maîtriser l'utilisation des outils, supports et techniques adaptés ; - maîtriser les principes de construction des dessins techniques de fonctionnement à des fins d'informations indispensables (perspective, géométriques, éclatés...) en respectant les échelles et proportions ; - utiliser les différents moyens de traduction graphique et colorée ; - traduire les effets de matière et texture. 				

<ul style="list-style-type: none"> - effets et rendus de la lumière ; - perspectives et volumes. <p>Principes typographiques et lettrages.</p> <p>Prise en compte des principes structurels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - types d'assemblage ; - éléments constitutifs d'un ouvrage. <p>Prise en compte des matériaux (cf. tableau matériaux) et de leur mise en œuvre.</p> <p>Techniques de représentation et de composition avec des motifs polynésiens.</p>					
---	--	--	--	--	--

S2.2 : Analyse et projet d'arts appliqués

<p>S2.2.1 : Le cahier des Charges et/ou la demande client</p> <p>Contexte. Besoins. Exigences. Contraintes.</p>	<p>Permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre en compte des données et des contraintes ; - analyser une production issue des arts appliqués ; - rechercher des solutions en fonction de critères esthétiques et techniques en lien étroit avec le travail réalisé en atelier ; - définir des modalités de réalisation ; - maîtriser le croquis et des moyens d'expressions plastiques appropriés traditionnels et numériques ; - choisir, justifier, maîtriser des outils, dans le cadre d'une analyse ou d'un projet (recherches, finalisation, communication) 				
<p>S2.2.2 – Les fonctions.</p> <p>Fonction d'usage (destination, ergonomie...) Fonction esthétique. Fonction culturelle et sociale. Fonction symbolique.</p>					
<p>S2.2.3 – La méthodologie de projet.</p> <p>Investigation. Expérimentation. Réalisation. Communication.</p>					

S2.3 : Expérimentations plastiques

<p>Expérimenter les mélanges de techniques et de matières.</p> <p>Maîtriser des techniques et concepts de base pour pouvoir aborder de nouvelles approches de création (collage, moulage, assemblage, composition d'image, narration...)</p> <p>Avoir une expérience de pratiques artistiques contemporaines : performance, installations, nouveaux médias...</p> <p>Connaître le paysage artistique contemporain et être au courant de ses actualités (artistes, expositions...).</p>	<p>À partir d'expérimentations libres :</p> <ul style="list-style-type: none">- mettre en forme des contenus ;- synthétiser différents éléments représentatifs en rapport avec la démarche initiale (le sujet donné ou un exercice, par exemple) ;- analyser ces éléments pour pouvoir les répliquer en tirant des leçons des ces expérimentations pour les ré exploiter dans d'autres projets.				
--	---	--	--	--	--

S3 – Représentation graphique

On développera dans le cadre du B.P.M.A. l'apprentissage des représentations graphiques normalisées nécessaires à la présentation des projets pour expliquer et argumenter la pertinence des choix techniques retenus - liaison entre les pièces, dispositifs de fermeture, détails particuliers. On veillera à développer la pratique de l'expression graphique en deux ou trois dimensions à l'aide de l'outil numérique.

S3.1 : Les systèmes de représentation

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S3.1.1 : Les différents types de représentation ; Croquis, schéma, esquisse, dessin d'ensemble, dessin de définition, perspective...	Permettre, à partir d'un cahier des charges ou d'une demande, de : - réaliser : - un dessin d'ensemble ; - des dessins de détail ; - la cotation dimensionnelle. - respecter les conventions et les normes en vigueur ; - choisir les vues, coupes, sections, éclates.				
S3.1.2 : La représentation des ouvrages. Règles et conventions des représentations selon les règles en vigueur. Représentation des matériaux et produits utilisés. Définition des grandeurs.					

S3.2: Les outils de représentation.

S3.2.1 : Outils manuels. Tracé manuel de gabarits et de mises au plan. Tracé à main levée, croquis...	Permettre, à partir d'un cahier des charges ou d'une demande, de : - réaliser : - un dessin d'ensemble ; - des dessins de détail ; - la cotation dimensionnelle. - respecter les conventions et les normes en vigueur ; - choisir les vues, coupes, sections, éclatés.				
S3.2.2 : Outils informatisés. Logiciels de C.A.O, D.A.O, prototypage... Consultation de banques de données.					

S4 – Techniques et procédés**S4.1 : Outillage**

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S4.1.1 : Outillage collectif, machines et matériel de l'atelier.</p> <p>Commun aux deux options :</p> <ul style="list-style-type: none"> - perceuse à colonne ; - lapidaire ; - scie à ruban ; - système d'aspiration ; - ... <p>De sculpture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - outils de serrage ; - outils de traçage ; - scie à ruban ; - tronçonneuse ; - rabot (électrique ou à main) ; - dégauchisseuse ; - meuleuse ; - scie circulaire ; - scie à onglet ; - polisseuse ; - scies ; - ponceuses ; - affleureuse ; - défonceuse ; - perceuse ; - ... <p>De gravure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - touret (à décaper, à polir, à lustrer, à bande abrasive) ; - machine à ultra-sons ; - plaque chauffante ; - scie à ruban à lame diamantée ; - ... 	<p>Connaître la spécificité de chaque outillage, machine, matériel.</p> <p>Choisir et préconiser le matériel adapté à une réalisation.</p> <p>Connaître les consignes et règles de sécurités liées aux outillages.</p> <p>Savoir utiliser le matériel.</p>				

<p>S4.1.2 : Outillage individuel, à main, instruments de mesure.</p> <p>Commun aux deux options :</p> <ul style="list-style-type: none"> - outils de mesure ; - limes ; - ... <p>De sculpture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - compas d'épaisseur ; - râpes ; - rifloirs ; - gouges et minis gouges ; - abrasifs ; - racloirs ; - ciseaux à bois ; - ... <p>De gravure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - échoppe ; - micro moteur avec pièce à main (et ses fraises) ; - coussinet ; - scie à repercer ; - abrasifs diamantés ; - ... 	<p>Connaître la spécificité de chaque outillage, machine, matériel.</p> <p>Choisir et préconiser le matériel adapté à une réalisation.</p> <p>Connaître les consignes et règles de sécurités liées aux outillages.</p> <p>Permettre l'utilisation du matériel.</p>				
--	--	--	--	--	--

S4.2 : Procédés de préparation

La réalisation des éléments, l'assemblage, la préparation et le contrôle. À partir de la demande exprimée, on veillera à développer et approfondir les aspects de certains actes du métier. Développer les connaissances et la pratique des nouvelles technologies.

<p>S4.2.1 Techniques de mise en volume pour l'élaboration de maquette en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - argile ; - bois ; - carton ; - papier ; - modélisation 3D. 	<p>Permettre, à partir d'un cahier des charges, de réaliser une modélisation en volume.</p>				
--	---	--	--	--	--

<p>S4.2.2 Techniques de préparation de la matière : Communes aux deux options :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calibrage. <p>Spécifiques à la sculpture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - débit (bois). <p>Spécifiques à la gravure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nettoyage (coquillages) - décapage (nacre). 	<p>Permettre, à partir d'un cahier des charges, de rendre possible la réalisation.</p>				
--	--	--	--	--	--

S4.3 : Procédés de réalisation

<p>S4.3.1 Types de réalisations : Communes aux deux options :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rond de bosse ; - bas-relief ; - ajour. <p>Spécifiques à la sculpture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - haut relief. <p>Spécifiques à la gravure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - marqueterie. 	<p>Permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la maîtrise des différentes techniques de fabrication ; - la réalisation de toute reprise et ajustage ; - la réalisation tout type d'assemblage. <p>Permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - procéder à la mise en œuvre de la pièce dans le respect du cahier des charges et/ou de la demande du client ; 				
<p>S4.3.2 Techniques par enlèvement de matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coupe, découpe (sciage, perçage, limage) ; - travail à l'outil manuel (l'échoppe, mini gouge, ciseau à bois...) par éclat, par taille en épargne... ; - perçage, fraisage et tous travaux avec des forêts ou des fraises. 	<ul style="list-style-type: none"> - sélectionner l'outil en fonction de la nature du matériau et du travail à réaliser ; - choisir la taille adéquate ; - respecter le traçage, le pointage, l'angle de perçage, la profondeur ; - procéder aux vérifications d'usage : affûtage, vitesse de rotation ; - assurer la lubrification. 				
<p>S4.3.4 Techniques d'assemblage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rivetages ; - collage ; - ligature ; - tourillon ou tiges ; - ... 	<p>Définir et réaliser les assemblages fixes et ou mobiles suivant la technique retenue.</p> <p>Veiller à la qualité esthétique du rendu des volumes dans l'esprit du dessin ou du modèle.</p>				

S4.3.4 Techniques par moulage en : - plâtre ; - argile ; - résine ; - cire.	Permettre la réalisation de modèles préparatoires.				
S4.3.4 Techniques par impression 3D en : - plâtre ; - plastique.					
S4.3.5 Techniques d'ajustage pour la gravure. Mise en jeu des fermoirs, articulations...	Connaître les propriétés mécaniques des matériaux et déterminer le type d'ajustage approprié.				

S4.4 : Procédés de finition

S4.4.1 : Les techniques de préparation et de finition des surfaces pour la sculpture. Traitements d'abrasion : - manuel (toile émeri) ; - mécanique (polisseuse). Traitements décoratifs ou protecteurs : - décors (peinture, laquage, dorure) ; - protections (vernis, cire, lasure).	Choisir les techniques adaptées de préparation et de finition des surfaces. Permettre l'application de la procédure d'utilisation en fonction des matériaux et du travail à effectuer. Connaître les conditions de sécurité (protection des personnes, des biens, de l'environnement).				
S4.4.2 : Les techniques de préparation et de finition des surfaces pour la gravure. Traitements d'abrasion : - manuel (abrasifs, à l'outil, au racloir) ; - mécanique (toret, pâte à lustrer).					

S4.4.3 : Techniques de finition et de polissage : <ul style="list-style-type: none"> - abrasion ; - satinage ; - effets de matières. 	Permettre de : <ul style="list-style-type: none"> - proposer et appliquer les techniques de traitement de surface en vue de la finition optimale et de la mise en valeur ; 				
S4.4.4 : Techniques de nettoyage propres au polissage <ul style="list-style-type: none"> - les produits ; - les précautions. 	<ul style="list-style-type: none"> - contrôler les pièces et déterminer les retouches à exécuter. Connaître les procédés de finition et de nettoyage correspondants à chacun des stades de réalisation.				
S4.4.5 : Processus de contrôle. Les contrôles de finition : <ul style="list-style-type: none"> - par comparaison ; - par prise de mesures. 	Proposer et appliquer les types de contrôle adaptés à la nature de l'ouvrage.				

S4.5 : Maintenance (Entretien des moyens et des postes de travail)

S4.5.1 : Maintenance préventive. Respect de la mise en sécurité spécifique aux opérations de maintenance. Entretien périodique : <ul style="list-style-type: none"> - contrôle visuel ; - nettoyage ; - lubrification ; - vérification des niveaux ; - étalonnage et réglages ; - ventilation. 	Permettre de : <ul style="list-style-type: none"> - veiller au respect des règles de sécurité et signaler les anomalies constatées ; - veiller à l'entretien périodique ou au contrôle ponctuel des équipements et matériels suivant les nécessités et les recommandations du constructeur ; 				
S4.5.2 : Maintenance corrective. Mise en sécurité des machines ou de l'appareillage. Choix du procédé d'intervention : réparation possible en autonomie ou appel à un service spécialisé. Remplacement des éléments endommagés. Essais et validation de l'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> - mettre à jour les documents de suivi et archiver les notices ; - effectuer la mise en sécurité ; - choisir la solution adaptée au problème ; - remplacer ou faire remplacer les éléments endommagés ; - valider l'intervention. 				

S5 – Les matériaux et les produits

À partir de la demande exprimée on veillera à :

- développer et approfondir la connaissance des matériaux ;
- assurer une connaissance pertinente des produits en vue d'une utilisation optimale en toute sécurité.

S5.1 : Les matériaux (cf. tableau R.A.P)

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S5-1 : les matériaux.</p> <p>Législations française et polynésiennes des matériaux organiques.</p> <p>Nomination des matériaux d'usage courant de la profession.</p> <p>Les caractéristiques des matériaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - masse volumique ; - aspect, couleur, texture, anomalies ; - équilibre hygroscopique, rétractabilité... ; - influence du séchage. <p>Procédés et moyens de séchage du bois.</p> <p>Contrôles de l'hygrométrie.</p> <p>Propriétés physiques, mécaniques.</p> <p>Classification des matériaux.</p> <p>Caractéristiques commerciales et/ou normalisées.</p> <p>Domaine d'utilisation et mise en œuvre.</p> <p>Performances écologiques/développement durable.</p>	<p>Distinguer et commenter les différentes particularités : origine, couleur, forme et spécificité.</p> <p>Citer les principales propriétés physico-chimiques et mécaniques des matériaux (densité, ductilité...)</p> <p>Citer les étapes nécessaires à la transformation de ces matériaux.</p> <p>Citer les principales conditions d'utilisation des matériaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - législation en vigueur ; - réactions, effets, amalgames ; - précautions, incidence sur le coût de l'objet. <p>Identifier les essences de bois.</p>				

S5.2 : Les produits

<p>Exploitation de fiches techniques liées aux caractéristiques physiques et mécaniques des produits.</p> <p>Limite d'utilisation des produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - durée ; - sécurité ; - développement durable. <p>Législation relative aux produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - stockage ; - recyclage des produits usagés ; - le traitement du bois. 	<p>Identifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le produit approprié en regard des effets attendus ; - la concentration du produit ; - le principe actif ; - les précautions d'emploi, d'utilisation, de manipulation. <p>Mesurer le degré de dégradation d'un produit ;</p> <p>Respecter les limites d'utilisation ;</p> <p>Appliquer les préconisations liées au respect de l'environnement ;</p> <p>Utiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les lieux appropriés au stockage les récipients adaptés l'étiquetage normalisé. <p>Appliquer les directives et la législation en vigueur.</p> <p>Respecter les normes environnementales.</p>			
---	---	--	--	--

S6 – Gestion

S6.1 : Gestion de production, d'approvisionnement, de fonctionnement

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>La sélection des fournisseurs.</p> <p>Les documents liés à l'achat des fournitures.</p> <p>Le suivi et le contrôle des livraisons : le bon de livraison, le bon de confié.</p> <p>Les principes élémentaires de gestion administrative et économique des stocks.</p> <p>La tenue des stocks en conformité avec les aspects légaux et réglementaires de la profession.</p> <p>La facture fournisseur.</p>	<p>À partir d'exemples concrets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les principaux fournisseurs des matières d'œuvre en fonction des besoins exprimés dans le cahier des charges et/ou la demande client ; - utiliser les principaux modes d'opérations courantes d'approvisionnement (courriels, fax, support papier, téléphone...); - contrôler au niveau quantitatif, qualitatif la livraison ; - effectuer l'enregistrement des entrées et sorties ; - déclencher la commande, dans le cadre d'une gestion cohérente du stock de sécurité (stock minimum + délais livraison fournisseurs) ; - contrôler la facture en tenant compte des spécificités de la profession (compte poids, cours du jour, bons de livraison, confiés). 				

S7 – Hygiène et sécurité**S7.1 : Sécurité des personnes et des biens**

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
Prévention des risques professionnels : <ul style="list-style-type: none"> - utilisation des matières dangereuses ; - protections au poste de travail et précautions à respecter en cas de déplacements dans l'atelier et en cas d'accident. Premiers secours en cas d'accident. L'évacuation des déchets : tri, stocks, évacuation. Classification des déchets à détruire, à revaloriser... Circuits d'élimination des déchets sur le chantier. Élimination des fluides. Le risque lié à l'utilisation des colles, vernis et solvants. Étiquettes et fiches de données de sécurité des produits (F.D.S.P.) Modes opératoires d'utilisation. Dispositifs de protection Collective (hotte d'aspiration). Équipements de protection individuelle (E.P.I.)	S'informer sur les précautions à respecter et les appliquer. Connaître : <ul style="list-style-type: none"> - le comportement à adopter à l'atelier ; - les dispositions à prendre. 				

S7.2 Ergonomie

Ergonomie : <ul style="list-style-type: none"> - gestes et postures au poste de travail ; - adaptation du poste de travail à la morphologie de l'opérateur ; - évolution du poste liée aux techniques et matériels. 	Connaître et respecter les principes généraux d'ergonomie.				
--	--	--	--	--	--

S8 – Communication**S8.1 : Éléments de communication interne et externe**

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
Niveaux de langage. Vocabulaire professionnel et technique. Hiérarchie de l'information. Situations de communication (contexte, acteurs, message et objectif) Méthodes de coordination et d'animation d'une équipe.	Permettre de : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier le ou les destinataire (s) relatif(s) à l'information à transmettre ; - sélectionner et organiser les informations à transmettre ; - utiliser un code oral ou écrit adapté ; - transmettre des informations, des données, des consignes de façon claire et concise et s'assurer de la bonne réception des informations. 				

S8.2. Moyens de communication

Moyens, outils et médias de communication : <ul style="list-style-type: none"> - courrier postal, courrier électronique, réseaux sociaux... - logiciel de présentation, image, son, vidéo... - téléphone, fax, Internet ... 	Permettre le choix et l'utilisation d'un mode de communication adapté à une situation.				
--	--	--	--	--	--

ANNEXE 2

Modalités de certification

2a – Unités constitutives du diplôme

2b – Règlement d'examen

2c – Définition des épreuves

ANNEXE 2. a

Unités constitutives du diplôme

Option sculpture

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

PARTIE DE L'UNITÉ U 1 : ÉCONOMIE-GESTION

Le contenu de cette partie d'épreuve relative à l'économie - gestion est défini dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement d'économie-gestion pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

UNITÉ U 5 : ÉPREUVE SCIENTIFIQUE

Mathématiques

La partie d'épreuve relative aux mathématiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de mathématiques pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

Physique-Chimie

La partie d'épreuve relative à la physique chimie englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de physique et chimie pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

UNITÉ U 6 : ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme de langues vivantes étrangères pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

UNITÉ U 7 : ÉPREUVE DE FRANÇAIS, HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ÉDUCATION CIVIQUE

Français

La partie d'épreuve relative au français englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de français pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

Histoire, Géographie et Éducation civique

La partie d'épreuve relative à l'histoire-géographie, éducation civique englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

UNITÉ U 8 : ÉPREUVE D'ÉDUCATION PHYSIQUE

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'éducation physique et sportive pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

UNITÉS PROFESSIONNELLES

(U.1, U.2, U.3, U.4)

Option sculpture

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de "validation des acquis de l'expérience" (VAE) ;
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

Compétences		U.1	U.2	U.3	U.4
C1	1 - Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques.			X	
	2 - Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations techniques.	X			
	3 - Analyser les éléments d'une demande, d'un cahier des charges.	X			
	4 - Analyser les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un ouvrage existant ou en projet.				X
	5 - Traduire graphiquement et/ou plastiquement une proposition.				X
	6 - Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques.	X			
C2	1 - Appliquer une méthodologie de projet.		X		
	2 - Établir une gamme de fabrication et d'assemblage.	X			
	3 - Sélectionner et organiser les moyens et procédés.	X			
C3	1 - Effectuer des opérations d'entretien et réparation d'usage.	X			
	2.A - Réaliser les opérations de fabrication en sculpture.	X			
C4	1 - Gérer les délais.	X			
C5	1 - Maintenir en état les matériels, les équipements et les outillages (maintenance de 1er niveau)	X			
C6	1 - Communiquer avec les différents interlocuteurs.		X		
	2 - Rendre compte d'une activité.		X		

Option gravure

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

PARTIE DE L'UNITÉ U 1 : ÉCONOMIE-GESTION

Le contenu de cette partie d'épreuve relative à l'économie - gestion est défini dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement d'économie-gestion pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

UNITÉ U 5 : ÉPREUVE SCIENTIFIQUE

Mathématiques

La partie d'épreuve relative aux mathématiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de mathématiques pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

Physique-Chimie

La partie d'épreuve relative à la physique chimie englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de physique et chimie pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

UNITÉ U 6 : ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme de langues vivantes étrangères pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

UNITÉ U 7 : ÉPREUVE DE FRANÇAIS, HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ÉDUCATION CIVIQUE

Français

La partie d'épreuve relative au français englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de français pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

Histoire, Géographie et Éducation civique

La partie d'épreuve relative à l'histoire-géographie, éducation civique englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

UNITÉ U 8 : ÉPREUVE D'ÉDUCATION PHYSIQUE

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'éducation physique et sportive pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

UNITÉS PROFESSIONNELLES**(U.1, U.2, U.3, U.4)****Option gravure**

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de "validation des acquis de l'expérience" (VAE) ;
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

Compétences		U.1	U.2	U.3	U.4
C1	1 - Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques.			X	
	2 - Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations techniques.	X			
	3 - Analyser les éléments d'une demande, d'un cahier des charges.	X			
	4 - Analyser les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un ouvrage existant ou en projet.				X
	5 - Traduire graphiquement et/ou plastiquement une proposition.				X
	6 - Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques.	X			
C2	1 - Appliquer une méthodologie de projet.		X		
	2 - Etablir une gamme de fabrication et d'assemblage.	X			
	3 - Sélectionner et organiser les moyens et procédés.	X			
C3	1 - Effectuer des opérations d'entretien et réparation d'usage.	X			
	2.B - Réaliser les opérations de fabrication en gravure.	X			
C4	1 - Gérer les délais.	X			
C5	1 - Maintenir en état les matériels, les équipements et les outillages (maintenance de 1 ^{er} niveau)	X			
C6	1 - Communiquer avec les différents interlocuteurs.		X		
	2 - Rendre compte d'une activité.		X		

ANNEXE 2. b
Règlement d'examen

Option sculpture

BREVET POLYNÉSIEEN DES MÉTIERS D'ART Option sculpture			Voie scolaire (établissement public ou privé sous-contrat), Voie de l'apprentissage (CFA ou section d'apprentissage habilité) Formation professionnelle continue (établissement public)		Voie scolaire (établissement privé), Voie de l'apprentissage (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Voie de la formation professionnelle continue (établissement privé) Candidats justifiant de 3 ans d'activité professionnelle Enseignement à distance	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1 – Épreuve professionnelle prenant en compte la formation en milieu professionnel et l'économie-gestion	U.1	11				
<i>Réalisation professionnelle</i>		8	CCF		Ponctuel écrit et pratique	35 h
<i>Évaluation de la période de formation en milieu professionnel</i>		2	CCF		ponctuel pratique et oral	20 min
<i>Économie-Gestion</i>		1	CCF		ponctuel oral	10 min
E.2 – Épreuve de projet de réalisation	U.2	3	ponctuel oral	20 min (a)	ponctuel oral	20 min (a)
E.3 – Épreuve de cultures artistiques	U.3	3	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h
E.4 – Épreuve d'arts appliqués	U.4	4	ponctuel écrit	6 h	ponctuel écrit	6 h
E.5 – Épreuve scientifique	U.5	3				
<i>Mathématiques</i>		1,5	ponctuel écrit et pratique	1 h	ponctuel écrit et pratique	1 h
<i>Physique - Chimie</i>		1,5	ponctuel écrit et pratique	1 h	ponctuel écrit et pratique	1 h
E.6 – Épreuve de langue vivante	U.6	2	CCF		ponctuel oral	20 min (b)
E.7 – Épreuve de Français – Histoire Géographie – Éducation civique	U.7	5				
<i>Français</i>		2,5	ponctuel écrit	2 h 30	ponctuel écrit	2 h 30
<i>Histoire, Géographie, Education civique</i>		2,5	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h
E.8 – Épreuve d'éducation physique et sportive	U.8	1	CCF		ponctuel pratique	
Épreuve facultative Langue vivante (1) ou Langue des signes française (LSF)	UF.1		ponctuel oral	20 min (b)	ponctuel oral	20 min (b)

(a) épreuve orale précédée de 30 minutes de préparation

(b) dont 5 minutes de préparation

(1) la langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

Option gravure

BREVET POLYNÉSIEEN DES MÉTIERS D'ART Option gravure			Voie scolaire (établissement public ou privé sous-contrat), Voie de l'apprentissage (CFA ou section d'apprentissage habilité) Formation professionnelle continue (établissement public)		Voie scolaire (établissement privé), Voie de l'apprentissage (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Voie de la formation professionnelle continue (établissement privé) Candidats justifiant de 3 ans d'activité professionnelle Enseignement à distance	
Epreuves	Unités	Coeff	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1 – Épreuve professionnelle prenant en compte la formation en milieu professionnel et l'économie-gestion	U.1	11				
<i>Réalisation professionnelle</i>		8	CCF		Ponctuel écrit et pratique	35 h
<i>Évaluation de la période de formation en milieu professionnel</i>		2	CCF		ponctuel pratique et oral	20 min
<i>Économie-Gestion</i>		1	CCF		ponctuel oral	10 min
E.2 – Épreuve de projet de réalisation	U.2	3	ponctuel oral	20 min (a)	ponctuel oral	20 min (a)
E.3 – Épreuve de cultures artistiques	U.3	3	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h
E.4 – Épreuve d'arts appliqués	U.4	4	ponctuel écrit	6 h	ponctuel écrit	6 h
E.5 – Épreuve scientifique	U.5	3				
<i>Mathématiques</i>		1,5	ponctuel écrit et pratique	1 h	ponctuel écrit et pratique	1 h
<i>Physique - Chimie</i>		1,5	ponctuel écrit et pratique	1 h	ponctuel écrit et pratique	1 h
E.6 – Épreuve de langue vivante	U.6	2	CCF		ponctuel oral	20 min (b)
E.7 – Épreuve de Français – Histoire Géographie – Éducation civique	U.7	5				
<i>Français</i>		2,5	ponctuel écrit	2 h 30	ponctuel écrit	2 h 30
<i>Histoire, Géographie, Education civique</i>		2,5	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h
E.8 – Épreuve d'éducation physique et sportive	U.8	1	CCF		ponctuel pratique	
Épreuve facultative Langue vivante (1) ou Langue des signes française (LSF)	UF.1		ponctuel oral	20 min (b)	ponctuel oral	20 min (b)

(a) épreuve orale précédée de 30 minutes de préparation

(b) dont 5 minutes de préparation

(1) la langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

ANNEXE 2. c

Définition des épreuves

Option sculpture

ÉPREUVE E.1

UNITÉ U.1

**ÉPREUVE PROFESSIONNELLE PRENANT EN COMPTE LA FORMATION EN MILIEU
PROFESSIONNEL ET L'ÉCONOMIE-GESTION**

COEFFICIENT 11

Elle est composée de 3 sous-épreuves :

- Réalisation professionnelle :
 - Étude du produit.
 - Étude technologique de tout ou partie d'un ouvrage.
 - Réalisation de tout ou partie d'une pièce ou d'un ouvrage de sculpture polynésienne.
- Évaluation de la formation en milieu professionnel.
- Économie gestion.

L'évaluation des deux premières sous-épreuves porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C1.2 - Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations techniques.
- C1.3 - Analyser les éléments d'une demande, d'un cahier des charges.
- C1.6 - Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques.
- C2.2 - Établir une gamme de fabrication et d'assemblage.
- C2.3 - Sélectionner et organiser les moyens et procédés.
- C3.1 - Effectuer des opérations d'entretien et réparation d'usage.
- C3.2.A - Réaliser les opérations de fabrication en sculpture.
- C4.1 - Gérer les délais.
- C5.1 - Maintenir en état les matériels, les équipements et les outillages (maintenance de 1er niveau).

Le niveau de performance attendu correspond au niveau d'acquisition et de maîtrise terminale du référentiel.

Les activités et les tâches effectuées ainsi que les matériaux employés sont repérés dans le référentiel d'activités professionnelles (annexe 1 a).

RÉALISATION PROFESSIONNELLE

Coefficient 8

• **Objectif et contenu de la sous-épreuve**

Cette sous-épreuve doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités d'étude et de définition de l'ouvrage, de préparation, de fabrication d'un objet sculpté.

Elle doit permettre de vérifier, à partir d'un dossier ressources (demande, cahier des charges, documentation iconographique et technique) et en possession des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires, la capacité du candidat à réaliser en autonomie :

- L'étude graphique de tout ou partie d'un ouvrage de sculpture.
- L'étude technologique de tout ou partie d'un ouvrage de sculpture (dimensionnement de pièces et/ou de liaisons, matières d'œuvre et mode opératoire). Pour ce faire, le candidat possède la liste des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires.

- La fabrication de tout ou partie d'un ouvrage de sculpture.

Pour cette sous-épreuve, le candidat mobilise ses connaissances et savoir-faire technologiques et professionnels. Il sera évalué sur son aptitude à proposer, gérer, exécuter en respectant les contraintes géométrique, dimensionnelle et esthétique, contrôler et valider.

Critères d'évaluation

L'évaluation prend en compte :

- le respect de la demande et du cahier des charges ;
- la maîtrise des systèmes de représentation ;
- les connaissances en cultures artistiques et en arts appliqués;
- la justesse des connaissances technologiques liées à l'étude (les ouvrages, les matériaux, les produits, les processus et documents de mise en œuvre) ;
- la justesse des calculs de dimensionnement ;
- la pertinence du choix et la justesse des prévisions des matières d'œuvre ;
- la pertinence et la faisabilité du mode opératoire ;
- la pertinence des solutions techniques proposées ;
- le choix adapté de l'outillage, des techniques de mise en œuvre, des matières d'œuvre et des outils de contrôle ;
- l'organisation du poste de travail ;
- la maintenance des machines et des outillages ;
- le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et d'environnement ;
- la conformité de la réalisation finale.

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne "Résultats attendus" des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification).

• Modes d'évaluation

⇒ Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de trois situations organisées dans l'établissement par l'équipe enseignante chargée du domaine professionnel, au cours de la dernière année de formation et dans le cadre des activités habituelles de formation :

- la première situation d'évaluation porte sur l'étude du produit - coefficient 2 ;
- la deuxième situation d'évaluation porte sur l'étude technologique de tout ou partie d'un ouvrage - coefficient 1 ;
- la troisième situation d'évaluation porte sur la réalisation de tout ou partie d'une pièce ou d'un ouvrage de sculpture polynésienne - coefficient 5.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation. La durée totale de l'évaluation en contrôle en cours de formation ne peut être inférieure celle de l'épreuve ponctuelle et ne peut excéder le double de celle-ci. Elle donne lieu à une proposition de note.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

À l'issue de cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

⇒ **Épreuve ponctuelle** : cette partie d'épreuve graphique, écrite et pratique, est d'une durée totale de 35 heures.

- Étude du produit - Coefficient 2 - Durée 10 heures

Elle comprend trois parties de même pondération :

- réalisation d'un dessin d'illustration (rendus des volumes, matières, couleurs) ;
- réalisation d'un dessin de construction ;
- réalisation d'une maquette ou modelé.

Le sujet de l'évaluation est établi sur la base d'un cahier des charges précisant, pour les trois parties, le cadre de l'étude. Le thème est commun.

L'étude du produit sera définie par son thème et sa représentation sous forme d'esquisses ou de schémas dont certaines parties pourront être incomplètes.

Des données et des indications précises seront fournies au candidat. Elles auront trait à la nature des matériaux et des produits, à la fonction, au style, aux proportions, aux contraintes techniques.

Celles-ci doivent permettre au candidat d'effectuer un choix en cohérence avec la demande.

Réalisation d'un dessin d'illustration (durée préconisée 4 heures).

Le candidat doit être capable de :

- dégager et hiérarchiser les données et les contraintes de la demande ;
- dégager les références techniques, plastiques, historiques, culturelles contenues ou induites ;
- produire des croquis, schémas, dessins qui définissent et expriment l'ouvrage à réaliser.

Réalisation d'un dessin de construction (durée préconisée 2 heures)

Le candidat doit être capable de :

- dégager et de hiérarchiser les données et les contraintes de la demande ;
- dégager les références techniques ;
- produire, à l'aide de l'outil informatique ou sous la forme conventionnelle, un dessin technique, un gabarit, à l'échelle dans le respect des normes de représentation.

Réalisation d'une maquette ou modelé (durée préconisée 4 heures)

À partir d'un dessin d'illustration, le candidat doit être capable de réaliser une maquette de présentation à l'échelle à l'aide des matériaux de mise en œuvre tels que terre, carton, bois, ou autres.

- Étude technologique de tout ou partie d'un ouvrage. Coefficient 1 - Durée 4 heures.

Elle permet au candidat, à partir d'un dossier ressources (demande, cahier des charges, documentation iconographique et technique) et en possession de la liste des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires, de proposer l'étude de tout ou partie d'une pièce ou d'un ouvrage de sculpture (dimensionnement de pièces et/ou de liaisons, matières d'œuvre, mode opératoire et coût). Le candidat devra justifier l'ensemble de ses choix.

- Réalisation de tout ou partie d'une pièce ou d'un ouvrage de sculpture polynésienne. Coefficient 5 - Durée 21 heures.

Elle permet au candidat, à partir d'un dossier ressources (demande, cahier des charges, documentation iconographique, étude technique et épure) et en possession des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires, de réaliser tout ou partie d'une pièce ou d'un ouvrage de sculpture.

EVALUATION DE LA PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL
coefficient 2

• **Objectif et contenu de la sous-épreuve**

Cette sous-épreuve doit permettre de vérifier la capacité du candidat à porter un regard réflexif sur ses activités en milieu professionnel. Pour cette épreuve, le candidat mobilise ses connaissances et savoir-faire artistique, technologique et professionnel.

Critères d'évaluation

L'évaluation prend en compte :

- la pertinence de l'analyse du contexte professionnel et des choix technologiques mis en œuvre ;
- la justesse des connaissances technologiques pour la fabrication ;
- la capacité à porter un regard critique sur les choix technologiques mis en œuvre ;
- la qualité du discours (clarté, déroulement logique de réflexion, précision et choix des termes) ;
- l'aptitude au dialogue.

• **Modes d'évaluation**

La sous-épreuve prend appui sur le dossier élaboré à l'issue de la période de formation en milieu professionnel, conformément à l'annexe 3 « Période de formation en milieu professionnel ».

En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve.

⇒ **Contrôle en cours de formation**

L'évaluation se déroule en deux temps :

- Temps 1 : 5 minutes environ.
Présentation orale du dossier personnel de synthèse au cours de laquelle le candidat ne sera pas interrompu.
- Temps 2 : 10 minutes environ

A partir de l'exposé du candidat, entretien avec la commission d'évaluation sur les connaissances et compétences professionnelles et la pertinence des activités choisies.

Au terme de cet oral les examinateurs arrêtent la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant du domaine professionnel et d'un professionnel et/ou d'un enseignant d'arts appliqués. En cas d'absence du professionnel la commission pourra valablement statuer.

⇒ Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 15 minutes

Le déroulement et les modalités de l'évaluation ponctuelle orale sont identiques à ceux définis dans l'épreuve en cours de formation.

Pour les candidats hors de la voie scolaire le dossier support de l'évaluation est constitué conformément à l'annexe III.

ECONOMIE-GESTION

coefficient 1

• Objectifs de la sous-épreuve

La sous-épreuve vise à évaluer les connaissances et compétences du candidat à :

- présenter le secteur professionnel concerné ;
- identifier les modalités d'insertion professionnelle dans les organisations de son secteur professionnel ;
- caractériser l'organisation de l'activité de l'entreprise dans laquelle il s'est inséré au cours de ses périodes de formation en milieu professionnel ;
- identifier les coûts de la production réalisée et les indicateurs de gestion de l'entreprise ;
- montrer les relations que l'entreprise entretient avec ses partenaires extérieurs ;
- repérer les éléments de mutation de l'entreprise, internes ou liés à son environnement.

La sous-épreuve porte sur au moins huit compétences réparties dans quatre axes prévus au programme d'économie-gestion.

Les critères d'évaluation sont définis dans la grille d'évaluation diffusée par les services d'organisation des examens.

• Modes d'évaluation

L'épreuve prend appui sur le dossier élaboré à l'issue de la période de formation en milieu professionnel, conformément à l'annexe III « Période de formation en milieu professionnel ». En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve.

⇒ Contrôle en cours de formation

L'évaluation se déroule en deux temps :

- Temps 1 : 5 minutes environ.....**8 points**
Présentation orale du secteur professionnel dans lequel le candidat a évolué, de la place de l'entreprise qui l'a accueilli. Le candidat expose ses observations concernant la gestion et la vie économique de l'entreprise.

- Temps 2 : 5 minutes environ.....**12 points**
A partir de l'exposé du candidat, entretien avec la commission d'interrogation sur les connaissances et compétences figurant dans le programme d'économie-gestion.

Au terme de cet oral les examinateurs arrêtent la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant d'économie-gestion et d'un enseignant du domaine professionnel.

⇒ **Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 10 minutes**

Le déroulement et les modalités de l'évaluation sont identiques à ceux définis dans l'épreuve en cours de formation.

ÉPREUVE E.2

UNITÉ U.2

ÉPREUVE DE PROJET DE RÉALISATION

COEFFICIENT 3

• **Objectif et contenu de l'épreuve**

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat liées à l'élaboration, la préparation, l'organisation, la gestion et la présentation d'un projet de réalisation.

L'épreuve prend appui sur un dossier constitué par le candidat, elle ne conduit pas à la réalisation de la pièce projetée, cependant le dossier doit en démontrer la faisabilité technique et permet la réalisation de maquette d'étude ou prototype.

Le choix des supports, les éléments significatifs et la démarche adoptée doivent trouver une justification dans les solutions retenues. Des remarques ou des commentaires étayeront les principales étapes de réalisation.

Constitution du dossier :

Le candidat élabore un dossier dont il détermine l'objectif, le cahier des charges, les contenus, les étapes de réalisation et la présentation pratique et orale. Il en établit une copie numérique.

Pour tous les candidats, le dossier doit décrire une méthodologie de projet dans toutes ses phases et comporter : l'identification de la source thématique, le cahier des charges, des références esthétiques, stylistiques et culturelles, des recherches graphiques et/ou volumiques, des dessins d'ensemble et de détail des choix techniques en adéquation avec les fonctions du produit, l'étude des coûts de réalisation et les principales étapes de fabrication.

Forme du dossier :

- Format : A3 (29,7 cm — 42 cm).
- Nombre de planches écrites, graphiques et techniques : de 15 à 25.
- Maquette d'étude ou prototype.

Si le dossier est incomplet, le candidat peut être interrogé et une note lui est attribuée.

En cas de dossier rendu hors délai ou en cas d'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve.

Critères d'évaluation

- pertinence de la sélection et de l'organisation des informations ;
- intérêt des propositions et des hypothèses de recherches ;
- qualité de l'argumentation ;
- cohérence et qualité de la solution esthétique et technique développée ;
- pertinence des informations relatives à la mise en œuvre et aux contraintes de coût ;
- lisibilité et esthétique de la présentation plastique du dossier et valorisation du projet ;
- précision des réponses et pertinence des justifications.

• **Modes d'évaluation**

Les indicateurs d'évaluation correspondant à la compétence évaluée figurent dans la colonne « Résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification).

L'évaluation porte sur la compétence suivante et les savoirs qui lui sont associés :

C2.1 - Appliquer une méthodologie de projet.

C6.1 - Communiquer avec les différents interlocuteurs.

C6.2 - Rendre compte d'une activité.

Dans le cadre de cette épreuve, d'autres compétences peuvent être mobilisées sans qu'elles soient évaluées.

– **Épreuve ponctuelle orale** d'une durée de 20 minutes précédée de 30 minutes de préparation.

Le dossier support de l'oral et sa copie numérique seront rendus, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, 15 jours avant le début de l'épreuve orale. Les membres de la commission d'évaluation procéderont à son évaluation (sur 14 points) avant la soutenance orale.

L'épreuve est notée sur 20 points ; 14 points sont attribués au dossier et 6 points à l'oral.

Dans une salle équipée avec les moyens de communication courants (tableau, vidéoprojecteur, supports informatiques...), le candidat présente, à sa convenance, l'ensemble de son dossier.

Le candidat procède à un exposé de 10 minutes, durant lequel il n'est pas interrompu.

Dans les 10 minutes qui suivent, il répond aux questions des membres de la commission d'évaluation.

Au terme de l'oral, la commission d'évaluation arrête la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est constituée d'un professeur d'arts appliqués, d'un professeur de l'enseignement professionnel et d'un professionnel. En cas d'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer

ÉPREUVE E.3

UNITÉ U.3

ÉPREUVE DE CULTURES ARTISTIQUES

Épreuve commune aux deux options

COEFFICIENT 3

• **Objectif et contenu de l'épreuve**

Cette épreuve doit permettre de vérifier la capacité du candidat à situer les ouvrages d'art principalement polynésiens dans leur cadre historique, chronologique et géographique, en référence aux grandes lignes de l'évolution des styles des origines à nos jours.

L'approche stylistique, les critères techniques et esthétiques retenus ayant trait au métiers d'art principalement polynésiens devront permettre de mettre en exergue leur destination, les sources d'inspiration et les contraintes techniques de réalisation.

• **Modes d'évaluation**

Les indicateurs d'évaluation correspondant à la compétence évaluée figurent dans la colonne « Résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification).

L'évaluation porte sur la compétence suivante et les savoirs technologiques qui lui sont associés et les savoirs communs S.A et S.B :

C1.1 - Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques.

Dans le cadre de cette épreuve, d'autres compétences peuvent être mobilisées sans qu'elles soient évaluées.

Critères d'évaluation

- précision de l'identification des caractéristiques formelles, esthétiques, fonctionnelles et techniques de l'objet ou des éléments étudiés ;
- justesse de la situation de l'objet, en référence à une période et un contexte historique, géographique ou culturel et les métissages éventuels ;
- pertinence des relations formelles et/ou stylistiques d'un élément ou d'une pièce avec d'autres productions des domaines du design ou de champs artistiques de la même époque.

– Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 heures

Elle a comme support un fonds documentaire (dessins, schémas, photographies, textes) se rapportant aux périodes traitées en cultures artistiques dans le savoir associé S1.

Le candidat doit situer l'époque et le lieu géographique auxquels peuvent se rattacher les objets (ou leurs représentations) étudiés. Il lui est demandé :

- des réponses et des commentaires écrits ;
- des croquis analytiques mettant en évidence des caractéristiques techniques et artistiques, ainsi que les organisations plastiques.

ÉPREUVE E.4

UNITÉ U.4

ÉPREUVE D'ARTS APPLIQUÉS
Épreuve commune aux deux options
COEFFICIENT 3

• **1. CONTENU DE L'ÉPREUVE**

Cette épreuve vise à vérifier la capacité du candidat à proposer diverses solutions esthétiques et techniques répondant à une demande précise relative à la conception, l'adaptation d'une réalisation en lien avec les métiers d'art polynésiens et à exprimer plastiquement ses recherches.

• **Modes d'évaluation**

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « Résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

C1.4 - Analyser les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un ouvrage existant ou en projet.

C1.5 - Traduire graphiquement et/ou plastiquement une proposition.

Dans le cadre de cette épreuve, d'autres compétences peuvent être mobilisées sans qu'elles soient évaluées.

Critères d'évaluation

- pertinence de la sélection et de l'exploitation de la documentation fournie ;
- respect du cahier des charges ;
- faisabilité des propositions de réalisation et possibilité d'adaptation ;
- cohérence de la démarche ;
- lisibilité et expressivité de la traduction graphique ;
- qualité plastique du projet ;
- qualité esthétique de la présentation ;
- clarté des informations techniques conduisant à une compréhension précise des intentions.

– Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 6 heures

À partir d'un cahier des charges relevant de la conception, l'adaptation d'une réalisation sur tout ou partie d'un ouvrage en lien avec les métiers d'art polynésiens et d'une documentation iconographique et technique,

Il est demandé au candidat de :

- exploiter la documentation fournie ;
- effectuer des recherches sous forme d'esquisses ;
- sélectionner et de développer la proposition répondant le mieux au cahier des charges ;
- traduire plastiquement le projet d'étude ;
- mentionner par écrit les choix techniques.

ÉPREUVE E.5

UNITÉ U.5

ÉPREUVE SCIENTIFIQUE

COEFFICIENT 3

• Objectifs de l'épreuve

L'épreuve de mathématiques, physique-chimie est organisée en deux parties séparées dans leur déroulement : une partie de mathématiques et une partie de physique-chimie.

Ces parties d'épreuves sont destinées à évaluer la façon dont les candidats ont atteint les grands objectifs visés par le programme, à savoir :

- pratiquer une activité mathématique et scientifique par la mise en œuvre des démarches d'investigation, de résolution de problèmes en s'appuyant sur l'expérimentation; mobiliser les outils mathématiques et scientifiques dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;
- rechercher l'information, la critiquer, la traiter en privilégiant l'utilisation des TIC ;
- communiquer de manière écrite et orale.

• Mode d'évaluation

MATHEMATIQUES

⇒Épreuve ponctuelle écrite et pratique d'une durée d'une heure

coefficient 1,5
20 points

L'évaluation est conçue pour permettre un sondage probant sur des compétences du programme.

Il s'agit d'évaluer les aptitudes à mobiliser les connaissances et compétences pour résoudre des problèmes, en particulier :

- rechercher, extraire et organiser l'information ;
- choisir et exécuter une méthode de résolution ;
- raisonner, argumenter, critiquer et valider un résultat ;
- présenter, communiquer un résultat ;

Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités mentionnées dans le programme. L'une des parties du sujet comporte des questions dont la résolution nécessite l'utilisation des TIC (logiciels ou calculatrices).

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, le domaine professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

L'exercice qui comporte des questions dont la résolution nécessite l'utilisation des TIC est noté sur 10 points. Il permet d'apprécier l'aptitude du candidat à mobiliser les capacités et connaissances du programme pour traiter un problème dont la résolution nécessite l'utilisation de logiciels ou de calculatrices. Il permet d'évaluer les capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. La présentation de la résolution des questions nécessitant l'utilisation des TIC se fait en présence de l'examineur.

Une version, adaptée au sujet, de la grille nationale d'évaluation par compétences permet d'évaluer, au cours et à l'issue de cette partie, les aptitudes du candidat à mobiliser des connaissances et des compétences pour résoudre des problèmes ainsi que ses capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou à contrôler leur vraisemblance en utilisant les TIC.

PHYSIQUE CHIMIE

⇒ **Épreuve ponctuelle écrite et pratique d'une durée d'une heure** **coefficient 1,5**
20 points

Elle repose sur un sujet, conçu en référence explicite aux capacités et connaissances du programme, qui doit permettre d'évaluer les compétences de la grille nationale d'évaluation par compétences. Ce sujet est à dominante expérimentale et se compose d'activités expérimentales et de questions complémentaires (certaines expériences peuvent nécessiter l'utilisation d'un ordinateur).

Le sujet consacre 15 points sur 20 à l'évaluation des capacités expérimentales du candidat, observées durant l'expérimentation qu'il mène, sur les observations réalisées, les mesures obtenues, leur interprétation et leur exploitation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations. Ces relations sont données lorsqu'elles ne sont pas répertoriées dans la colonne « connaissances » du programme ;
- d'interpréter et de rendre compte des résultats des travaux réalisés ;
- de communiquer par écrit et à l'oral.

Le sujet intègre des questions complémentaires, relatives au contexte de l'expérimentation qui le structure et notées sur 5 points, mettant en œuvre une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour répondre aux problèmes posés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de l'expérimentation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation, ainsi que les réponses aux questions complémentaires. Une version, adaptée au sujet, de la grille nationale d'évaluation par compétences permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat au cours et à l'issue de l'expérimentation.

Lorsque le sujet s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

ÉPREUVE E.6

UNITÉ U.6

ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE

COEFFICIENT 2

Cette évaluation donne lieu à une situation d'évaluation unique.

- Compétences évaluées : expression orale en continu, interaction orale et compréhension de l'écrit.
- Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du C.E.C.R.L. : B1+.

- Durée : 15 minutes, sans préparation ;
 - partie 1 et partie 2 : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points ;
 - partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

• Modes d'évaluation

⇒ Contrôle en cours de formation

L'évaluation a lieu au cours du dernier semestre de la formation conduisant à la délivrance du diplôme de brevet polynésien des métiers d'art. Le calendrier de cette évaluation est établi par le chef d'établissement (ou du centre de formation dans le cas d'un CFA habilité à pratiquer le CCF) après consultation des enseignants concernés. Ces derniers peuvent proposer, au sein de la période considérée, un ordre de passage des candidats qui tient compte de leur degré de maîtrise des compétences à évaluer. Les candidats reçoivent une convocation du chef d'établissement ou du directeur de centre de formation.

L'évaluation est conduite par les professeurs et/ou les formateurs enseignant les langues concernées dans l'établissement quelles que soient les classes ou groupes d'élèves qui leur sont confiés. Elle peut être organisée de manière à ce que les professeurs n'évaluent pas leurs élèves de l'année en cours.

La situation d'évaluation se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Aucune de ces trois parties n'est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie vise à évaluer la capacité du candidat à prendre la parole de manière continue. Elle prend appui sur une liste de trois thèmes ou sujets, libellés dans la langue concernée et consignés sur un document remis par le candidat à l'examinateur. Ce document est au préalable validé par le professeur en charge de la formation.

Ces trois thèmes ou sujets peuvent relever d'un ou plusieurs des domaines suivants :

- celui des projets ou réalisations mis en œuvre par le candidat au cours de sa formation.
- celui de ses expériences professionnelles ou personnelles liées à son étude ou sa pratique de la langue étrangère concernée ;
- celui de la culture quotidienne, contemporaine ou patrimoniale du ou des pays où la langue étrangère étudiée est parlée, le candidat pouvant s'exprimer sur une œuvre étrangère (œuvre, objet, produit, manifestation, événement...)

L'examinateur choisit un des thèmes ou sujets proposés et invite le candidat à s'exprimer. Ce dernier dispose de cinq minutes maximum pour présenter, à l'oral et en langue étrangère, le thème ou le sujet en question.

Au cours de cette phase d'expression en continu, l'examinateur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Partie 2

La deuxième partie vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère et son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément. L'examinateur conduit avec le candidat un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange commence par prendre appui sur le propos du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres sujets.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ, y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par l'examinateur. Ce document peut relever de genres différents. Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif. Il est authentique, c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du C.E.C.R.L. attendu. Il peut comporter des éléments iconographiques. Il est en lien avec le champ professionnel dont relève la spécialité du candidat sans pour autant présenter un caractère professionnel ou technique excessif.

L'examinateur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette prise de connaissance, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. L'examinateur pose ensuite, en français, au candidat des questions graduées (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension. Le nombre de questions posées au candidat ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, l'examinateur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document. Il veille à ce que le candidat restitue le document support de la partie 3 de l'épreuve.

Pour chaque candidat, l'examinateur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue présentée. Cette fiche fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de la situation de CCF, l'examinateur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat.

La note finale est arrêtée par le jury.

⇒Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 15 minutes

- **Compétences évaluées** : expression orale en continu, interaction orale et compréhension de l'écrit.
- **Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du C.E.C.R.L. : B1+.**
- **Durée** : 15 minutes, précédées d'un temps de préparation de 5 minutes pour la première partie de l'épreuve ;

- **partie 1 et partie 2** : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points ; partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

Cette épreuve est organisée par le recteur d'académie dans un centre d'examen. Le candidat reçoit une convocation.

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer oralement et à interagir en langue étrangère ainsi qu'à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.

L'épreuve se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Seule la première partie est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie de l'épreuve prend appui sur un document inconnu remis au candidat par l'examineur.

Ce document peut relever de genres différents : image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, citation, proverbe, aphorisme, brève histoire drôle, simple question invitant le candidat à prendre position sur un thème d'actualité ou un phénomène de société, slogan, titre d'article de presse...

Le candidat dispose de cinq minutes pour prendre connaissance du document, organiser ses idées et préparer son propos. Il dispose ensuite de cinq minutes maximum pour s'exprimer, à l'oral et en langue étrangère, à propos du document en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, l'examineur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Le document doit permettre au candidat de prendre la parole librement sans qu'un commentaire formel soit exigé.

Partie 2

La deuxième partie vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère et son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément. L'examineur conduit avec le candidat un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange commence par prendre appui sur le propos du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres sujets.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par l'examineur. Ce document peut relever de genres différents ; Il est informatif, descriptif, narratif ou argumentatif. Il est authentique, c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du C.E.C.R.L. attendu. Il peut comporter des éléments iconographiques. Il peut être en lien avec le champ professionnel dont relève la spécialité du candidat. Dans ce cas, on évitera une spécialisation ou technicité excessive.

L'examineur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette phase, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. L'examineur pose ensuite, en français, au candidat des

questions graduées (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension. Le nombre de questions posées ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, l'examineur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document. Il veille à ce que le candidat ne conserve ni les documents supports des première et troisième parties de l'épreuve, ni les notes éventuellement prises pendant le temps de préparation de la première partie. Ces dernières sont détruites.

Pour chaque candidat, l'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue présentée. Cette fiche fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de l'épreuve, l'examineur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat.

La note finale est arrêtée par le jury.

ÉPREUVE E.7

UNITÉ U.7

ÉPREUVE DE FRANÇAIS – HISTOIRE GÉOGRAPHIE – ÉDUCATION CIVIQUE

COEFFICIENT 5

• **Mode d'évaluation**

FRANCAIS

⇒ **Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 h 30**

coefficient 2,5

Support : un corpus de textes et documents (2 à 3) référencé à l'un des objets d'étude de l'année de terminale.

Première partie : compétences de lecture (10 points)

1) Question portant sur le corpus : « présentation du corpus »

Le candidat rédige quelques lignes (de 3 à 6 environ) pour présenter les relations que les documents proposés dans le corpus entretiennent entre eux.

2) Question(s) portant sur un ou des documents du corpus : « analyse et interprétation »

Le candidat analyse un ou deux effets d'écriture (inscrits dans le libellé de la ou des deux questions) et en propose une interprétation.

Deuxième partie : compétences d'écriture (10 points)

Dans le libellé du sujet une question est posée en lien avec le corpus proposé en première partie.

Le candidat répond à cette question en une quarantaine de lignes et de façon argumentée.

HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ÉDUCATION CIVIQUE

⇒ Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 heures

coefficient 2,5

L'épreuve comporte trois parties, notées respectivement 9, 4 et 7 points.

La première partie porte sur les sujets d'étude, soit d'histoire soit de géographie. Elle propose deux sujets au choix. Chaque sujet est composé d'une ou plusieurs questions et peut comporter un support documentaire.

La deuxième partie porte sur le programme d'éducation civique. Elle est composée d'une question et peut comporter un support documentaire.

La troisième partie porte sur la discipline qui n'est pas l'objet de la première partie. Elle consiste en une analyse de document(s) portant sur les situations d'un des sujets d'étude.

ÉPREUVE E.8

UNITÉ U.8

ÉPREUVE D'ÉDUCATION PHYSIQUE & SPORTIVE

COEFFICIENT 1

⇒ Épreuve ponctuelle et par contrôle en cours de formation

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (Journal officiel du 31 juillet 2009, BOEN du 27 août 2009) et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (BOEN du 12 novembre 2009).

ÉPREUVE EF 1

UNITÉ UF 1

ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE

⇒ Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 15 minutes précédée d'un temps de préparation de 5 minutes pour la première partie de l'épreuve.

Partie 1 et partie 2 : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points.
Partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du C.E.C.R.L. : B1+.

Cette épreuve est organisée par le recteur d'académie dans un centre d'examen. Le candidat reçoit une convocation.

Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer oralement en langue étrangère (de façon continue et en interaction) et à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.

L'épreuve se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Seule la première partie est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie de l'épreuve prend appui sur un document inconnu remis au candidat par l'examineur.

Ce document peut relever de genres différents : image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, citation, proverbe, aphorisme, brève histoire drôle, question invitant le candidat à prendre position sur un thème d'actualité ou un phénomène de société, slogan, titre d'article de presse...

Le candidat dispose de cinq minutes pour prendre connaissance du document, organiser ses idées et préparer son propos. Il dispose ensuite de cinq minutes maximum pour s'exprimer, à l'oral et en langue étrangère, à propos du document en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, l'examineur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Le document doit permettre au candidat de prendre la parole librement, sans qu'un commentaire formel soit exigé.

Partie 2

La deuxième partie vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère et son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément. L'examineur conduit avec le candidat un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange commence par prendre appui sur le propos du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres sujets.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par l'examineur.

Ce document peut relever de genres différents. Il est informatif, descriptif, narratif ou argumentatif. Il est authentique, c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du C.E.C.R.L. attendu. Il peut comporter des éléments iconographiques. Il peut être en lien avec le champ professionnel dont relève la spécialité du candidat. Dans ce cas, on évitera une spécialisation ou technicité excessive.

L'examineur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette prise de connaissance, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. L'examineur pose ensuite, en français, des questions graduées (du général au particulier) visant à évaluer chez le candidat son degré de compréhension du document. Le nombre de questions posées au candidat ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, l'examineur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document.

L'examineur veille à ce que le candidat ne conserve ni les documents supports des première et troisième parties de l'épreuve, ni les notes éventuellement prises pendant le temps de préparation de la première partie. Ces dernières sont détruites. Pour chaque candidat, l'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation qui fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de l'épreuve, l'examineur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat.

La note finale est arrêtée par le jury.

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (L.S.F.)

⇒ **Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 20 minutes** précédée d'un temps de préparation de 30 minutes (Y compris le temps nécessaire à la connaissance des documents proposés au candidat).

L'épreuve prend appui sur un document apporté par l'examineur. Durant toute l'épreuve, l'examineur et le candidat ne communiquent qu'en langue des signes à l'exclusion de tout autre langage.

Déroulement de l'épreuve :

Pendant le temps de préparation de 30 minutes, l'examineur propose au candidat deux documents :

- un document iconographique contemporain,
- un texte contemporain, écrit en français d'une longueur maximale de 2000 signes typographiques.

Au cours de la même journée d'interrogation, chaque examinateur veillera à proposer deux documents différents à chaque candidat.

Le candidat choisit sur lequel des deux documents portera son évaluation (le temps utilisé pour découvrir les documents fait partie intégrante des 30 minutes de préparation).

Le candidat présente le document qu'il a choisi sans être interrompu ni relancé par l'examineur.

Cette présentation, qui ne doit pas être un commentaire formel, est suivie d'un entretien conduit par l'examineur qui, prenant appui sur le document support et l'exposé du candidat, formule des questions pour, par exemple, permettre au candidat de préciser une analyse ou un point de vue ou de développer une idée.

Critères d'évaluation :

On attend du candidat qu'il s'exprime clairement dans une gamme de langue suffisamment étendue pour pouvoir décrire, exprimer un point de vue, voire développer une argumentation.

Le candidat doit :

a) pour la présentation du document (durée : 5 minutes, notée sur 10 points)

- être capable de rendre compte du contenu du document qui lui est proposé, pouvoir le décrire, expliciter la situation ou le thème présenté, apporter un commentaire personnel s'il le juge approprié ou pertinent.
- faire la preuve de sa capacité à signer clairement, à un rythme naturel et à un niveau qui n'entrave pas la transmission de sa présentation.

b) pour l'entretien (durée : 25 minutes, noté sur 10 points)

- comprendre des signes familiers et fréquents portant sur des domaines familiers ou des questions d'actualité que l'examineur utilise de façon naturelle.
- être capable de faire face à une situation de communication où il lui est demandé de bien recevoir un message ou une question, afin de pouvoir réagir ou répondre en s'exprimant à son tour par des signes clairs et à un rythme convenable.
- faire preuve d'une certaine aisance : signer en continu pour exprimer ou défendre un point de vue, argumenter, voire apporter une contradiction.

Le candidat, tout comme l'examineur, peut étendre la discussion sur d'autres points sans lien direct avec le document.

Option gravure

ÉPREUVE E.1

UNITÉ U.1

**ÉPREUVE PROFESSIONNELLE PRENANT EN COMPTE LA FORMATION EN MILIEU
PROFESSIONNEL ET L'ÉCONOMIE-GESTION**

COEFFICIENT 11

Elle est composée de 3 sous-épreuves :

- Réalisation professionnelle :
 - Étude du produit.
 - Étude technologique de tout ou partie d'un ouvrage.
 - Réalisation de tout ou partie d'une pièce ou d'un ouvrage de gravure polynésienne.
- Évaluation de la formation en milieu professionnel.
- Économie gestion.

L'évaluation des deux premières sous-épreuves porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C1.2 - Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations techniques.
- C1.3 - Analyser les éléments d'une demande, d'un cahier des charges.
- C1.6 - Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques.
- C2.2 - Établir une gamme de fabrication et d'assemblage.
- C2.3 - Sélectionner et organiser les moyens et procédés.
- C3.1 - Effectuer des opérations d'entretien et réparation d'usage.
- C3.2.B - Réaliser les opérations de fabrication en gravure.
- C4.1 - Gérer les délais.
- C5.1 - Maintenir en état les matériels, les équipements et les outillages (maintenance de 1er niveau).

Le niveau de performance attendu correspond au niveau d'acquisition et de maîtrise terminale du référentiel.

Les activités et les tâches effectuées ainsi que les matériaux employés sont repérés dans le référentiel d'activités professionnelles (annexe 1 a).

RÉALISATION PROFESSIONNELLE

Coefficient 8

• Objectif et contenu de la sous-épreuve

Cette sous-épreuve doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités d'étude et de définition de l'ouvrage, de préparation, de fabrication d'un objet gravé.

Elle doit permettre de vérifier, à partir d'un dossier ressources (demande, cahier des charges, documentation iconographique et technique) et en possession des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires, la capacité du candidat à réaliser en autonomie :

- L'étude graphique de tout ou partie d'un ouvrage de sculpture.
- L'étude technologique de tout ou partie d'un ouvrage de sculpture (dimensionnement de pièces et/ou de liaisons, matières d'œuvre et mode opératoire). Pour ce faire, le candidat possède la liste des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires.

- La fabrication de tout ou partie d'un ouvrage de gravure.

Pour cette sous-épreuve, le candidat mobilise ses connaissances et savoir-faire technologiques et professionnels. Il sera évalué sur son aptitude à proposer, gérer, exécuter en respectant les contraintes géométrique, dimensionnelle et esthétique, contrôler et valider.

Critères d'évaluation

L'évaluation prend en compte :

- le respect de la demande et du cahier des charges ;
- la maîtrise des systèmes de représentation ;
- les connaissances en cultures artistiques et en arts appliqués ;
- la justesse des connaissances technologiques liées à l'étude (les ouvrages, les matériaux, les produits, les processus et documents de mise en œuvre) ;
- la justesse des calculs de dimensionnement ;
- la pertinence du choix et la justesse des prévisions des matières d'œuvre ;
- la pertinence et la faisabilité du mode opératoire ;
- la pertinence des solutions techniques proposées ;
- le choix adapté de l'outillage, des techniques de mise en œuvre, des matières d'œuvre et des outils de contrôle ;
- l'organisation du poste de travail ;
- la maintenance des machines et des outillages ;
- le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et d'environnement ;
- la conformité de la réalisation finale.

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « Résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification).

• Modes d'évaluation

⇒ Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de trois situations organisées dans l'établissement par l'équipe enseignante chargée du domaine professionnel, au cours de la dernière année de formation et dans le cadre des activités habituelles de formation :

- la première situation d'évaluation porte sur l'étude du produit - coefficient 2 ;
- la deuxième situation d'évaluation porte sur l'étude technologique de tout ou partie d'un ouvrage - coefficient 1 ;
- la troisième situation d'évaluation porte sur la réalisation de tout ou partie d'une pièce ou d'un ouvrage de gravure polynésienne - coefficient 5.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation. La durée totale de l'évaluation en contrôle en cours de formation ne peut être inférieure à celle de l'épreuve ponctuelle et ne peut excéder le double de celle-ci. Elle donne lieu à une proposition de note.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

À l'issue de cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

⇒ **Épreuve ponctuelle** : cette partie d'épreuve graphique, écrite et pratique, est d'une durée totale de 35 heures.

- Étude du produit - Coefficient 2 - Durée 10 heures

Elle comprend trois parties de même pondération :

- réalisation d'un dessin d'illustration (rendus des volumes, matières, couleurs) ;
- réalisation d'un dessin de construction ;
- réalisation d'une maquette ou modèle.

Le sujet de l'évaluation est établi sur la base d'un cahier des charges précisant, pour les trois parties, le cadre de l'étude. Le thème est commun.

L'étude du produit sera définie par son thème et sa représentation sous forme d'esquisses ou de schémas dont certaines parties pourront être incomplètes.

Des données et des indications précises seront fournies au candidat. Elles auront trait à la nature des matériaux et des produits, à la fonction, au style, aux proportions, aux contraintes techniques.

Celles-ci doivent permettre au candidat d'effectuer un choix en cohérence avec la demande.

Réalisation d'un dessin d'illustration (durée préconisée 4 heures).

Le candidat doit être capable de :

- dégager et hiérarchiser les données et les contraintes de la demande ;
- dégager les références techniques, plastiques, historiques, culturelles contenues ou induites ;
- produire des croquis, schémas, dessins qui définissent et expriment l'ouvrage à réaliser.

Réalisation d'un dessin de construction (durée préconisée 2 heures)

Le candidat doit être capable de :

- dégager et de hiérarchiser les données et les contraintes de la demande,
- dégager les références techniques,
- produire, à l'aide de l'outil informatique ou sous la forme conventionnelle, un dessin technique à l'échelle dans le respect des normes de représentation.

Réalisation d'une maquette ou modèle (durée préconisée 4 heures)

À partir du dessin d'illustration, le candidat doit être capable de réaliser une maquette de présentation à l'échelle à l'aide des matériaux de mise en œuvre tels que tels que carton, bois, polyphane ou autres.

- Étude technologique de tout ou partie d'un ouvrage. Coefficient 1 - Durée 4 heures.

Elle permet au candidat, à partir d'un dossier ressources (demande, cahier des charges, documentation iconographique et technique) et en possession de la liste des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires, de proposer l'étude de tout ou partie d'une pièce ou d'un ouvrage de gravure (dimensionnement de pièces et/ou de liaisons, matières d'œuvre, mode opératoire et coût). Le candidat devra justifier l'ensemble de ses choix.

- Réalisation de tout ou partie d'une pièce ou d'un ouvrage de gravure polynésienne. Coefficient 5 - Durée 21 heures.

Elle permet au candidat, à partir d'un dossier ressources (demande, cahier des charges, documentation iconographique, étude technique et épure) et en possession des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires, de réaliser tout ou partie d'une pièce ou d'un ouvrage de gravure.

EVALUATION DE LA PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL
coefficient 2

• **Objectif et contenu de l'épreuve**

Cette épreuve doit permettre de vérifier la capacité du candidat à porter un regard réflexif sur ses activités en milieu professionnel. Pour cette épreuve, le candidat mobilise ses connaissances et savoir-faire artistique, technologique et professionnel.

Critères d'évaluation

L'évaluation prend en compte :

- la pertinence de l'analyse du contexte professionnel et des choix technologiques mis en œuvre ;
- la justesse des connaissances technologiques pour la fabrication ;
- la capacité à porter un regard critique sur les choix technologiques mis en œuvre ;
- la qualité du discours (clarté, déroulement logique de réflexion, précision et choix des termes) ;
- l'aptitude au dialogue.

• **Modes d'évaluation**

L'épreuve prend appui sur le dossier élaboré à l'issue de la période de formation en milieu professionnel, conformément à l'annexe 3 « Période de formation en milieu professionnel ». En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve.

⇒ **Contrôle en cours de formation**

L'évaluation se déroule en deux temps :

- Temps 1 : 5 minutes environ.
Présentation orale du dossier personnel de synthèse au cours de laquelle le candidat ne sera pas interrompu.

- Temps 2 : 10 minutes environ
A partir de l'exposé du candidat, entretien avec la commission d'évaluation sur les connaissances et compétences professionnelles et la pertinence des activités choisies.

Au terme de cet oral les examinateurs arrêtent la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant du domaine professionnel et d'un professionnel et/ou d'un enseignant d'arts appliqués. En cas d'absence du professionnel la commission pourra valablement statuer.

⇒ Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 15 minutes

Le déroulement et les modalités de l'évaluation ponctuelle orale sont identiques à ceux définis dans l'épreuve en cours de formation.

Pour les candidats hors de la voie scolaire le dossier support de l'évaluation est constitué conformément à l'annexe III.

ECONOMIE-GESTION

coefficient 1

• Objectifs de la sous-épreuve

La sous-épreuve vise à évaluer les connaissances et compétences du candidat à :

- présenter le secteur professionnel concerné ;
- identifier les modalités d'insertion professionnelle dans les organisations de son secteur professionnel ;
- caractériser l'organisation de l'activité de l'entreprise dans laquelle il s'est inséré au cours de ses périodes de formation en milieu professionnel ;
- identifier les coûts de la production réalisée et les indicateurs de gestion de l'entreprise ;
- montrer les relations que l'entreprise entretient avec ses partenaires extérieurs ;
- repérer les éléments de mutation de l'entreprise, internes ou liés à son environnement.

La sous-épreuve porte sur au moins huit compétences réparties dans quatre axes prévus au programme d'économie-gestion.

Les critères d'évaluation sont définis dans la grille d'évaluation diffusée par les services d'organisation des examens.

• Modes d'évaluation

L'épreuve prend appui sur le dossier élaboré à l'issue de la période de formation en milieu professionnel, conformément à l'annexe 3 « Période de formation en milieu professionnel ».

En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve.

⇒ Contrôle en cours de formation

L'évaluation se déroule en deux temps :

- Temps 1 : 5 minutes environ.....**8 points**

Présentation orale du secteur professionnel dans lequel le candidat a évolué, de la place de l'entreprise qui l'a accueilli. Le candidat expose ses observations concernant la gestion et la vie économique de l'entreprise.

- Temps 2 : 5 minutes environ.....**12 points**
A partir de l'exposé du candidat, entretien avec la commission d'interrogation sur les connaissances et compétences figurant dans le programme d'économie-gestion.

Au terme de cet oral les examinateurs arrêtent la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant d'économie-gestion et d'un enseignant du domaine professionnel.

⇒ **Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 10 minutes**

Le déroulement et les modalités de l'évaluation sont identiques à ceux définis dans l'épreuve en cours de formation.

ÉPREUVE E.2

UNITÉ U.2

ÉPREUVE DE PROJET DE RÉALISATION

COEFFICIENT 3

• **Objectif et contenu de l'épreuve**

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat liées à l'élaboration, la préparation, l'organisation, la gestion et la présentation d'un projet de réalisation.

L'épreuve prend appui sur un dossier constitué par le candidat, elle ne conduit pas à la réalisation de la pièce projetée, cependant le dossier doit en démontrer la faisabilité technique et permet la réalisation de maquette d'étude ou prototype.

Le choix des supports, les éléments significatifs et la démarche adoptée doivent trouver une justification dans les solutions retenues. Des remarques ou des commentaires étayeront les principales étapes de réalisation.

Constitution du dossier :

Le candidat élabore un dossier dont il détermine l'objectif, le cahier des charges, les contenus, les étapes de réalisation et la présentation pratique et orale. Il en établit une copie numérique.

Pour tous les candidats, le dossier doit décrire une méthodologie de projet dans toutes ses phases et comporter : l'identification de la source thématique, le cahier des charges, des références esthétiques, stylistiques et culturelles, des recherches graphiques et/ou volumiques, des dessins d'ensemble et de détail des choix techniques en adéquation avec les fonctions du produit, l'étude des coûts de réalisation et les principales étapes de fabrication.

Forme du dossier :

- Format : A3 (29,7 cm — 42 cm)
- Nombre de planches écrites, graphiques et techniques : de 15 à 25.
- Maquette d'étude ou prototype.

Si le dossier est incomplet, le candidat peut être interrogé et une note lui est attribuée.

En cas de dossier rendu hors délai ou en cas d'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve.

Critères d'évaluation

- pertinence de la sélection et de l'organisation des informations ;
- intérêt des propositions et des hypothèses de recherches ;
- qualité de l'argumentation ;
- cohérence et qualité de la solution esthétique et technique développée ;
- pertinence des informations relatives à la mise en œuvre et aux contraintes de coût ;
- lisibilité et esthétique de la présentation plastique du dossier et valorisation du projet ;
- précision des réponses et pertinence des justifications.

• **Modes d'évaluation**

Les indicateurs d'évaluation correspondant à la compétence évaluée figurent dans la colonne « Résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification).

L'évaluation porte sur la compétence suivante et les savoirs qui lui sont associés :

C2.1 - Appliquer une méthodologie de projet.

C6.1 - Communiquer avec les différents interlocuteurs.

C6.2 - Rendre compte d'une activité.

Dans le cadre de cette épreuve, d'autres compétences peuvent être mobilisées sans qu'elles soient évaluées.

– **Épreuve ponctuelle orale** d'une durée de 20 minutes précédée de 30 minutes de préparation.

Le dossier support de l'oral et sa copie numérique seront rendus, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, 15 jours avant le début de l'épreuve orale. Les membres de la commission d'évaluation procéderont à son évaluation (sur 14 points) avant la soutenance orale.

L'épreuve est notée sur 20 points ; 14 points sont attribués au dossier et 6 points à l'oral.

Dans une salle équipée avec les moyens de communication courants (tableau, vidéoprojecteur, supports informatiques...), le candidat présente, à sa convenance, l'ensemble de son dossier.

Le candidat procède à un exposé de 10 minutes, durant lequel il n'est pas interrompu. Dans les 10 minutes qui suivent, il répond aux questions des membres de la commission d'évaluation.

Au terme de l'oral, la commission d'évaluation arrête la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est constituée d'un professeur d'arts appliqués, d'un professeur de l'enseignement professionnel et d'un professionnel. En cas d'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

ÉPREUVE E.3

UNITÉ U.3

ÉPREUVE DE CULTURES ARTISTIQUES

Épreuve commune aux deux options

COEFFICIENT 3

• **Objectif et contenu de l'épreuve**

Cette épreuve doit permettre de vérifier la capacité du candidat à situer les ouvrages d'art principalement polynésiens dans leur cadre historique, chronologique et géographique, en référence aux grandes lignes de l'évolution des styles des origines à nos jours.

L'approche stylistique, les critères techniques et esthétiques retenus ayant trait au métiers d'art principalement polynésiens devront permettre de mettre en exergue leur destination, les sources d'inspiration et les contraintes techniques de réalisation.

• **Modes d'évaluation**

Les indicateurs d'évaluation correspondant à la compétence évaluée figurent dans la colonne « Résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification).

L'évaluation porte sur la compétence suivante et les savoirs technologiques qui lui sont associés et les savoirs communs S.A et S.B :

C1.1 - Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques.

Dans le cadre de cette épreuve, d'autres compétences peuvent être mobilisées sans qu'elles soient évaluées.

Critères d'évaluation

- précision de l'identification des caractéristiques formelles, esthétiques, fonctionnelles et techniques de l'objet ou des éléments étudiés ;
- justesse de la situation de l'objet, en référence à une période et un contexte historique, géographique ou culturel et les métissages éventuels ;
- pertinence des relations formelles et/ou stylistiques d'un élément ou d'une pièce avec d'autres productions des domaines du design ou de champs artistiques de la même époque.

– Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 heures

Elle a comme support un fonds documentaire (dessins, schémas, photographies, textes) se rapportant aux périodes traitées en cultures artistiques dans le savoir associé S1.

Le candidat doit situer l'époque et le lieu géographique auxquels peuvent se rattacher les objets (ou leurs représentations) étudiés. Il lui est demandé :

- des réponses et des commentaires écrits ;
- des croquis analytiques mettant en évidence des caractéristiques techniques et artistiques, ainsi que les organisations plastiques.

ÉPREUVE E.4

UNITÉ U.4

ÉPREUVE D'ARTS APPLIQUÉS
Épreuve commune aux deux options
COEFFICIENT 3

• **1. CONTENU DE L'ÉPREUVE**

Cette épreuve vise à vérifier la capacité du candidat à proposer diverses solutions esthétiques et techniques répondant à une demande précise relative à la conception, l'adaptation d'une réalisation en lien avec les métiers d'art polynésiens et à exprimer plastiquement ses recherches.

• **Modes d'évaluation**

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « Résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

C1.4 - Analyser les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un ouvrage existant ou en projet.

C1.5 - Traduire graphiquement et/ou plastiquement une proposition.

Dans le cadre de cette épreuve, d'autres compétences peuvent être mobilisées sans qu'elles soient évaluées.

Critères d'évaluation

- pertinence de la sélection et de l'exploitation de la documentation fournie ;
- respect du cahier des charges ;
- faisabilité des propositions de réalisation et possibilité d'adaptation ;
- cohérence de la démarche ;
- lisibilité et expressivité de la traduction graphique ;
- qualité plastique du projet ;
- qualité esthétique de la présentation ;
- clarté des informations techniques conduisant à une compréhension précise des intentions.

– **Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 6 heures**

À partir d'un cahier des charges relevant de la conception, l'adaptation d'une réalisation sur tout ou partie d'un ouvrage en lien avec les métiers d'art polynésiens et d'une documentation iconographique et technique,

Il est demandé au candidat de :

- exploiter la documentation fournie ;
- effectuer des recherches sous forme d'esquisses ;
- sélectionner et de développer la proposition répondant le mieux au cahier des charges ;
- traduire plastiquement le projet d'étude ;
- mentionner par écrit les choix techniques.

ÉPREUVE E.5

UNITÉ U.5

ÉPREUVE SCIENTIFIQUE

COEFFICIENT 3

• Objectifs de l'épreuve

L'épreuve de mathématiques, physique-chimie est organisée en deux parties séparées dans leur déroulement : une partie de mathématiques et une partie de physique-chimie.

Ces parties d'épreuves sont destinées à évaluer la façon dont les candidats ont atteint les grands objectifs visés par le programme, à savoir :

- pratiquer une activité mathématique et scientifique par la mise en œuvre des démarches d'investigation, de résolution de problèmes en s'appuyant sur l'expérimentation; mobiliser les outils mathématiques et scientifiques dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;
- rechercher l'information, la critiquer, la traiter en privilégiant l'utilisation des TIC ;
- communiquer de manière écrite et orale.

• Mode d'évaluation

MATHEMATIQUES

⇒ Épreuve ponctuelle écrite et pratique d'une durée d'une heure

coefficient 1,5
20 points

L'évaluation est conçue pour permettre un sondage probant sur des compétences du programme.

Il s'agit d'évaluer les aptitudes à mobiliser les connaissances et compétences pour résoudre des problèmes, en particulier :

- rechercher, extraire et organiser l'information ;
- choisir et exécuter une méthode de résolution ;
- raisonner, argumenter, critiquer et valider un résultat ;
- présenter, communiquer un résultat.

Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités mentionnées dans le programme. L'une des parties du sujet comporte des questions dont la résolution nécessite l'utilisation des TIC (logiciels ou calculatrices).

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, le domaine professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

L'exercice qui comporte des questions dont la résolution nécessite l'utilisation des TIC est noté sur 10 points. Il permet d'apprécier l'aptitude du candidat à mobiliser les capacités et connaissances du programme pour traiter un problème dont la résolution nécessite l'utilisation de logiciels ou de calculatrices. Il permet d'évaluer les capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. La présentation de la résolution des questions nécessitant l'utilisation des TIC se fait en présence de l'examineur.

Une version, adaptée au sujet, de la grille nationale d'évaluation par compétences permet d'évaluer, au cours et à l'issue de cette partie, les aptitudes du candidat à mobiliser des connaissances et des compétences pour résoudre des problèmes ainsi que ses capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou à contrôler leur vraisemblance en utilisant les TIC.

PHYSIQUE CHIMIE

⇒ **Épreuve ponctuelle écrite et pratique d'une durée d'une heure** **coefficient 1,5**
20 points

Elle repose sur un sujet, conçu en référence explicite aux capacités et connaissances du programme, qui doit permettre d'évaluer les compétences de la grille nationale d'évaluation par compétences. Ce sujet est à dominante expérimentale et se compose d'activités expérimentales et de questions complémentaires (certaines expériences peuvent nécessiter l'utilisation d'un ordinateur).

Le sujet consacre 15 points sur 20 à l'évaluation des capacités expérimentales du candidat, observées durant l'expérimentation qu'il mène, sur les observations réalisées, les mesures obtenues, leur interprétation et leur exploitation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations. Ces relations sont données lorsqu'elles ne sont pas répertoriées dans la colonne « connaissances » du programme ;
- d'interpréter et de rendre compte des résultats des travaux réalisés ;
- de communiquer par écrit et à l'oral.

Le sujet intègre des questions complémentaires, relatives au contexte de l'expérimentation qui le structure et notées sur 5 points, mettant en œuvre une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour répondre aux problèmes posés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de l'expérimentation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation, ainsi que les réponses aux questions complémentaires. Une version, adaptée au sujet, de la grille nationale d'évaluation par compétences permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat au cours et à l'issue de l'expérimentation.

Lorsque le sujet s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

ÉPREUVE E.6

UNITÉ U.6

ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE

COEFFICIENT 2

Cette évaluation donne lieu à une situation d'évaluation unique.

- Compétences évaluées : expression orale en continu, interaction orale et compréhension de l'écrit.
- Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du C.E.C.R.L. : B1+.

- Durée : 15 minutes, sans préparation ;
 - partie 1 et partie 2 : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points ;
 - partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

• **Modes d'évaluation**

⇒ **Contrôle en cours de formation**

L'évaluation a lieu au cours du dernier semestre de la formation conduisant à la délivrance du diplôme de brevet polynésien des métiers d'art. Le calendrier de cette évaluation est établi par le chef d'établissement (ou du centre de formation dans le cas d'un CFA habilité à pratiquer le CCF) après consultation des enseignants concernés. Ces derniers peuvent proposer, au sein de la période considérée, un ordre de passage des candidats qui tient compte de leur degré de maîtrise des compétences à évaluer. Les candidats reçoivent une convocation du chef d'établissement ou du directeur de centre de formation.

L'évaluation est conduite par les professeurs et/ou les formateurs enseignant les langues concernées dans l'établissement quelles que soient les classes ou groupes d'élèves qui leur sont confiés. Elle peut être organisée de manière à ce que les professeurs n'évaluent pas leurs élèves de l'année en cours.

La situation d'évaluation se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Aucune de ces trois parties n'est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie vise à évaluer la capacité du candidat à prendre la parole de manière continue. Elle prend appui sur une liste de trois thèmes ou sujets, libellés dans la langue concernée et consignés sur un document remis par le candidat à l'examineur. Ce document est au préalable validé par le professeur en charge de la formation.

Ces trois thèmes ou sujets peuvent relever d'un ou plusieurs des domaines suivants :

- celui des projets ou réalisations mis en œuvre par le candidat au cours de sa formation.
- celui de ses expériences professionnelles ou personnelles liées à son étude ou sa pratique de la langue étrangère concernée ;
- celui de la culture quotidienne, contemporaine ou patrimoniale du ou des pays où la langue étrangère étudiée est parlée, le candidat pouvant s'exprimer sur une œuvre étrangère (œuvre, objet, produit, manifestation, événement...)

L'examinateur choisit un des thèmes ou sujets proposés et invite le candidat à s'exprimer. Ce dernier dispose de cinq minutes maximum pour présenter, à l'oral et en langue étrangère, le thème ou le sujet en question.

Au cours de cette phase d'expression en continu, l'examinateur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Partie 2

La deuxième partie vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère et son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément. L'examinateur conduit avec le candidat un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange commence par prendre appui sur le propos du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres sujets.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ, y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par l'examinateur. Ce document peut relever de genres différents. Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif. Il est authentique, c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du C.E.C.R.L. attendu. Il peut comporter des éléments iconographiques. Il est en lien avec le champ professionnel dont relève la spécialité du candidat sans pour autant présenter un caractère professionnel ou technique excessif.

L'examinateur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette prise de connaissance, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. L'examinateur pose ensuite, en français, au candidat des questions graduées (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension. Le nombre de questions posées au candidat ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, l'examinateur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document. Il veille à ce que le candidat restitue le document support de la partie 3 de l'épreuve.

Pour chaque candidat, l'examinateur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue présentée. Cette fiche fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de la situation de CCF, l'examinateur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat.

La note finale est arrêtée par le jury.

⇒Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 15 minutes

- **Compétences évaluées** : expression orale en continu, interaction orale et compréhension de l'écrit.
- **Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du C.E.C.R.L.** : B1+.
- **Durée** : 15 minutes, précédées d'un temps de préparation de 5 minutes pour la première partie de l'épreuve ;

- **partie 1 et partie 2** : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points ; partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

Cette épreuve est organisée par le recteur d'académie dans un centre d'examen. Le candidat reçoit une convocation.

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer oralement et à interagir en langue étrangère ainsi qu'à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.

L'épreuve se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Seule la première partie est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie de l'épreuve prend appui sur un document inconnu remis au candidat par l'examineur.

Ce document peut relever de genres différents : image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, citation, proverbe, aphorisme, brève histoire drôle, simple question invitant le candidat à prendre position sur un thème d'actualité ou un phénomène de société, slogan, titre d'article de presse...

Le candidat dispose de cinq minutes pour prendre connaissance du document, organiser ses idées et préparer son propos. Il dispose ensuite de cinq minutes maximum pour s'exprimer, à l'oral et en langue étrangère, à propos du document en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, l'examineur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Le document doit permettre au candidat de prendre la parole librement sans qu'un commentaire formel soit exigé.

Partie 2

La deuxième partie vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère et son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément. L'examineur conduit avec le candidat un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange commence par prendre appui sur le propos du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres sujets.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par l'examineur. Ce document peut relever de genres différents ; Il est informatif, descriptif, narratif ou argumentatif. Il est authentique, c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du C.E.C.R.L. attendu. Il peut comporter des éléments iconographiques. Il peut être en lien avec le champ professionnel dont relève la spécialité du candidat. Dans ce cas, on évitera une spécialisation ou technicité excessive.

L'examineur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette phase, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. L'examineur pose ensuite, en français, au candidat des

questions graduées (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension. Le nombre de questions posées ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, l'examineur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document. Il veille à ce que le candidat ne conserve ni les documents supports des première et troisième parties de l'épreuve, ni les notes éventuellement prises pendant le temps de préparation de la première partie. Ces dernières sont détruites.

Pour chaque candidat, l'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue) présentée. Cette fiche fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de l'épreuve, l'examineur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat.

La note finale est arrêtée par le jury.

ÉPREUVE E.7

UNITÉ U.7

ÉPREUVE DE FRANÇAIS – HISTOIRE GÉOGRAPHIE – ÉDUCATION CIVIQUE

COEFFICIENT 5

• **Mode d'évaluation**

FRANCAIS

⇒ **Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 h 30**

coefficient 2,5

Support : un corpus de textes et documents (2 à 3) référencé à l'un des objets d'étude de l'année de terminale.

Première partie : compétences de lecture (10 points)

3) Question portant sur le corpus : « présentation du corpus »

Le candidat rédige quelques lignes (de 3 à 6 environ) pour présenter les relations que les documents proposés dans le corpus entretiennent entre eux.

4) Question(s) portant sur un ou des documents du corpus : « analyse et interprétation »

Le candidat analyse un ou deux effets d'écriture (inscrits dans le libellé de la ou des deux questions) et en propose une interprétation.

Deuxième partie : compétences d'écriture (10 points)

Dans le libellé du sujet une question est posée en lien avec le corpus proposé en première partie.

Le candidat répond à cette question en une quarantaine de lignes et de façon argumentée.

HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ÉDUCATION CIVIQUE

⇒ Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 heures

coefficient 2,5

L'épreuve comporte trois parties, notées respectivement 9, 4 et 7 points.

La première partie porte sur les sujets d'étude, soit d'histoire soit de géographie. Elle propose deux sujets au choix. Chaque sujet est composé d'une ou plusieurs questions et peut comporter un support documentaire.

La deuxième partie porte sur le programme d'éducation civique. Elle est composée d'une question et peut comporter un support documentaire.

La troisième partie porte sur la discipline qui n'est pas l'objet de la première partie. Elle consiste en une analyse de document(s) portant sur les situations d'un des sujets d'étude.

ÉPREUVE E.8

UNITÉ U.8

ÉPREUVE D'ÉDUCATION PHYSIQUE & SPORTIVE

COEFFICIENT 1

⇒ Épreuve ponctuelle et par contrôle en cours de formation

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (Journal officiel du 31 juillet 2009, BOEN du 27 août 2009) et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (BOEN du 12 novembre 2009).

ÉPREUVE EF 1

UNITÉ UF 1

ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE

⇒ Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 15 minutes précédée d'un temps de préparation de 5 minutes pour la première partie de l'épreuve.

Partie 1 et partie 2 : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points.

Partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du C.E.C.R.L. : B1+.

Cette épreuve est organisée par le recteur d'académie dans un centre d'examen. Le candidat reçoit une convocation.

Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer oralement en langue étrangère (de façon continue et en interaction) et à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.

L'épreuve se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Seule la première partie est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie de l'épreuve prend appui sur un document inconnu remis au candidat par l'examineur.

Ce document peut relever de genres différents : image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, citation, proverbe, aphorisme, brève histoire drôle, question invitant le candidat à prendre position sur un thème d'actualité ou un phénomène de société, slogan, titre d'article de presse...

Le candidat dispose de cinq minutes pour prendre connaissance du document, organiser ses idées et préparer son propos. Il dispose ensuite de cinq minutes maximum pour s'exprimer, à l'oral et en langue étrangère, à propos du document en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, l'examineur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Le document doit permettre au candidat de prendre la parole librement, sans qu'un commentaire formel soit exigé.

Partie 2

La deuxième partie vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère et son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément. L'examineur conduit avec le candidat un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange commence par prendre appui sur le propos du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres sujets.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par l'examineur.

Ce document peut relever de genres différents. Il est informatif, descriptif, narratif ou argumentatif. Il est authentique, c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du C.E.C.R.L. attendu. Il peut comporter des éléments iconographiques. Il peut être en lien avec le champ professionnel dont relève la spécialité du candidat. Dans ce cas, on évitera une spécialisation ou technicité excessive.

L'examineur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette prise de connaissance, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. L'examineur pose ensuite, en français, des questions graduées (du général au particulier) visant à évaluer chez le candidat son degré de compréhension du document. Le nombre de questions posées au candidat ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, l'examineur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document.

L'examineur veille à ce que le candidat ne conserve ni les documents supports des première et troisième parties de l'épreuve, ni les notes éventuellement prises pendant le temps de préparation de la première partie. Ces dernières sont détruites. Pour chaque candidat, l'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation qui fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de l'épreuve, l'examineur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat.

La note finale est arrêtée par le jury.

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (L.S.F.)

⇒ **Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 20 minutes** précédée d'un temps de préparation de 30 minutes (Y compris le temps nécessaire à la connaissance des documents proposés au candidat).

L'épreuve prend appui sur un document apporté par l'examineur. Durant toute l'épreuve, l'examineur et le candidat ne communiquent qu'en langue des signes à l'exclusion de tout autre langage.

Déroulement de l'épreuve :

Pendant le temps de préparation de 30 minutes, l'examineur propose au candidat deux documents :

- un document iconographique contemporain,
- un texte contemporain, écrit en français d'une longueur maximale de 2000 signes typographiques.

Au cours de la même journée d'interrogation, chaque examinateur veillera à proposer deux documents différents à chaque candidat.

Le candidat choisit sur lequel des deux documents portera son évaluation (le temps utilisé pour découvrir les documents fait partie intégrante des 30 minutes de préparation).

Le candidat présente le document qu'il a choisi sans être interrompu ni relancé par l'examineur.

Cette présentation, qui ne doit pas être un commentaire formel, est suivie d'un entretien conduit par l'examineur qui, prenant appui sur le document support et l'exposé du candidat, formule des questions pour, par exemple, permettre au candidat de préciser une analyse ou un point de vue ou de développer une idée.

Critères d'évaluation :

On attend du candidat qu'il s'exprime clairement dans une gamme de langue suffisamment étendue pour pouvoir décrire, exprimer un point de vue, voire développer une argumentation.

Le candidat doit :

a) pour la présentation du document (durée : 5 minutes, notée sur 10 points)

- être capable de rendre compte du contenu du document qui lui est proposé, pouvoir le décrire, expliciter la situation ou le thème présenté, apporter un commentaire personnel s'il le juge approprié ou pertinent.
- faire la preuve de sa capacité à signer clairement, à un rythme naturel et à un niveau qui n'entrave pas la transmission de sa présentation.

b) pour l'entretien (durée : 25 minutes, noté sur 10 points)

- comprendre des signes familiers et fréquents portant sur des domaines familiers ou des questions d'actualité que l'examineur utilise de façon naturelle.
- être capable de faire face à une situation de communication où il lui est demandé de bien recevoir un message ou une question, afin de pouvoir réagir ou répondre en s'exprimant à son tour par des signes clairs et à un rythme convenable.
- faire preuve d'une certaine aisance : signer en continu pour exprimer ou défendre un point de vue, argumenter, voire apporter une contradiction.

Le candidat, tout comme l'examineur, peut étendre la discussion sur d'autres points sans lien direct avec le document.

ANNEXE 3

Période de formation en milieu professionnel

PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La période de formation en milieu professionnel est une phase déterminante de la formation menant au diplôme. En interaction avec la formation dispensée en centre de formation, elle doit être comprise comme une période d'apprentissage plutôt que d'approfondissement des compétences et des connaissances acquises en établissement.

Le temps de formation en milieu professionnel est réparti sur les deux années. Les documents et matériels pédagogiques nécessaires à la formation et à l'évaluation sont définis, à partir des objectifs du référentiel, en commun par les formateurs de l'établissement et le tuteur de l'entreprise concernée.

OBJECTIFS

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent à l'élève :

- d'appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines, techniques, réglementaires d'une entreprise ou d'un atelier ;
- d'appréhender des méthodes de travail ;
- d'exécuter des interventions conformes au référentiel des activités professionnelles ;
- d'utiliser des matériels spécifiques ;
- d'appréhender des réalités du secteur professionnel ;
- d'observer et analyser, au travers de situations réelles, les différents aspects d'une stratégie de qualité et la perception concrète des coûts induits par d'éventuels manquements ;
- d'exploiter ces acquis dans le domaine de la communication en mettant en œuvre de véritables relations avec les différents interlocuteurs de l'entreprise ;
- d'appréhender la structure (statut administratif et juridique, organisation, partenaires, sous-traitants...) d'une entreprise ou d'un atelier.

ORGANISATION

Toute l'équipe pédagogique est concernée par la période de formation en milieu professionnel et participe à l'organisation et au suivi conformément à la circulaire 2000-095 du 26 juin 2000 (BO n° 25 du 29 juin 2000), relative à l'encadrement des périodes en entreprise.

Chaque professeur participe aux visites en entreprise ou en atelier en accord avec le maître de stage. Une planification de ces visites est établie par l'équipe pédagogique et le maître de stage. Pour chaque période de formation, un plan individuel de formation type livret de compétences, passeport ou livret d'apprentissage est préalablement négocié entre l'équipe pédagogique, l'établissement scolaire et l'élève lui-même.

Ce document présente :

- les compétences et savoirs à acquérir pendant la période de formation en milieu professionnel ;
- les pré-requis indispensables pour aborder la formation en milieu professionnel, décrite dans le contrat de formation ;
- les modalités de formation dans l'entreprise ou l'atelier (tâches confiées en autonomie ou accompagnées, matériels utilisés, services et équipes concernés...) ;

- les modalités d'évaluation des compétences.

1. Voie scolaire.

La durée de la formation en milieu professionnel est de **12 semaines**.

La formation en milieu professionnel doit faire obligatoirement l'objet d'une convention entre l'entreprise d'accueil et le chef d'établissement conformément à la convention-type établie par la note de service n° 2008-176 du 24 décembre 2008. (BO n° 2 du 8 janvier 2009).

Suivi de la période de formation en milieu professionnel

Chaque période de formation en milieu professionnel est validée par un bilan individuel établi conjointement par le maître de stage, l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire et l'élève lui-même.

Ce bilan précise :

- les tâches et activités confiées à l'élève par rapport au plan individuel de formation en milieu professionnel ;
- les performances réalisées par l'élève pour chacune des compétences prévues au plan individuel de formation en entreprise décrit ci-dessus ;
- les connaissances associées acquises.

Au terme de chaque période de formation en milieu professionnel, l'élève constitue un compte rendu des activités qu'il remet dans les délais fixés par l'équipe pédagogique.

Le compte rendu des activités aborde, en préambule, l'organisation de l'entreprise ou de l'atelier et le secteur professionnel concerné. Il doit mettre en évidence les tâches ou travaux significatifs réalisés en précisant le niveau d'autonomie et la participation à l'action collective. L'organisation des travaux et l'approche des coûts de réalisation doivent être abordées. Chaque compte rendu devra se limiter à 6 pages auxquelles peuvent être jointes des annexes.

À partir de la totalité des comptes rendus d'activités, l'élève réalise une synthèse de trois activités maximum jugées comme les plus significatives après validation de l'équipe pédagogique. Cette synthèse se présente sous forme de fiches techniques. Elle est accompagnée d'une fiche de présentation du secteur professionnel et des entreprises ou des ateliers dans lesquels ces activités ont été réalisées. Les documents ou informations collectés doivent respecter les règles de confidentialité propres à l'entreprise ou à l'atelier.

Le dossier de synthèse (fiches techniques et fiche de présentation du secteur professionnel) ne doit pas excéder 5 pages format A4 et les annexes éventuelles 15 pages.

Au dossier de synthèse sont également jointes les attestations de stage. Elles permettent de vérifier la conformité réglementaire de la formation en milieu professionnel (dates, durée, secteur d'activité).

Le dossier de synthèse doit être rendu 15 jours avant la date de début des examens.

Un candidat qui ne présente pas l'ensemble des pièces ne peut pas faire valider la partie évaluant la formation en milieu professionnel de l'épreuve E1.

2. Voie de l'apprentissage.

La durée de la formation en milieu professionnel est incluse dans la formation en entreprise.

Afin d'assurer une cohérence dans la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer les maîtres d'apprentissage des objectifs des différentes périodes de formation et plus particulièrement de leur importance dans la réalisation du rapport d'activités.

L'apprenti constitue un dossier de synthèse identique à celui défini pour la voie scolaire ci-dessus

Le dossier de synthèse doit être rendu 15 jours avant la date de début des examens.

3. Voie de la formation continue.

a) Candidat en situation de première formation ou de reconversion.

La durée de formation en milieu professionnel s'ajoute aux durées de formation dispensées dans le cadre de la formation continue.

Le stagiaire peut avoir la qualité de salarié d'un autre secteur professionnel. Lorsque cette préparation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, le stage obligatoire est inclus dans la période de formation dispensée en milieu professionnel si les activités effectuées sont en cohérence avec les exigences du référentiel et conformes aux objectifs.

Le candidat rédige un dossier de synthèse identique à celui défini pour la voie scolaire ci-dessus.

Le dossier de synthèse doit être rendu au moins 15 jours avant la date de début des examens.

b) Candidat en situation de perfectionnement.

Le certificat de stage est remplacé par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a été occupé dans les activités relevant du secteur professionnel concerné par les métiers de la ferronnerie d'art en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au moins au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

Sur la base de son expérience, le candidat rédige un dossier de synthèse identique à celui défini pour la voie scolaire ci-dessus.

4. Candidat qui se présente au titre de l'expérience professionnelle.

Ce candidat constitue un dossier conformément aux dispositions prévues pour le dossier de synthèse défini ci-dessus.

5. Candidat positionné

Pour les candidats ayant bénéficié d'une décision de positionnement en application de l'article D. 337-130 du code de l'éducation, la durée de formation en milieu professionnel ne peut être inférieure à :

- 6 semaines pour les candidats de la voie scolaire ;
- 6 semaines pour les candidats de la formation professionnelle continue.

Arrêté portant création du brevet polynésien des métiers d'art

Brevet polynésien des métiers d'art - Horaire élève

Durée du cycle : 72 semaines dont 12 à 16 semaines de périodes de formation en milieu professionnel et 2 semaines d'examen

Disciplines	Volume horaire du cycle 2 ans
Enseignements généraux	
Français, histoire - géographie, éducation civique	230
Langue vivante	120
Mathématiques/sciences physiques et chimiques	140
Économie - gestion	56
EPS	112
Total enseignements généraux	658
 Enseignements professionnels	
Enseignement professionnel	738
Arts appliqués et expérimentations plastiques	194
Cultures artistiques, Art polynésien	164
Total enseignements professionnels	1096
Accompagnement personnalisé	30
Total enseignements obligatoires	1784

Arrêté portant création du brevet polynésien des métiers d'art

Liste des diplômes ouvrant droit à dispense des unités scientifique, langue vivante, français-histoire géographie- éducation civique et éducation physique et sportive

- ✓ Baccalauréat général
- ✓ Baccalauréat technologique
- ✓ Baccalauréat professionnel
- ✓ Brevet des métiers d'art
- ✓ Brevet polynésien des métiers d'art
- ✓ Brevet de technicien
- ✓ Brevet de technicien agricole
- ✓ Diplôme de technicien des métiers du spectacle
- ✓ Diplôme de technicien podologue-orthésiste
- ✓ Diplôme de technicien prothésiste-orthésiste